

CISAC

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2018

DONNÉES DE 2017



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO



Nous délivrons des solutions IT pour l'Industrie de la Musique depuis 2006

Spanish Point est une société d'informatique aux nombreuses récompenses qui travaille avec les dernières technologies Cloud comme le big data ou la mise à échelle automatique, et cherche à résoudre certains des problèmes les plus difficiles de l'industrie de la musique. Nos architectes système et nos développeurs logiciels ont plus de 10 ans d'expérience dans le design, la construction et l'implémentation de systèmes pour les membres de la CISAC.

www.spanishpoint.ie



SOMMAIRE

- 3/ A propos de la CISAC
- 4/ A propos de ce rapport/définitions
- 6/ Avant-propos **Jean-Michel Jarre**
- 7/ Avant-propos **Eric Baptiste**
- 8/ Avant-propos **Gadi Oron**
- 9/ Collectes mondiales – chiffres clés
- 10/ Collectes mondiales 2013-2017
- 12/ Le rôle des organisations de gestion collective
- 14/ Collectes mondiales par répertoire et type d'utilisation
- 15/ Collectes mondiales – les dix premiers pays contributeurs
- 16/ Collectes par habitant et en % du PIB
- Collectes mondiales**
 - 18/ Répertoire musical
 - 20/ Répertoire audiovisuel
 - 22/ Répertoire arts visuels
 - 24/ Répertoire spectacle vivant
 - 25/ Répertoire littéraire
- Eclairages et analyses**
 - 26/ Des services premium de streaming vidéo en plein essor
 - 28/ Licences d'exploitation numérique et gestion des données
 - 30/ Copie privée – une source de collectes croissante pour les créateurs
 - 31/ Remédier au « transfert de la valeur »
 - 32/ Une nouvelle étude confirme les avantages du droit de suite
 - 34/ Des droits audiovisuels en hausse de 6,8 %
 - 35/ Une étude juridique montre la voie à suivre pour les créateurs audiovisuels

Régions

- 36/ EUROPE
- 44/ CANADA/ETATS-UNIS
- 48/ ASIE-PACIFIQUE
- 54/ AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
- 60/ AFRIQUE

Tableaux détaillés des sommes collectées

- 66/ Pour tous les répertoires
- 67/ Musique
- 68/ Audiovisuel – spectacle vivant
- 69/ Arts visuels – littérature
- 70/ Droits collectés par habitant et par pays/territoire
- 71/ Droits collectés en % du PIB par pays/territoire
- 72/ Membres par région
- 74/ Méthodologie
- 76/ Crédits et remerciements



DES RELEVÉS MUSICAUX FIABLES ET PRÉCIS

Testé et approuvé par Marcel



TV | Radio | YouTube | VOD | Internet | Publicité | Diffusions publiques | Intégration de données
Pour tout renseignement, contactez: marcel@soundmouse.com



A propos de la CISAC

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) réunit 239 sociétés de gestion collective dans 121 pays et cinq régions. Ces sociétés représentent plus de quatre millions de créateurs actifs dans les cinq grands répertoires artistiques : l'audiovisuel, le spectacle vivant, la littérature, la musique et les arts visuels.



239
sociétés de gestion
collective



121
pays



+4 Mio
de créateurs



A propos de ce rapport/définitions

La CISAC – la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs – est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs. Le rapport 2018 de la CISAC recueille les données relatives aux sommes collectées au titre du droit d'auteur par les 239 organisations de gestion collective (OGC), sociétés membres de la CISAC réparties dans 121 pays. Le rapport 2018 présente les collectes nationales brutes des sociétés membres dans leur pays respectif. Pour éviter de compter deux fois les mêmes montants, il tient uniquement compte des droits collectés en définitive pour l'utilisation des œuvres et non des échanges internationaux entre les sociétés.

Les données sont analysées à l'échelle mondiale, mais aussi par région et pour chacun des cinq répertoires représentés par les sociétés membres de la CISAC : la musique, l'audiovisuel, le spectacle vivant, la littérature et les arts visuels.

Types de droits

Les sociétés membres de la CISAC gèrent deux grands types de droits pour le compte de leurs affiliés, auteurs et éditeurs.

Droits d'exécution

Ces droits permettent aux créateurs d'être rémunérés quand leurs œuvres sont exécutées en public dans le cadre d'une prestation en direct ou par le biais d'un enregistrement. Ils s'appliquent également quand les œuvres sont diffusées à la radio, à la télévision ou en ligne comme sur les services de streaming.

Droits de reproduction

Ces droits permettent aux créateurs d'être rémunérés à chaque fois qu'une de leurs œuvres est copiée, indépendamment de son format, qu'il s'agisse d'un support physique comme d'un CD, ou d'un téléchargement numérique. Le terme « droits mécaniques » se rapporte plus spécifiquement au droit obtenu par les producteurs de disques pour l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale tandis que le terme « reprographie » est utilisé dans le contexte de la reproduction des œuvres littéraires et imprimées.

Dans certains pays, la législation prévoit une exception au droit de reproduction, appelée « exception pour copie privée », qui autorise les consommateurs à copier les œuvres d'un appareil à un autre. Les créateurs des œuvres peuvent être dédommagés pour cette exemption au moyen d'une « rémunération pour copie privée » qui prend la forme d'une taxe sur les supports vierges et les dispositifs électroniques permettant le stockage de données.

Autres droits

Tout au long du rapport, il sera aussi question d'« autres droits », qui regroupent toutes les sources de revenus n'entrant ni dans la catégorie des « droits d'exécution » ni dans celle des « droits de reproduction ». Il s'agit notamment des rémunérations pour copie privée, location et prêt public ou utilisation à des fins pédagogiques, des droits de synchronisation et d'exposition, ainsi que des sommes collectées auprès des salles de vente et des galeries d'art dans le cadre du droit de suite.

Types d'utilisation

Le rapport détaille aussi les collectes par types d'utilisation sur la base des catégories suivantes :

TV et radio

Collectes provenant de l'utilisation des œuvres par les télé- et radiodiffuseurs, les opérateurs du câble et du satellite et certains services en ligne connexes (comme la télévision en replay). Cette catégorie d'utilisation peut comprendre à la fois les droits d'exécution et les droits de reproduction car une copie de l'œuvre est souvent réalisée par la télé- ou le radiodiffuseur avant sa transmission.

Direct (live) et ambiance

Collectes provenant de l'exécution des œuvres comme le fait de jouer, réciter ou chanter en public. Cette catégorie comprend aussi les collectes liées à l'exécution des œuvres pour une audience par d'autres moyens, tels qu'un support enregistré ou la diffusion d'un programme radio ou télévisé, en fond sonore ou visuel dans un hall d'hôtel, un restaurant, un établissement de karaoké ou comme attraction principale dans une discothèque.

Numérique et multimédia

Revenus générés par les licences délivrées aux services en ligne tels que les services de streaming et de téléchargement, ainsi que par l'utilisation des œuvres sur des dispositifs numériques d'enregistrement de type CD-ROM. Dans cette catégorie, l'exploitation des œuvres peut impliquer à la fois des droits d'exécution et de reproduction.

Compact-discs (CD)

Collectes liées à la reproduction mécanique des œuvres musicales, principalement sur les CD, mais aussi sur d'autres supports comme les vinyles ou les cassettes.

Vidéo

Collectes générées par les licences sur les œuvres musicales intégrées dans les productions audiovisuelles reproduites sur DVD.

Reproduction mécanique

Collectes générées par la reproduction mécanique des œuvres telles que les livres, journaux, brochures dans les répertoires dramatiques, littéraires et visuels. Dans le rapport, cette catégorie exclut la reproduction de musique sur les CD ou par d'autres moyens, qui fait l'objet d'une ou plusieurs catégories.

Reprographie

Collectes liées à la reproduction des œuvres graphiques par le biais de dispositifs mécaniques ou électriques tels que les photocopieuses et les imprimantes. Ces rémunérations sont généralement collectées auprès des fabricants, importateurs ou opérateurs des dispositifs qui permettent la reproduction des œuvres.

Copie privée

Sommes collectées auprès des fabricants ou distributeurs de supports vierges tels que les CD enregistrables ou de dispositifs électroniques qui permettent le stockage de données comme les enregistreurs audio/vidéo, les smartphones et les ordinateurs. Ces rémunérations dédommagent les ayants droit pour les actes de copie réalisés par les particuliers pour leur usage privé.

Droit de suite

Paiement versé aux artistes visuels correspondant à un pourcentage du prix de vente quand leurs œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art. Ce droit s'applique aux peintures, sculptures, dessins, photographies et autres œuvres visuelles.

Location et prêt public

Collectes générées par la location ou le prêt de l'original ou d'une copie d'une œuvre.

Synchronisation

Collectes liées à l'intégration d'une œuvre musicale dans une bande sonore qui accompagne des images de façon synchronisée. Cette œuvre peut être utilisée en totalité ou en partie et ce droit s'applique généralement aux œuvres audiovisuelles telles que les films, les spots publicitaires ou les jeux vidéos.

Exposition

Collectes générées par l'exposition ou la présentation d'une œuvre d'art, dans un musée par exemple.

Utilisations pédagogiques

Droits collectés auprès des établissements éducatifs pour l'utilisation des œuvres dans l'enseignement, par exemple pour l'exécution ou l'affichage d'une œuvre dans le cadre d'un cours.

Jean-Michel Jarre



Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC

Je suis ravi de vous présenter le Rapport sur les collectes mondiales 2018 de la CISAC.

Cette publication illustre l'énorme importance du réseau international de la CISAC qui garantit les meilleurs revenus possibles à des millions de créateurs afin de leur permettre de gagner leur vie et contribue à mettre en place l'écosystème dont les créateurs ont tant besoin pour survivre et assurer l'avenir des générations futures.

La CISAC s'engage pour l'avenir de plus de 4 millions de créateurs à travers le monde. Tout l'enjeu de cette mobilisation est de savoir si la législation doit continuer à permettre que la valeur des œuvres leur soit soustraite pour financer les empires commerciaux des géants de la technologie. En tant qu'artiste et compositeur, je suis passionnément engagé dans cette lutte.

L'Europe s'est retrouvée au cœur de cet enjeu mondial, en septembre 2018 : le Parlement européen a pris une décision capitale en faveur d'une nouvelle directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Il a ainsi reconnu la nécessité d'une réforme : il n'est plus

Le Parlement européen a envoyé un message au reste du monde en entendant l'appel des créateurs

acceptable de protéger les monopoles de l'industrie des nouvelles technologies et de maintenir une injustice systémique à l'égard des créateurs.

Le vote du Parlement m'a rendu fier d'être Européen – mais nous devons à présent renforcer nos efforts ! Nous avons besoin de mener ce processus législatif jusqu'au bout et que cet important précédent s'étende au-delà des frontières de l'Union européenne. Nous avons un message à faire passer au reste du monde : si, après quatre ans de débats, l'Europe décide de remédier au transfert de la valeur, il est temps que les dirigeants des autres pays suivent son exemple.

Comme le montre ce rapport, à travers le monde les sociétés membres de la CISAC s'efforcent d'optimiser les revenus des créateurs. Sans elles, les créateurs seraient incapables de vivre de leur travail. Il n'en reste pas moins que la majorité d'entre eux doit lutter pour subsister dans un environnement qui leur est défavorable.

Tout en développant les collectes aujourd'hui, nous devons nous battre de toutes nos forces pour l'avenir des créateurs. Notre mission est de faire évoluer la législation au niveau mondial, de garantir plus d'équité à tous les créateurs et de poursuivre ce combat sans jamais baisser les bras.

Il n'est plus acceptable de protéger les monopoles de l'industrie des nouvelles technologies et de maintenir une injustice systémique à l'égard des créateurs.

Eric Baptiste



Eric Baptiste, Président du Conseil d'Administration de la CISAC

Les sociétés membres de la CISAC relèveront de nombreux points positifs dans ce Rapport sur les collectes mondiales 2018. Les collectes totales sont en hausse pour la cinquième année consécutive et atteignent 9,6 milliards d'euros (+6,2 %). De plus, une hausse globale durable se dégage des vingt dernières années, à quelques exceptions près.

Dans un environnement profondément transformé par la mondialisation et la révolution numérique, les sociétés membres de la CISAC accompagnent les créateurs de tous les répertoires et les éditeurs de musique.

J'aimerais mettre en avant les trois points essentiels de ce rapport. D'abord, les indicateurs macroéconomiques pointent dans la bonne direction. Dans l'univers numérique, le streaming devient le premier mode de consommation des œuvres. Ces collectes commencent à devenir significatives surtout dans des pays comme la Suède, le Canada ou les États-Unis. Il s'agit de revenus supplémentaires pour nos ayants droit qui viennent s'ajouter aux revenus comme la radio ou la télévision qui restent stables.

Un bilan positif pour la CISAC et ses membres

Ensuite, nous commençons à entrevoir une nouvelle dynamique dans certains pays qui, jusqu'ici, collectaient relativement peu. En Afrique, en Amérique latine et, pour l'Asie, en Chine et en Inde, nous assistons à l'émergence de nouveaux modèles économiques, à l'amélioration des cadres de protection du droit d'auteur, à l'essor du secteur numérique et au renforcement du réseau d'organisations de gestion collective.

Enfin, alors que leurs activités sont de plus en plus complexes, nos sociétés membres ont su s'adapter et développer de nouveaux modèles de licences, investir massivement dans la technologie et gagner globalement en efficacité et en transparence, avec un effet direct sur les collectes et les répartitions.

Il n'y a pas lieu de relâcher nos efforts. Nous restons extrêmement dépendants d'un environnement juridique équitable, et nous nous battons sur de nombreux fronts pour l'obtenir. Nos campagnes, notamment celles de l'audiovisuel et des arts visuels, ont été mises à l'épreuve puis couronnées de succès.

Dans l'ensemble, le Rapport sur les collectes mondiales de cette année reflète un bilan positif. Les sociétés apportent valeur et croissance à leurs membres et je ne doute pas qu'elles continueront de le faire à l'avenir.

Dans un environnement profondément transformé par la mondialisation et la révolution numérique, les sociétés membres de la CISAC accompagnent les créateurs de tous les répertoires et les éditeurs de musique.



Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC

La croissance observée dans tous les répertoires et à travers les régions, traduit l'engagement des membres CISAC auprès des créateurs

Le Rapport sur les collectes mondiales 2018 de la CISAC fournit des résultats encourageants : les collectes ont progressé dans tous les répertoires et toutes les régions, le total des droits collectés est en hausse pour la cinquième année consécutive et les revenus du numérique ont franchi pour la première fois le seuil du milliard d'euros. Parallèlement, les collectes liées aux grandes sources de revenus traditionnelles – TV et radio et direct (live) et ambiance – restent stables.

Ces résultats impressionnants prouvent toute la valeur apportée par les sociétés d'auteurs aux millions de créateurs qu'elles représentent à travers le monde.

Face aux changements extraordinaires et aux défis de leur environnement, les sociétés membres de la CISAC s'adaptent, innovent et améliorent constamment leurs activités.

Le numérique dépasse le milliard d'euros

Les droits collectés auprès des services numériques ont plus que doublé ces cinq dernières années pour atteindre la somme record de 1,27 milliard d'euros en 2017. Alors que le numérique devient un type d'utilisation majeur, cette tendance positive est un bon indicateur de la santé de notre secteur.

De tels résultats positifs ne sont pas le fruit du hasard mais des compétences, du savoir-faire et des investissements engagés

par les sociétés pour le compte des créateurs. Comme nous l'expliquons page 12, les organisations de gestion collective (OGC) se sont adaptées à l'évolution rapide des technologies, instaurant des systèmes de licences innovants pour les services numériques et gérant des milliers de milliards de transactions. Elles se battent pour obtenir les meilleures conditions de licences et les tarifs les plus élevés possibles dans un monde où de puissants utilisateurs sont déterminés à éviter de payer leur juste dû aux créateurs ou à déboursier le moins possible. Dans ce contexte, la hausse constante des revenus du numérique est un acquis impressionnant et durement gagné.

Se battre pour mieux collecter à l'avenir

Il reste cependant beaucoup à accomplir. Malgré la hausse des revenus du numérique, ceux-ci ne représentent toujours que 13 % des collectes mondiales, une part qui devrait être beaucoup plus élevée.

Comme nous le montre l'analyse de la page 31, certaines des plateformes numériques les plus prospères au monde captent une énorme part des revenus, issus de tous répertoires, au lieu de rémunérer les créateurs. Le vote du Parlement sur la proposition de directive européenne sur le droit d'auteur est un pas important vers une réparation de cette injustice.

Ses répercussions potentielles à l'échelle planétaire sont une bonne nouvelle pour toutes les sociétés membres de la CISAC.

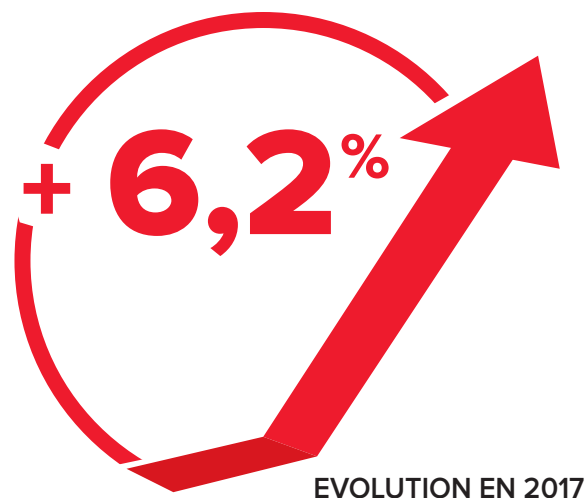
Un rayonnement mondial

Les déclarations des 239 sociétés membres de la CISAC font de ce rapport la source de données et d'analyse la plus complète de l'industrie. Cette année, il comprend pour la première fois dix focus pays ainsi que de multiples tableaux de données.

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC est un recueil d'informations et d'éclairages unique en son genre qui permet de mieux comprendre notre secteur et nos activités. J'espère que vous y trouverez un document utile et intéressant.

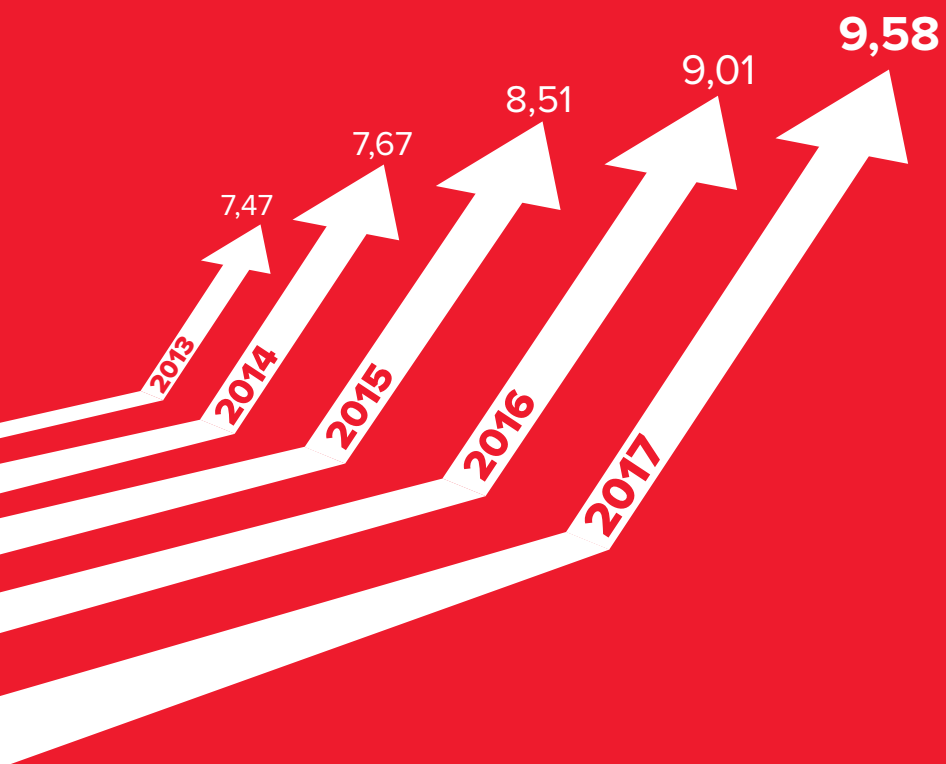
Les déclarations des 239 sociétés membres de la CISAC font de ce rapport la source de données et d'analyse la plus complète de l'industrie.

Collectes mondiales – chiffres clés

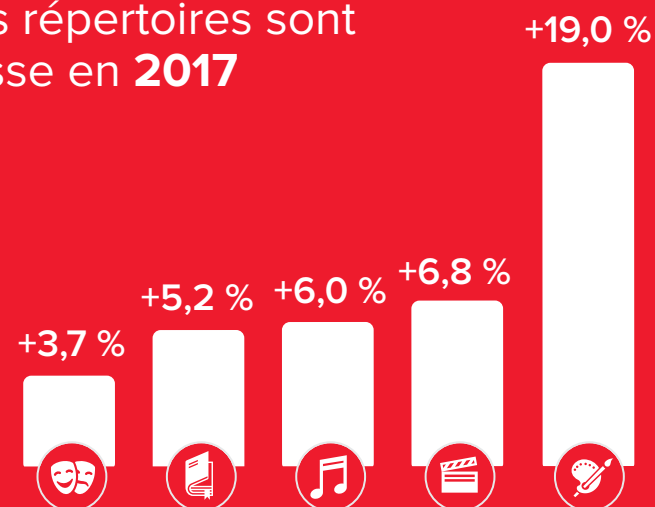


Collectes mondiales 2013-2017

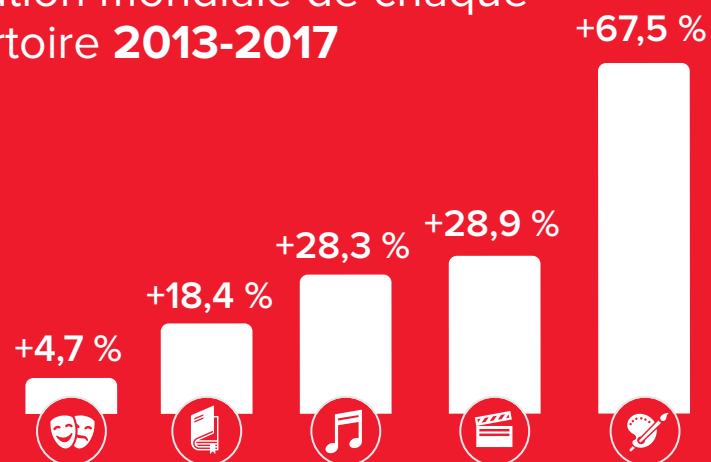
+28,2 % depuis 2013
et +6,2 % en 2017 (milliards €)



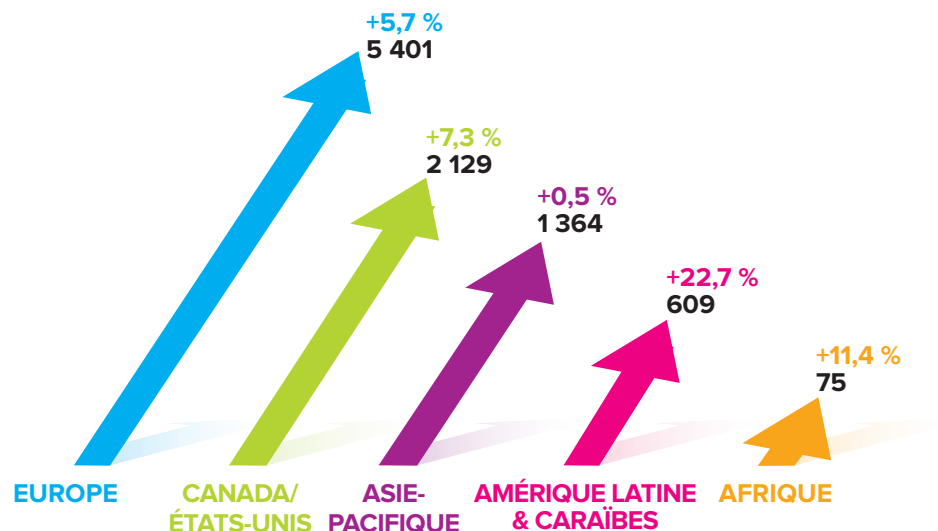
Tous les répertoires sont
en hausse en **2017**



Evolution mondiale de chaque
répertoire **2013-2017**

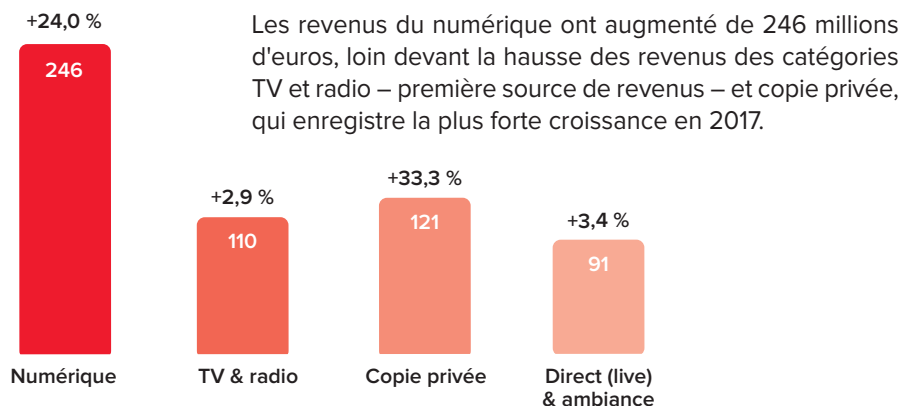


Total collecté et évolution par région (millions €)



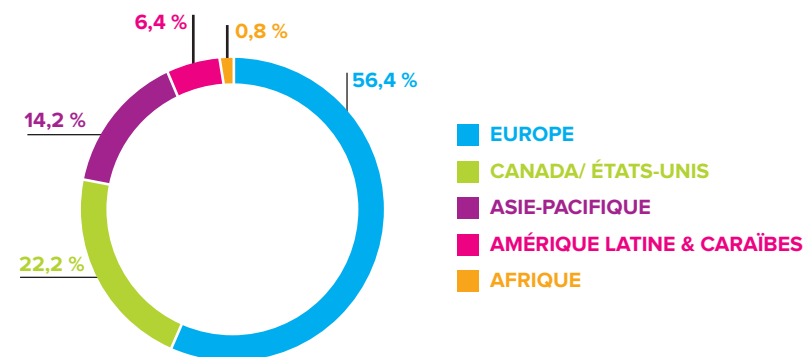
L'Europe a généré la plus grande partie des droits collectés en 2017 en valeur. La région Amérique latine et Caraïbes a enregistré la plus forte hausse par rapport à l'année précédente : +22,7 %.

Le numérique, moteur de la croissance (millions €)



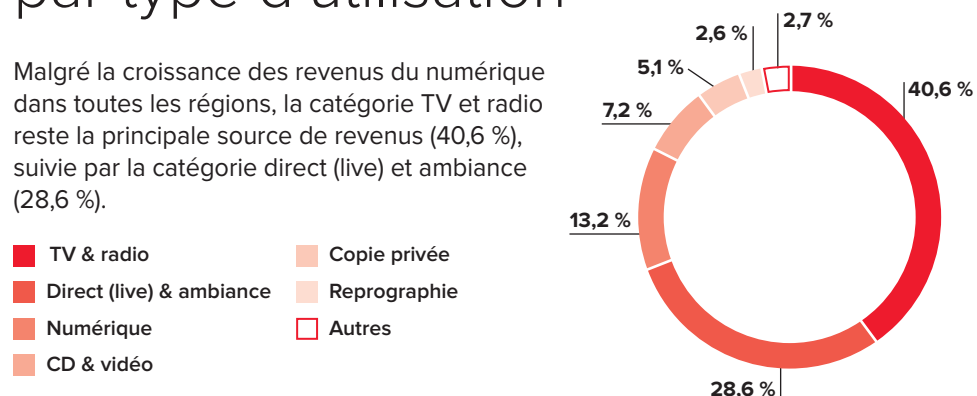
Les revenus du numérique ont augmenté de 246 millions d'euros, loin devant la hausse des revenus des catégories TV et radio – première source de revenus – et copie privée, qui enregistre la plus forte croissance en 2017.

Part des collectes mondiales par région



Part des collectes mondiales par type d'utilisation

Malgré la croissance des revenus du numérique dans toutes les régions, la catégorie TV et radio reste la principale source de revenus (40,6 %), suivie par la catégorie direct (live) et ambiance (28,6 %).



Le rôle des organisations de gestion collective

Les membres de la CISAC rassemblent 239 sociétés d'auteurs également appelées organisations de gestion collective (OGC). Elles couvrent les cinq grands répertoires artistiques – l'audiovisuel, le spectacle vivant, la littérature, la musique et les arts visuels – et s'assurent que les créateurs reçoivent une rémunération équitable pour l'utilisation ou « exploitation » de leurs œuvres. Les OGC sont généralement des organisations sans but lucratif dirigées et contrôlées par leurs membres : auteurs et compositeurs de musique, artistes visuels, écrivains, réalisateurs ou éditeurs de musique.

Garantir une rémunération aux créateurs

La législation sur le droit d'auteur donne aux créateurs le droit d'autoriser ou d'interdire l'utilisation de leurs œuvres. Autrement dit, pour exécuter ou distribuer une œuvre auprès du public, tout utilisateur doit identifier ses créateurs, obtenir leur autorisation et leur payer une redevance en fonction du type et de l'étendue de l'exploitation qu'ils en font.

Il s'agit toutefois d'un processus complexe, en particulier quand de multiples ayants droit sont impliqués, pour divers types d'utilisations. Une composition musicale, par exemple, peut s'écouter à la radio, dans une publicité à la télévision, sur un CD, dans la bande originale d'un film, sous forme de téléchargement ou via un service de streaming. Tenter d'obtenir des autorisations séparées auprès de chaque créateur pour chaque exploitation de chaque œuvre serait mission impossible.

Les OGC simplifient ce processus en agissant collectivement au nom de leurs membres. Elles sont là pour faciliter l'accès aux œuvres des créateurs.

La gestion collective des droits

Quand un créateur adhère à une société d'auteurs, il lui transfère ses droits afin qu'ils soient gérés collectivement. Les sociétés négocient des licences avec les utilisateurs- diffuseurs et signent des accords avec les OGC afin de pouvoir aussi représenter les créateurs d'autres pays. Elles peuvent ainsi collecter et répartir les droits aux créateurs quel que soit le pays où leurs œuvres sont utilisées ou vendues.

Grâce à ce réseau de sociétés, les utilisateurs obtiennent les licences requises et sont tenus de fournir des informations sur l'utilisation des œuvres afin que les OGC puissent répartir les droits avec précision aux créateurs concernés.

Pour les œuvres distribuées par voie numérique, la plateforme ou le service de streaming qui utilise l'œuvre peut négocier une licence nationale, régionale ou mondiale. Chaque OGC doit identifier l'utilisation de son répertoire par le service en ligne et facturer les droits dus en conséquence. Ce processus peut impliquer des milliards de transactions. Les OGC ont investi massivement dans les infrastructures nécessaires pour gérer de tels volumes de données et garantir la distribution précise et rapide des droits aux créateurs et aux éditeurs.

Les licences délivrées par les OGC couvrent différents types de droits. La majeure partie des revenus des sociétés musicales provient de l'exécution publique des œuvres, lorsque des compositions musicales sont exécutées dans un lieu public ou diffusées à la radio et à la télévision. Pour les œuvres audiovisuelles, les utilisations à la radio et à la télévision sont la première source de revenus. Dans le domaine des arts visuels, un utilisateur qui souhaite reproduire des photographies ou des peintures est tenu d'obtenir une licence pour cette forme d'exploitation : la reprographie. De nombreux pays, notamment ceux de l'Union européenne, ont également introduit un droit de suite, qui permet aux artistes visuels de toucher une partie du prix d'une vente quand l'une de leurs œuvres est revendue par une salle de vente ou une galerie.

Défendre la cause des créateurs

Les OGC se battent pour les droits des créateurs. Elles mènent un lobbying actif auprès des pouvoirs publics afin de garantir que le cadre juridique de chaque pays prévoie les dispositions nécessaires pour protéger efficacement les créateurs. Elles engagent aussi parfois des poursuites pour le compte de leurs membres afin de faire respecter leurs droits en cas d'utilisation non autorisée de leurs œuvres.

Les OGC jouent en outre un rôle important de soutien au secteur de la création dans leurs pays respectifs. Elles s'investissent dans les activités culturelles pour promouvoir les nouveaux talents et mieux faire comprendre l'importance de les rémunérer.

La CISAC soutient les sociétés à travers le monde

La CISAC joue un rôle clé en soutenant les activités de ses sociétés membres. Elle propose outils et assistance pour faciliter le partage des informations sur les créateurs et leurs œuvres ; elle harmonise les pratiques de répartition des droits. Elle gère un ensemble de règles professionnelles et de résolutions obligatoires relatives à la gouvernance, à la transparence et aux aspects opérationnels. Ces règles et résolutions encouragent le respect des plus hautes normes d'excellence dans l'ensemble du secteur. Dans le domaine des affaires publiques et juridiques, la CISAC fait campagne en faveur de la protection du droit d'auteur et fait entendre la voix des créateurs au cœur même du processus de décision législatif international.



La gestion collective permet aux sociétés de collecter et de répartir les droits aux créateurs quel que soit le pays où leurs œuvres sont utilisées ou vendues.



COLLECTES MONDIALES PAR REPERTOIRE ET TYPE D'UTILISATION

Hausse des collectes des cinq répertoires

Les collectes totales des sociétés membres de la CISAC ont atteint 9,6 milliards d'euros en 2017 et affichent une hausse durable ces cinq dernières années (+28,2 % depuis 2013).

Le répertoire musical génère le plus de revenus avec 87,0 % des collectes mondiales. Au Canada et aux États-Unis, cette proportion atteint 99,7 %, contre 92,3 % en Asie-Pacifique, 91,5 % en Afrique, 88,3 % dans la région Amérique latine et Caraïbes et 80,5 % en Europe.

En 2017, les droits musicaux ont atteint 8,3 milliards d'euros (+6,0 %), suivis par l'audiovisuel (611 Mio €), la littérature (227 Mio €), les arts visuels (208 Mio €) et le spectacle vivant (196 Mio €).

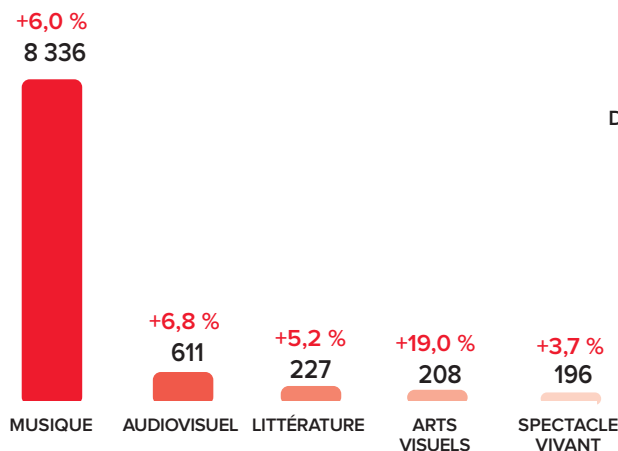
Une croissance constante

Les collectes mondiales ont globalement augmenté de 6,2 % en 2017. Les arts visuels enregistrent la plus forte croissance (+19,0 %), essentiellement grâce aux revenus de la copie privée en Allemagne.

Le répertoire audiovisuel a également connu une hausse de 6,8 %, favorisée par la hausse des collectes en France, la croissance en Argentine et une multiplication par douze des revenus de la copie privée en Allemagne.

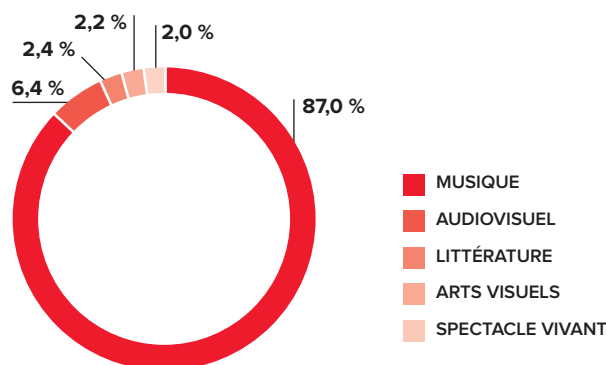
Les droits littéraires enregistrent une hausse de 5,2 % et atteignent 227 millions d'euros. Six pays génèrent quasiment 90 % des collectes pour ce répertoire : l'Australie (42,0 %), le Royaume-Uni (11,9 %), la Suisse (11,6 %), l'Autriche (8,4 %), la Finlande (8,4 %) et les Pays-Bas (5,1 %). Toujours dernier répertoire en termes de collectes, le spectacle vivant affiche une hausse de 3,7 %, en sachant que l'Italie et la France génèrent plus de 50 % des collectes mondiales.

Collectes mondiales et évolution par répertoire (millions €)

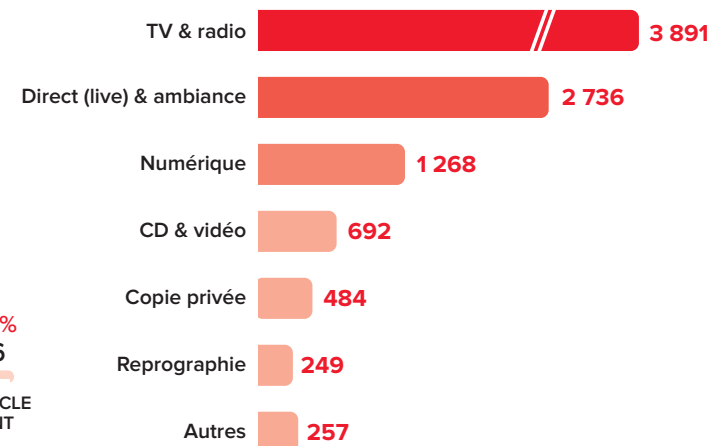


La musique, 1^{er} répertoire pour les collectes

Part des collectes mondiales par répertoire



Droits collectés par type d'utilisation (millions €)



COLLECTES MONDIALES — LES DIX PREMIERS PAYS CONTRIBUTEURS

Les principaux pays contributeurs stimulent la croissance

Les États-Unis sont la première source de collectes et enregistrent une hausse de 7,0 %, notamment grâce à l'essor rapide du streaming musical.

Bien que l'Allemagne affiche la deuxième plus forte croissance en valeur (+113 Mio €) après les États-Unis (+124 Mio €) grâce au versement d'arriérés découlant de nouveaux accords sur la copie privée, la France conserve sa deuxième place en termes de montants collectés avec 12,6 % des collectes mondiales.

En Asie-Pacifique, après une hausse de 12,0 % en 2016, le Japon enregistre une baisse de 6,8 % en euros mais ses collectes sont restées globalement stables en monnaie locale. Les collectes des sociétés australiennes ont augmenté de 14,6 % par rapport à l'année précédente et représentent 3,4 % des collectes mondiales. La première source de revenus du pays est la reprographie avec près de 40 % des collectes mondiales pour ce type d'utilisation.

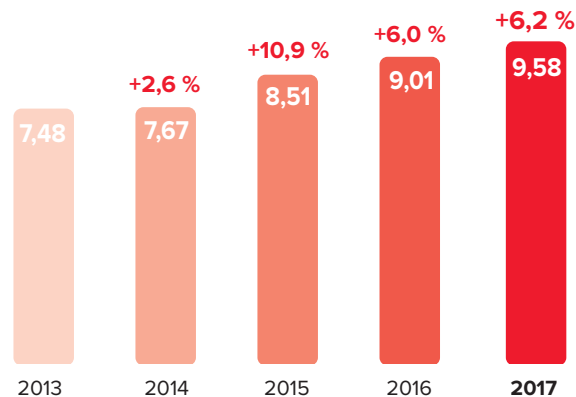
Evolution des sources de revenus

L'Italie a déclaré une baisse de 2,7 % en partie due à d'importants arriérés qui ont gonflé les droits collectés en 2016. Les sommes collectées aux Pays-Bas sont restées stables : le déclin de leur principale source de revenus, la catégorie TV et radio, a été compensé par la belle progression des revenus du numérique, de la catégorie CD et vidéo et de la copie privée.

La croissance au Canada s'explique principalement par la hausse rapide des revenus du numérique.

Grâce à une augmentation de 38,9 % des droits collectés, le Brésil est le premier pays de la région Amérique latine et Caraïbes à entrer dans le classement des dix principaux pays contributeurs (cf. p. 58).

+28,2 % pour les collectes mondiales depuis 2013
Droits collectés en milliards € et évolution annuelle



10 premiers pays contributeurs (millions €), part en % et évolution

	Collectes 2017	Part des collectes mondiales	Evolution
ÉTATS-UNIS	1 890	19,7 %	+7,0 %
FRANCE	1 203	12,6 %	+2,6 %
ALLEMAGNE	925	9,7 %	+13,9 %
JAPON	800	8,4 %	-6,8 %
ROYAUME-UNI	743	7,8 %	+4,9 %
ITALIE	591	6,2 %	-2,7 %
AUSTRALIE	323	3,4 %	+14,6 %
BRÉSIL	253	2,6 %	+38,9 %
CANADA	239	2,5 %	+9,4 %
PAYS-BAS	235	2,5 %	+0,5 %

COLLECTES PAR HABITANT ET EN % DU PIB

Le calcul par la CISAC des collectes par habitant permet de classer les montants collectés en lien avec la population d'un pays. Les collectes en pourcentage du PIB reflètent les revenus en lien avec la position économique des pays.

Ces classements sont influencés par différents facteurs : le niveau de prospérité, la solidité de l'environnement juridique et des mesures d'application, la maturité et le rôle historique des sociétés d'auteurs et les performances actuelles des différents pays.

Droits collectés par habitant

La moyenne mondiale du total collecté par habitant est en hausse et atteint 1,87 € par personne en 2017. L'Europe et la région Canada/États-Unis affichent de loin les plus hauts montants collectés par habitant. Le résultat de l'Asie-Pacifique a augmenté de façon prometteuse par rapport aux années précédentes mais reste dix fois moins élevé qu'en Europe.

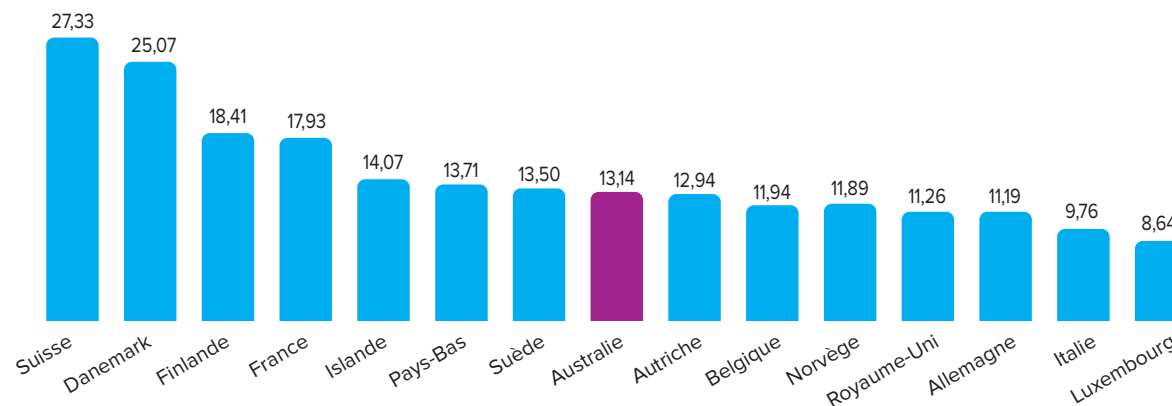
Dans le classement mondial par pays, 9 des 10 pays qui enregistrent le plus haut niveau de collectes par habitant sont européens. En 2017, la Suisse, le Danemark et la Finlande arrivent en tête ; l'Australie est le premier pays non européen au classement.

Différents pays affichent une croissance significative par rapport à l'année précédente : l'Islande (+38,9 %), la Norvège (+35,21 %), Sainte-Lucie (+34,25%), le Danemark (+25,55 %), la Corée du Sud (+20,7 %), l'Estonie (+18,92 %), la Finlande (+18,04 %), la Suède (+17,12 %) et l'Argentine (+17 %).

Droits collectés par habitant et par région (€)



Droits collectés par habitant et par pays (€)



Droits collectés en % du PIB

La moyenne mondiale des droits collectés en pourcentage du PIB est de 0,0148 % en 2017 (+5,9 % par rapport à 2016). L'Europe affiche le plus haut niveau de droits collectés par rapport au PIB avec 0,0282 %. La région Amérique latine et Caraïbes reste devant la région Canada/États-Unis avec 0,0131 % de droits collectés par rapport au PIB contre 0,0114 % pour ses voisins du nord.

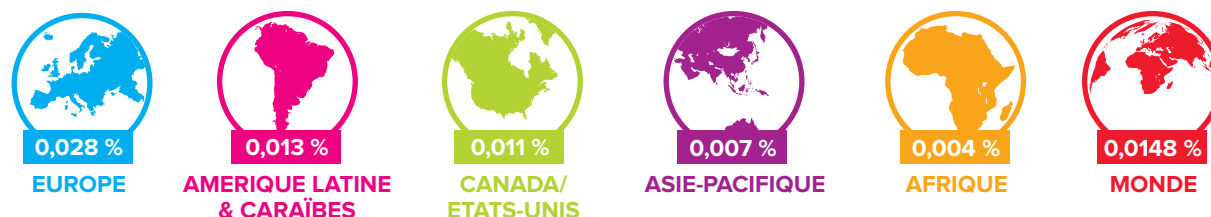
L'Asie-Pacifique suit avec 0,0067 % et confirme les perspectives de croissance avec une hausse de 11,5 % par rapport à 2016. L'Afrique se classe juste derrière l'Asie-Pacifique avec 0,0044 % et enregistre un recul de 11 % par rapport à l'année précédente en partie dû au déclin économique global du continent africain et à l'exclusion de la société kenyane des membres de la CISAC.

Le classement des droits collectés en pourcentage du PIB par pays montre que la plupart des 10 pays les mieux classés sont européens, à l'exception de Sainte-Lucie. La France, le Danemark, la Finlande et la Suisse sont en tête du classement.

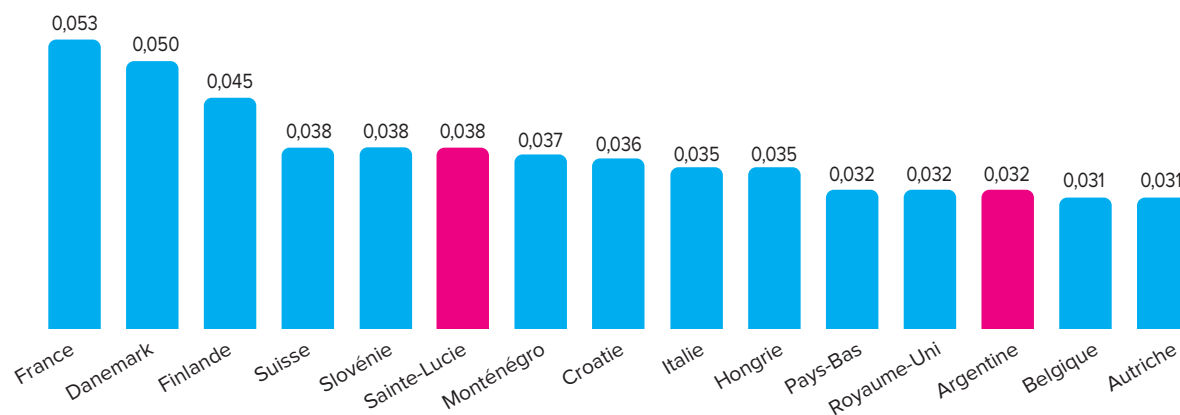
En France, les collectes représentent 0,053 % du PIB et sont restées stables par rapport à 2016.

Parmi les pays non européens affichant une hausse significative des droits collectés en pourcentage du PIB, citons l'Uruguay avec 0,022 % (+5,57 %) et l'Australie avec 0,028 % (+6,13 %). Le premier pays africain en termes de niveau de collectes par rapport au PIB est l'Algérie avec 0,013 %.

Droits collectés en % du PIB, par région



Droits collectés en % du PIB, par pays





REPERTOIRE MUSICAL – COLLECTES MONDIALES

Croissance mondiale des droits musicaux

La musique a généré 87,0 % des droits collectés dans le monde. En 2017, les droits liés au répertoire musical ont atteint 8 milliards d'euros, soit une hausse de 6,0 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2013, les droits musicaux ont augmenté de près de 2 milliards d'euros (+28,3 %).

Grâce à de grands contributeurs comme la France (10,6 %), l'Allemagne (9,7 %), le Royaume-Uni (8,1 %), l'Italie (5,5 %) et les Pays-Bas (2,3 %), l'Europe génère 52,2 % des collectes mondiales.

La région Canada/États-Unis arrive en deuxième position. Au niveau national, les États-Unis sont le premier contributeur de droits musicaux avec plus d'un cinquième des collectes mondiales.

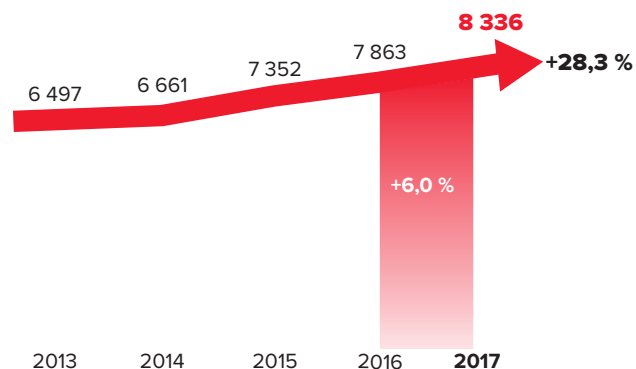
En Asie-Pacifique, les collectes japonaises s'élèvent à 63,5 % du total régional en s'appuyant sur son répertoire local et ses exportations.

L'Amérique latine et l'Afrique progressent

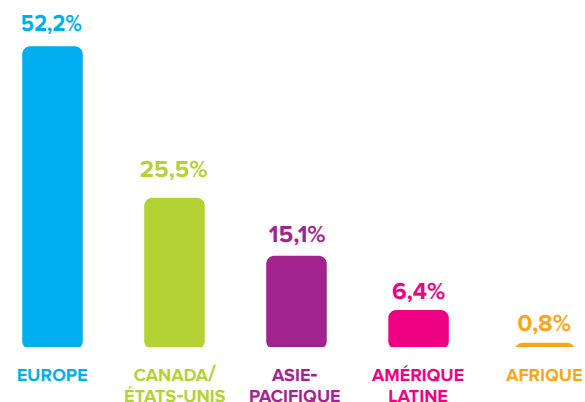
L'Amérique latine et les Caraïbes représentent 6,4 % des collectes liés à la musique dans le monde. Le Brésil affiche une hausse de 39,1 % depuis 2016 et se hisse à la 7^e place des principaux contributeurs, grâce à l'exploitation du répertoire musical dans les œuvres audiovisuelles.

En Afrique, 91,5 % des collectes sont des droits musicaux, mais malgré une croissance de 15,7 % la région ne représente toujours que 0,8 % des collectes mondiales de ce répertoire. L'Afrique du Sud (50,3 %), l'Algérie (24,8 %), le Maroc (7,8 %) et la Côte d'Ivoire (5,3 %) génèrent l'immense majorité des collectes de la région.

Collectes de droits musicaux (millions €)



Droits musicaux collectés par région



Top 10 des pays contributeurs à la collecte de droits musicaux (millions €)

	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Evolution
ÉTATS-UNIS	1 884	22,6 %	+7,0 %
FRANCE	886	10,6 %	+2,1 %
ALLEMAGNE	806	9,7 %	+7,2 %
JAPON	799	9,6 %	-6,8 %
ROYAUME-UNI	678	8,1 %	+5,0 %
ITALIE	458	5,5 %	+0,6 %
BRESIL	252	3,0 %	+39,1 %
CANADA	239	2,9 %	+9,4 %
AUSTRALIE	226	2,7 %	+18,0 %
PAYS-BAS	190	2,3 %	+5,1 %

Les catégories TV et radio, direct (live) et ambiance, numérique, CD et vidéo sont les principales sources de revenus des créateurs de musique. À l'exception de la catégorie CD et vidéo, tous les types d'utilisation de musique affichent une hausse en 2017.

L'utilisation de musique en ligne génère plus d'1 milliard €

Parmi les quatre principales sources de revenus, le numérique affiche la plus forte croissance : +23,1% en 2017, +164% depuis 2013. Il dépasse désormais la barre du milliard d'euros. L'augmentation soutenue du streaming musical ces dernières années explique en grande partie la croissance dans ce secteur. Malgré cela, le numérique ne génère toujours que 15% des collectes des sociétés musicales membres de la CISAC.

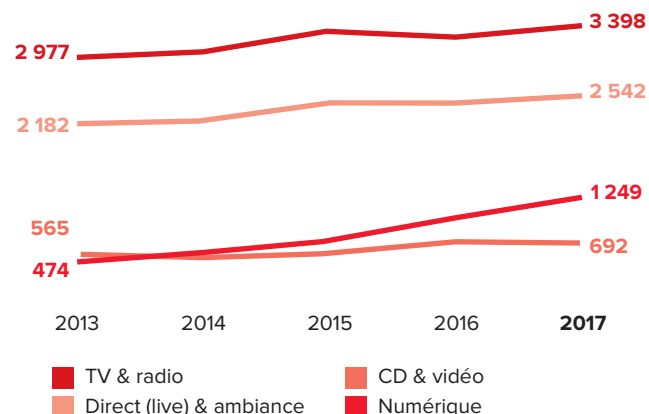
La copie privée, qui représente 4,1% des revenus de ce répertoire, affiche la plus forte croissance globale en 2017 (+28,4%) et le deuxième plus fort taux de croissance depuis 2013 (+151%), notamment grâce à la collecte d'importants arriérés en Allemagne.

De robustes sources de revenus traditionnelles

Les catégories TV et radio, direct (live) et ambiance restent les principales sources de revenus des auteurs de musique. Les droits TV et radio représentent 40,8% des collectes de droits musicaux, ce qui en fait la première source de revenus pour ce répertoire. Les collectes de cette catégorie ont augmenté de 3,2% malgré la résistance à payer des principaux radiodiffuseurs dans de nombreux pays.

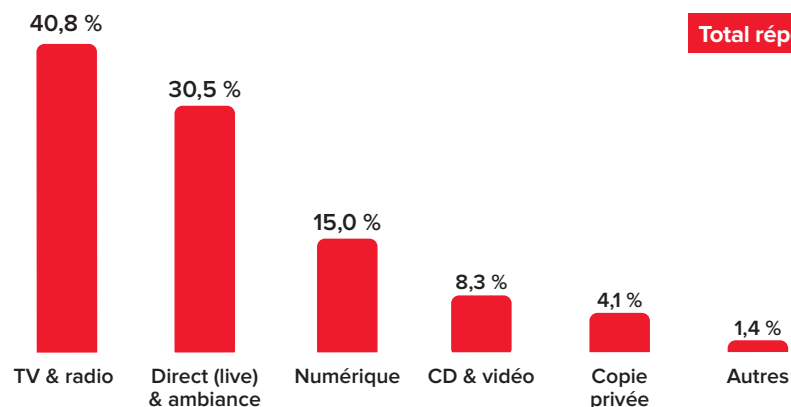
La catégorie direct (live) et ambiance représente près du tiers des collectes mondiales liées à la musique. Le Brésil a enregistré une hausse de cette source de revenus de 29,2% en 2017 et génère désormais 3,2% des collectes mondiales de cette catégorie grâce au dynamisme du secteur des concerts et des festivals.

La catégorie TV et radio reste la 1^{ère} source de revenus Principaux types d'utilisation de musique sur 5 ans (millions €)



L'utilisation numérique génère 15% des droits musicaux

Part des collectes de droits musicaux
par type d'utilisation



+6,0% pour le répertoire musical en 2017 Source des collectes de droits musicaux (millions €)

Type d'utilisation	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
TV & radio	3 398	+3,2 %	+14,2 %
Direct (live) & ambiance	2 542	+3,4 %	+16,5 %
Numérique	1 248	+23,1 %	+164 %
CD & vidéo	692	-2,8 %	+22,6 %
Copie privée	342	+28,4 %	+151 %
Location/prêt public	25	-15,2 %	-18,4 %
Synchronisation	32	-8,7 %	+65,3 %
Publication	7	-13,2 %	-17,1 %
Autres	50	+3,1 %	-52,9 %
Total répertoire musical	8 336	+6,0 %	+28,3 %



REPertoire AUDIOVISUEL – COLLECTES MONDIALES

Des revenus en hausse de 6,8 % atteignant 611 Mio €

L'Europe génère plus de 90 % des collectes liées au répertoire audiovisuel. La région a enregistré une hausse de ces revenus de 6,3 % en 2017 et de 30,7 % ces cinq dernières années. La France est le premier contributeur avec 38,3 % des collectes de ce répertoire, dont 84,5 % viennent de la catégorie TV et radio.

Dans de nombreux pays, surtout en dehors de l'Europe, les sociétés se heurtent à l'absence de droit garanti à rémunération pour les créateurs audiovisuels.

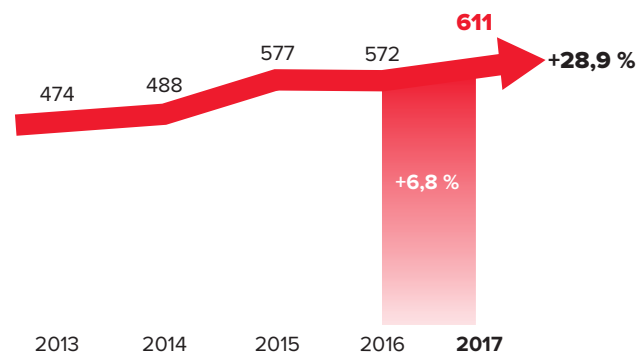
La région Amérique latine et Caraïbes, deuxième source de collectes liées au répertoire audiovisuel (8,3 %), affiche une hausse de 13,6 %, essentiellement grâce à l'Argentine et au Mexique, qui génèrent respectivement 88,8 % et 10,7 % du total collecté dans la région. La catégorie TV et radio y est également la première source de revenus.

En Afrique, les droits audiovisuels sont générés par la copie privée en Algérie et au Burkina Faso, par la TV et radio en Côte d'Ivoire.

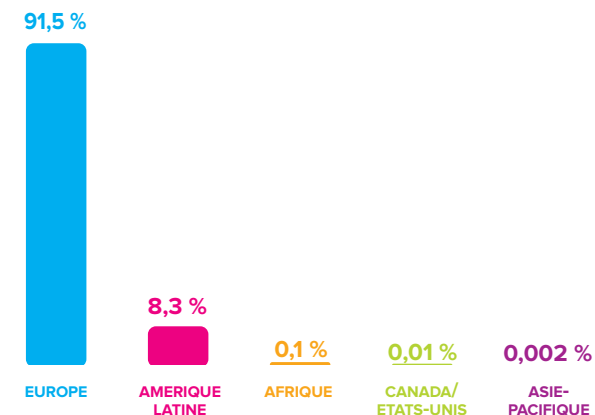
Les sommes déclarées à la CISAC par le Canada et les États-Unis sont négligeables. Aux États-Unis, les droits liés à l'utilisation du répertoire audiovisuel sont dits résiduels ; ils sont négociés et collectés par les syndicats et les guildes de créateurs afin de les dédommager pour la distribution ou l'exploitation de leurs œuvres après leur première utilisation.

L'Asie-Pacifique a déclaré des sommes très faibles, celles-ci correspondant essentiellement aux sommes collectées en Australie pour la catégorie TV et radio.

Répertoire audiovisuel : +6,8 % en 2017,
+ 28,9 % depuis 2013
Collectes de droits audiovisuels (millions €)



Droits audiovisuels collectés par région



La France en tête des collectes audiovisuelles

Top 10 des pays contributeurs à la collecte de droits audiovisuels (millions €)

	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Evolution
FRANCE	234	38,3 %	+4,5 %
SUISSE	68	11,1 %	-11,2 %
ITALIE	48	7,9 %	-31,8 %
ARGENTINE	45	7,4 %	+17,6 %
ALLEMAGNE	42	6,9 %	+1 184 %
ESPAGNE	34	5,6 %	+0,0 %
POLOGNE	22	3,6 %	+21,2 %
PAYS-BAS	17	2,8 %	-20,6 %
ROYAUME-UNI	16	2,7 %	-1,1 %
BELGIQUE	14	2,3 %	+9,2 %

1^{ère} source de revenus : la catégorie TV et radio

La France génère 45,1 % des collectes de droits audiovisuels de la catégorie TV et radio. Les sociétés européennes ont collecté la plus grande part des droits liés à ce type d'utilisation : 12,8 % pour la Suisse, 8,0 % pour l'Italie, 4,7 % pour la Pologne et 4,7 % pour l'Espagne.

L'Argentine obtient de bons résultats et constitue une exception notable avec 9,8 % des collectes mondiales de droits audiovisuels pour les utilisations TV et radio. Le secteur audiovisuel représente environ un quart du total des droits collectés dans ce pays.

+52,5 % pour les collectes liées à la copie privée

Les deux premiers pays sources de rémunérations pour copie privée sont l'Allemagne (35,2 %), qui affiche la plus forte croissance grâce à un nouvel accord sur les arriérés s'appliquant aux smartphones, tablettes et PC, et la France (18,0 %). L'Italie (9,7 %) et la Suisse (5,9 %) ont toutes deux enregistré un net déclin de ces revenus.

Direct (live) et ambiance

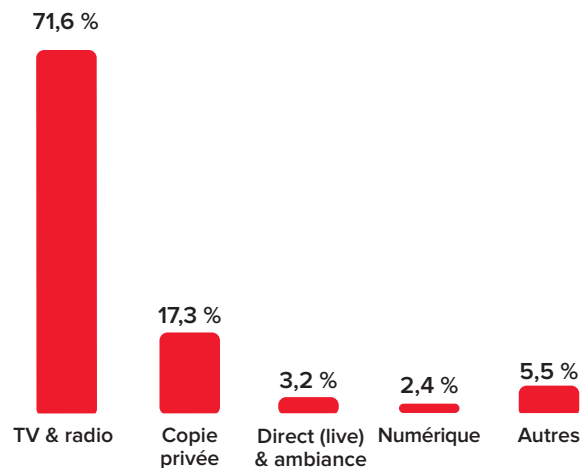
La catégorie direct (live) et ambiance, qui ne représente que 3,2 % des collectes de droits audiovisuels en 2017, affiche une croissance de 11,3 %. L'Espagne (59,4 %), la Suisse (16,3 %), l'Argentine (6,2 %) et la République tchèque (6,1 %) génèrent plus de 90 % des droits audiovisuels collectés dans le monde pour ce type d'utilisation.

Hausse du numérique

Les collectes générées par les utilisations numériques pour ce répertoire ont augmenté de 122 % en 2017 et ont été multipliées par plus de douze depuis 2013 – mais ne représentent toujours que 2,4 % des droits audiovisuels. Cinq pays européens collectent des droits d'exploitation numérique pour ce répertoire. La France (83,4 %), l'Italie (11,4 %) et l'Espagne (4,8 %) génèrent à elles trois un peu plus de 14 millions d'euros et ont toutes vu ce secteur progresser en 2017.

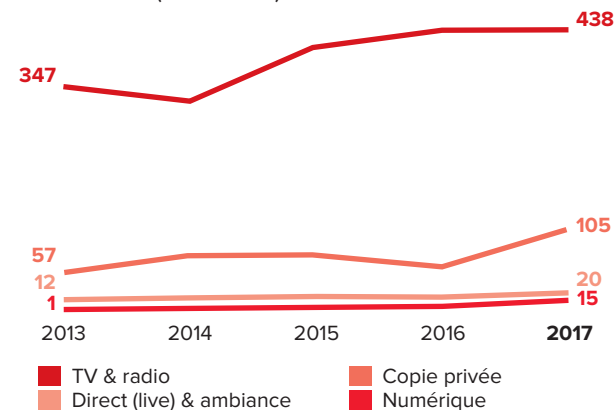
La catégorie TV et radio génère plus des 2/3 des droits audiovisuels

Part des collectes de droits audiovisuels par type d'utilisation



La copie privée voit ses revenus quasiment doubler sur 5 ans

Évolution des principales utilisations du répertoire audiovisuel (millions €)



608 Mio € pour le répertoire audiovisuel en 2017

Source des collectes de droits audiovisuels (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Type d'utilisation			
TV & radio	438	-0,4 %	+26,2 %
Copie privée	105	+57,3 %	+85,1 %
Direct (live) & ambiance	20	+11,3 %	+61,7 %
Numérique	15	+122 %	+1 198 %
Utilisations pédagogiques	5	-13,2 %	+2,2 %
Reproduction mécanique	2	-26,3 %	-91,2 %
Location/prêt public	1,2	+25,4 %	-5,9 %
Reprographie	0,5	+45,6 %	+13,1 %
Autres	25	-21,7 %	+9,3 %
Type de droits			
Droits d'exécution	458	-2,7 %	+25,8 %
Droits mécaniques	153	+50,5 %	+39,1 %
Total répertoire audiovisuel	611	+6,8 %	+28,9 %



REPertoire ARTS VISUELS – COLLECTES MONDIALES

Retour à la croissance

Les OGC ont collecté 208 millions d'euros pour les artistes visuels en 2017. Après un déclin en 2016, reflet d'une baisse générale des ventes sur le marché de l'art mondial, les collectes ont augmenté de 19,0 % en 2017. Ce répertoire est celui qui enregistre la plus forte croissance par rapport à l'année précédente et un bond de 67,5 % depuis 2013.

Appliqué dans quelques 80 pays mais inexistant dans certains grands marchés de l'art comme les États-Unis, le Japon, la Suisse et la Chine, le droit de suite pourrait devenir un important moteur de la croissance.

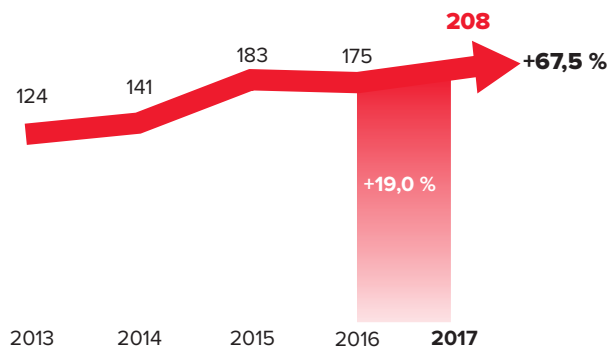
L'Europe génère 95,0 % des droits liés aux arts visuels. Avec une hausse de 34,6 % par rapport à 2016, l'Allemagne est la première source de collectes grâce au recouvrement d'arriérés des années précédentes. L'Autriche affiche la plus forte croissance (+81,4 %) tandis que les Pays-Bas et la Belgique voient leurs revenus décliner.

La région Canada/États-Unis génère 3,2 % des collectes de ce répertoire, les États-Unis étant le seul pays non européen à figurer dans la liste des dix principaux contributeurs.

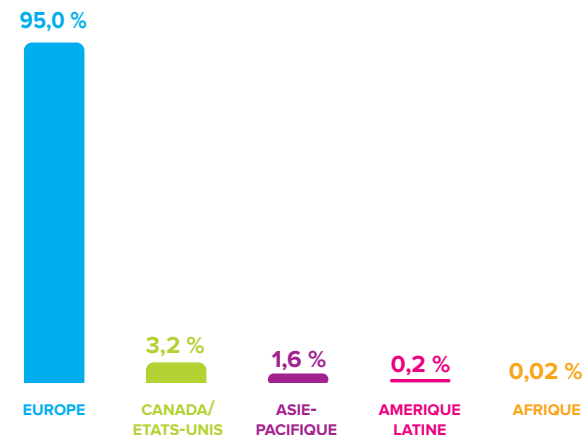
En Asie-Pacifique, malgré un recul de 21,5 % en Corée du Sud, les collectes ont augmenté de 8,0 %, essentiellement grâce à la hausse de 16,0 % enregistrée par les sociétés australiennes, qui génèrent 65,2 % des collectes régionales, devant le Japon (28,7 %).

Les collectes liées aux arts visuels ont été multipliées par douze en Afrique du Sud, qui génère 74,7 % des revenus du continent africain.

**+19,0 % pour les arts visuels en 2017,
+ 67,5 % depuis 2013**
Collectes liées aux arts visuels (millions €)



Collectes liées aux arts visuels par région



L'Allemagne, 1^{ère} source de revenus pour les arts visuels

Top 10 des pays contributeurs à la collecte de droits liés aux arts visuels (millions €)

	Collectes	Part des collectes mondiales	Evolution
ALLEMAGNE	77	37,1 %	+34,6 %
FRANCE	32	15,2 %	+16,8 %
ROYAUME-UNI	21	10,2 %	+15,3 %
PAYS-BAS	16	7,7 %	-9,6 %
ITALIE	10	4,8 %	+1,2 %
SUEDE	9	4,3 %	+0,2 %
DANEMARK	8	3,9 %	+6,1 %
ÉTATS-UNIS	6	2,9 %	+15,5 %
BELGIQUE	5	2,6 %	-3,2 %
AUTRICHE	5	2,3 %	+81,4 %

Hausse des revenus de la reprographie

À l'origine de 42,0 % des collectes de ce répertoire, la reprographie est la première source de revenus des artistes visuels. Après un léger recul en 2016, les chiffres de 2017 sont deux fois plus élevés qu'en 2013. Pour la seule année 2017, ces revenus ont augmenté de 24,1 %.

Le Royaume-Uni, champion du droit de suite

Avec 21,6 % des droits collectés en Europe pour ce répertoire, le droit de suite est une importante source de revenus et la première au Royaume-Uni (69,8 %), où ces collectes ont augmenté de 21,9 % ces cinq dernières années et représentent plus du tiers des collectes mondiales liées à ce type d'utilisation.

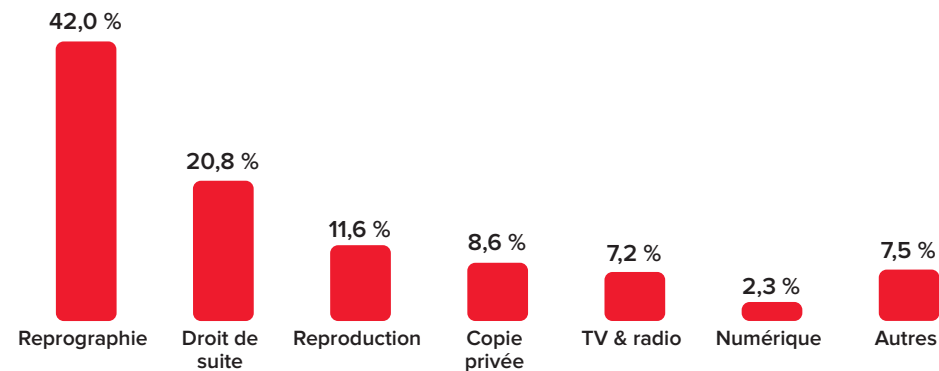
Les autres types d'utilisation sont loin derrière

La reproduction génère 11,6 % des droits collectés pour les artistes visuels. Aux États-Unis, c'est la seule source de revenus pour ce répertoire.

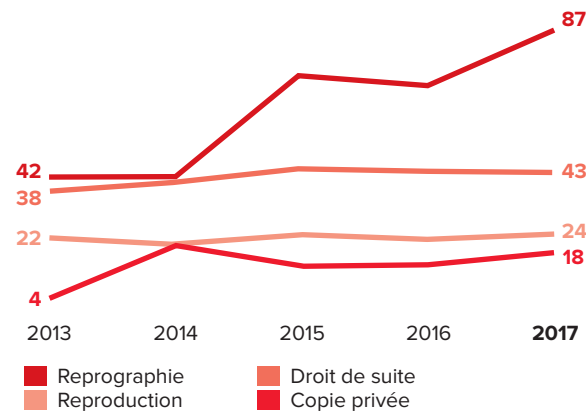
Plus de la moitié des collectes liées à la copie privée sont générées par la France (54,9 %), suivie par les Pays-Bas (23,6 %) et l'Italie (14,2 %).

Malgré une forte croissance (+167 %), les revenus du numérique ne représentent toujours que 2,3 % des collectes de ce répertoire et viennent presque exclusivement d'Allemagne et de France.

Part des collectes liées aux arts visuels par type d'utilisation



Reprographie : des revenus multipliés par deux en 5 ans (millions €)



Source des collectes liées aux arts visuels (millions €)

Type d'utilisation	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Reprographie	87	+24,1 %	+109 %
Droit de suite	43	+0,0 %	+14,7 %
Reproduction	24	+8,1 %	+7,1 %
Copie privée	18	+29,6 %	+335 %
TV & radio	15	+9,7 %	+137 %
Numérique	5	+167 %	+89,9 %
Location/prêt public	5	+82,9 %	+151 %
Direct (live) & ambiance	5	+9,5 %	+12,0 %
Utilisations pédagogiques	4	+1 620 %	+1 328 %
Autres	2	-28,8 %	-36,2 %
Type de droits			
Droits d'exécution	19	+9,7 %	+87,6 %
Droits mécaniques	188	+20,0 %	+65,7 %
Total arts visuels	208	+19,0 %	+67,5 %



REPertoire Spectacle Vivant – Collectes Mondiales

Hausse de 3,7 % sous l'impulsion de l'Europe

Les collectes liées au spectacle vivant ont augmenté de 3,7 % en 2017 pour atteindre 196 millions d'euros.

Cinq pays génèrent près de 90 % des collectes mondiales. Tous sont situés en Europe, à l'exception de l'Argentine – quatrième plus grande source de collectes (9,0 %) derrière l'Italie (34,1 %), la France (26,5 %) et la Russie (11,7 %). L'Argentine affiche également la plus forte croissance pour ce répertoire en 2017 (+26,9 %).

Les deux tiers des droits collectés en Afrique pour le spectacle vivant viennent d'Algérie, dont 80 % des revenus viennent de la copie privée.

En Asie-Pacifique, le Japon est le seul pays à collecter des droits pour ce répertoire, qui proviennent exclusivement de la catégorie direct (live) et ambiance.

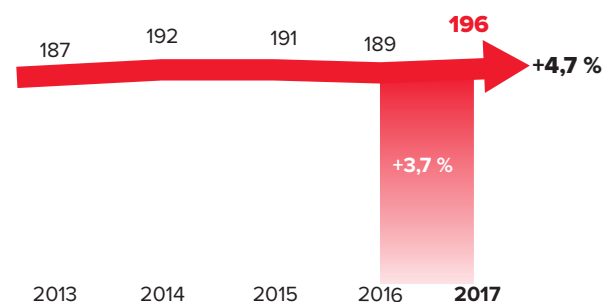
Le Canada et les États-Unis n'ont déclaré aucune collecte pour ce répertoire.

1^{ère} source de revenus : direct (live) et ambiance

Cette catégorie est la première source de revenus et génère 85,2 % des collectes totales. La majeure partie des collectes liées à ce type d'utilisation viennent de France (31,1 %) et d'Italie (26,7 %).

À l'échelle mondiale, les utilisations liées à la catégorie TV et radio ne génèrent que 10,9 % des collectes totales liées au spectacle vivant contre 25 % en Italie.

Une évolution positive sur 5 ans Collectes de droits spectacle vivant (millions €)



Source des collectes liées au spectacle vivant (millions €)

Type d'utilisation	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Direct (live) & ambiance	167	+3,3 %	+3,6 %
TV & radio	21	+4,4 %	-1,4 %
Copie privée	6	+26,0 %	+524 %
Location/prêt public	0,7	-21,0 %	+425 %
Reproduction mécanique	0,2	-46,1 %	-45,4 %
Autres	0,9	-10,0 %	-70,0 %
Type de droits			
Droits d'exécution	189	+3,3 %	+3,1 %
Droits mécaniques	7	+15,2 %	+87,9 %
Total spectacle vivant	196	+3,7 %	+4,7 %

Top 5 des pays contributeurs de droits spectacle vivant (millions €)

	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Evolution
ITALIE	67	34,1 %	+2,8 %
FRANCE	52	26,5 %	-4,5 %
RUSSIE	23	11,7 %	+17,4 %
ARGENTINE	18	9,0 %	+26,9 %
ESPAGNE	11	5,5 %	+5,3 %



REPERTOIRE LITTERAIRE – COLLECTES MONDIALES

L'Australie, leader du marché des droits littéraires

Les sociétés ont collecté 227 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2016.

Avec 95 millions d'euros et 42,0 % des collectes mondiales, l'Australie domine le marché. Les droits littéraires y proviennent à 100 % de la reprographie. C'est également le cas au Royaume-Uni, la deuxième plus grande source de droits littéraires (11,9 %).

En Suisse, la reprographie génère plus de la moitié des revenus, suivie par la catégorie TV et radio (30,5 %). La catégorie copie privée affiche la plus forte croissance : + 225 % depuis 2013.

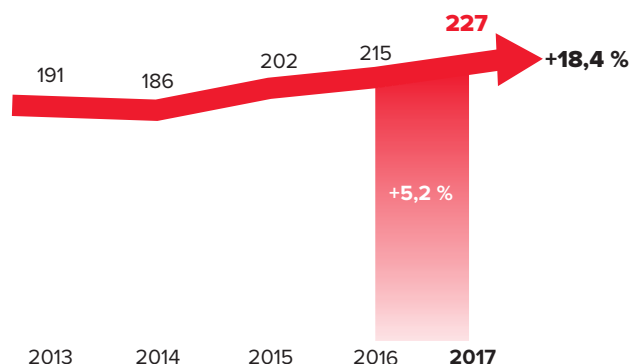
Parmi les cinq premiers pays contributeurs, c'est la Finlande qui enregistre la plus forte croissance pour ce répertoire (+32,3 %), essentiellement grâce aux revenus de la location et du prêt public (62,4 %). 8,4 % des collectes mondiales sont autrichiennes, dominées par la catégorie TV et radio (43,3 %) suivie de près par la reprographie (42,8 %).

La reprographie, première source de revenus

La reprographie est la principale source de revenus pour ce répertoire (71,3 %) et génère 162 millions d'euros. Cette source de revenus est restée stable ces cinq dernières années mais d'autres sont en hausse.

Les revenus de la location et du prêt public ont augmenté de 37,5 %, essentiellement grâce à la Finlande et aux Pays-Bas. La catégorie TV et radio affiche une hausse de 18,8 % favorisée par la bonne santé des collectes en Suisse et en Autriche. Les revenus de la copie privée ont quadruplé en Italie en tout juste un an. Les utilisations pédagogiques sont désormais la cinquième source de revenus.

Collectes liées au répertoire littéraire (millions €)



La reprographie génère plus des deux tiers des collectes

Source des collectes de droits littéraires (millions €)

Type d'utilisation	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Reprographie	162	+3,0 %	+3,1 %
Location/prêt public	21	+37,5 %	+132 %
TV & radio	19	+18,8 %	+38,0 %
Copie privée	13	+15,3 %	+423 %
Utilisations pédagogiques	13	-14,5 %	
Direct (live) & ambiance	3	-3,1 %	+6,2 %
Reproduction mécanique	2	-57,9 %	-58,5 %
Autres	1	-35,4 %	-47,2 %
Type de droits			
Droits d'exécution	19	+0,5 %	+15,7 %
Droits mécaniques	208	+5,6 %	+18,6 %
Total répertoire littéraire	227	+5,2 %	+18,4 %

Top 5 des pays contributeurs de droits littéraires (millions €)

	Droits collectés	Part des collectes mondiales	Evolution
AUSTRALIE	95	42,0 %	+7,2 %
ROYAUME-UNI	27	11,9 %	-0,5 %
SUISSE	27	11,6 %	+4,7 %
FINLANDE	19	8,4 %	+32,3 %
AUTRICHE	19	8,4 %	+4,8 %

Des services premium de streaming vidéo en plein essor

Par David Sidebottom, Principal Analyst, Entertainment, Futuresource

Les services premium de streaming vidéo, en particulier les services à la demande par abonnement (SVOD), ont connu un véritable boom ces dernières années, passant de 143 à 458 millions d'abonnés payants entre fin 2014 et fin 2017.

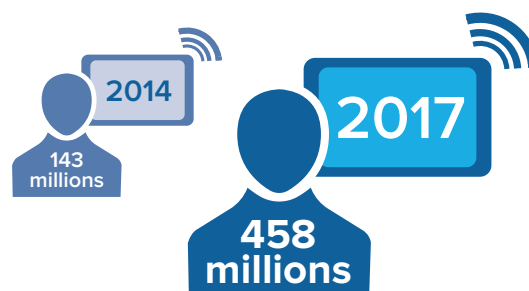
Cette tendance est d'abord apparue aux États-Unis avec Netflix mais gagne désormais l'ensemble de la planète. Elle implique de multiples opérateurs et représente de belles opportunités de revenus pour les créateurs de contenus et les ayants droit.

À l'échelle mondiale, Futuresource Consulting estime que les consommateurs ont dépensé 20 milliards \$US dans la SVOD en 2017, contre seulement 11 milliards \$US pour le streaming musical.

Envolée des collectes liées à la VOD

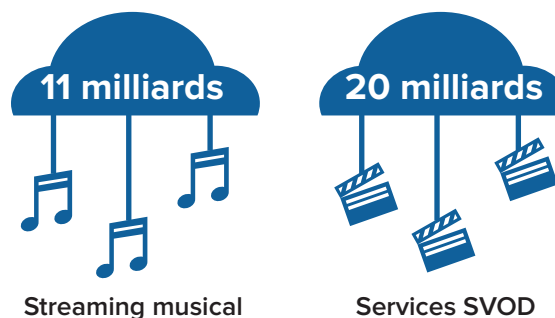
Partout dans le monde, les sociétés d'auteurs assistent à une forte hausse des revenus générés par la VOD. En 2017, la société australienne APRA AMCOS, par exemple, a déclaré une hausse de 70 % de ces revenus (pour atteindre 14,1 millions de dollars australiens) et, au Royaume-Uni, PRS for Music rapporte une hausse de 47 % (13,8 millions de livres sterling). La SVOD est le principal moteur de cette croissance. Bien que ces revenus représentent moins de 20 % des droits collectés auprès des télédiffuseurs par ces deux sociétés, ils sont néanmoins supérieurs au temps d'écoute moyen de la SVOD.

Nombre d'abonnés des services premium de streaming vidéo



Les tarifs applicables aux services VOD tournent autour de 2,5 % des recettes mais certaines sociétés ciblent activement les nouveaux services avec des tarifs à la carte tandis que d'autres s'en tiennent aux tarifs publiés. La société allemande GEMA a récemment approuvé un tarif rétroactif de 20 centimes d'euros par abonné.

Dépenses estimées des consommateurs, 2017 (\$US)



Selon les estimations de Futuresource, l'existence d'accords similaires dans tous les pays permettrait aux sociétés de collecter plus de 1 milliard de dollars US pour la SVOD en 2018, soit l'équivalent de 11 % des collectes totales déclarées à la CISAC pour l'utilisation de musique en 2017 (9,4 Mds €).

Explosion des contenus télévisuels

À mesure que la SVOD s'impose comme mode de consommation courant de contenus vidéos, nous assistons à une explosion du nombre de fictions télévisées de première qualité. Des services comme Netflix, Amazon Prime Video et Hulu sont désormais d'importants producteurs de séries originales qui réservent un budget considérable à la production de contenus. À lui seul, Netflix dispose d'un budget de production de 8 milliards de dollars US, qu'il consacre en grande majorité à la production de séries, de films originaux et exclusifs pour la télévision.

Ces programmes touchent un public mondial. Ils représentent donc de très belles opportunités pour les créateurs, avec des débouchés sans précédents à plusieurs niveaux (bandes originales, composition, synchronisation). Netflix propose à lui seul plus de 1 000 œuvres originales, dont plus de 100 films originaux, et autant en projet.

Au-delà de l'univers Netflix

Si Netflix est le plus connu des services SVOD, en particulier pour ses contenus originaux, il ne faut pas négliger le rôle des services de niche de moindre envergure et des acteurs locaux.

Nombre de services locaux, surtout hors Asie, ont connu des difficultés liées à un manque d'investissement. Toutefois, certaines joint venture et partenariats locaux mettent en commun leurs ressources pour proposer une expérience utilisateur plus attrayante. Il s'agit essentiellement d'initiatives de certains télédiffuseurs locaux ; par exemple Salto en France, une initiative entre les grands télédiffuseurs TF1, Groupe M6 et France Télévisions.

Amazon Channels est une autre plateforme qui héberge des services tiers, désormais au nombre de 150 environ, touchant un large public, dans un large éventail de genres. À long terme, ces services plus modestes contribueront à la croissance du marché de la SVOD quand la croissance des plus grands services ralentira.

Les défis liés aux collectes

Si ce secteur est une source de revenus en pleine expansion, il reste quelques défis à relever, en particulier pour les sociétés d'auteurs :

- De nombreux services relativement modestes ignorent la nécessité d'obtenir une licence et ne provisionnent pas ce montant dans leur modèle financier.
- Netflix ne domine pas dans tous les pays. En Asie les services locaux sont prépondérants, généralement proposés au sein d'un marché dynamique et fragmenté qui est à l'origine d'autres problèmes pour la collecte des droits.

- Les modèles économiques varient aussi selon les services. Le plus souvent, ils font l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle mais, dans certains cas comme celui d'Amazon Prime Video, l'offre de streaming vidéo, groupée au sein d'une offre plus vaste, exige une approche sur mesure.

Par ailleurs, dans certains pays, la SVOD commence à empiéter sur la consommation de télévision traditionnelle, même si ce phénomène est encore limité. Les revenus de la télévision sont appelés à stagner et probablement à diminuer à plus long terme. La SVOD devrait toutefois au moins compenser cette baisse pendant quelques temps, même si la possible saturation du marché des séries télévisées ralentit la croissance.

Des perspectives positives

Dans l'ensemble, les services SVOD devraient connaître une forte croissance dans les années à venir en séduisant de plus en plus de consommateurs. Les dépenses mondiales des consommateurs pour ce type de service devraient atteindre 44 milliards de dollars US en 2021, soit plus du double de leur niveau de 2017. Cette estimation illustre les opportunités qu'offre ce secteur.



© 2018 Futuresource Consulting Ltd.
Tous droits réservés.



Licences d'exploitation numérique et gestion des données : compétences clés des OGC dans l'univers du streaming

– ANALYSE – MUSIQUE

L'irrésistible montée en puissance de la consommation du contenu numérique dans tous les répertoires est certainement le fait le plus marquant qui ait influé sur les collectes mondiales depuis plus de dix ans. En 2017, les revenus du numérique ont franchi pour la première fois le seuil du milliard d'euros et généré 13,2 % des collectes totales, ce qui reflète un fort potentiel de croissance. Dans certains pays, cette part est beaucoup plus importante – notamment en Suède (32,8 %), au Mexique (32,3 %) et en Corée du Sud (31,8 %).

La révolution numérique a d'abord touché le répertoire musical. Phénomène marginal, le streaming est devenu par la suite le mode de consommation dominant de la musique. Il a permis au marché musical mondial de renouer avec une croissance durable depuis 2014. Il a généré autant de nouvelles opportunités que de défis pour les sociétés d'auteurs.

L'essor du streaming stimule la croissance de l'ensemble du secteur musical. Dans certains territoires clés comme les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, les chiffres de l'année 2017 et du premier semestre 2018 montrent la progression constante du secteur numérique. Aux États-Unis, avec 268 milliards d'écoutes au premier semestre 2018, le volume du streaming audio à la demande a augmenté de 45 % par rapport à la même période en 2017, d'après une source Nielsen.

Les abonnements décollent

Des services comme Spotify et Apple Music ont annoncé une hausse significative de leur nombre d'abonnés payants en 2018, avec 86 millions d'abonnés payants pour Spotify (sur un total de 180 millions d'utilisateurs) fin juillet 2018 et plus de 50 millions pour Apple Music. Le streaming a révélé l'immense potentiel de certains marchés connus pour leur faible taux de pénétration digitale et leur niveau élevé de piratage, comme ceux d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

Pour les sociétés membres de la CISAC, malgré sa croissance vigoureuse, le secteur numérique reste une source de revenus faible. Malgré la hausse des revenus du numérique la principale source de revenus traditionnelle des OGC reste les droits d'exécution liés à l'utilisation de contenus à la radio et à la télévision. En 2017, les revenus générés par ce type d'utilisation ont atteint 3,6 milliards d'euros, soit une hausse de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

Délivrer des licences aux nouveaux acteurs du numérique

Les OGC ont réagi à l'arrivée de nouveaux acteurs en demande de licence, comme Facebook, en adaptant leurs processus d'octroi de licences. À mesure que des modèles économiques différents trouvent leur place dans l'écosystème numérique, les OGC font preuve de flexibilité et de créativité lors des négociations. Elles tiennent compte des besoins particuliers de chaque fournisseur de services numériques (FSN) lors de la rédaction des conditions de licences.

Le streaming a permis de collecter de nouveaux revenus liés aux derniers modes d'accès à la musique, notamment les enceintes connectées ou à commande vocale. Cette tendance profitera aux ayants droit puisque les utilisateurs d'enceintes intelligentes accéderont à la musique par un FSN, dans le cadre d'une offre gratuite ou, plus probablement, d'un abonnement.

Les titulaires de droits musicaux sont affectés par les nouveaux comportements du consommateur face à son écran de télévision. Comme pour la musique, il veut pouvoir accéder « aux films et à la télévision toujours, partout et à volonté » et a rapidement adopté les services de vidéo à la demande par abonnement (SVOD) et de télévision par Internet en mode « Over The Top » (OTT) – voir l'analyse de Futuresource p. 26.

Les licences à long terme conclues avec des services comme Netflix et Hulu (seulement aux États-Unis) et d'autres services OTT ont largement contribué à la hausse des revenus du numérique de certaines sociétés. Le développement de ces services dans toutes les régions profitera aux sociétés locales. En Australie, par exemple, la société APRA a rapporté une hausse de 70 % des revenus liés à la VOD par rapport à 2016. Au Canada, la SOCAN a déclaré la collecte de sommes conséquentes auprès de Netflix et de YouTube.

Gérer la multiplication des données

Dans ce nouvel environnement, la gestion des données est devenue un enjeu prioritaire pour les sociétés, désormais confrontées à des milliards de microtransactions. La société britannique PRS for Music a traité 6,6 mille milliards d'utilisations de musique en 2017, soit une hausse de 50 % par rapport à 2016. En France, la Sacem en a traité 2,1 mille milliards en 2017, tandis qu'aux États-Unis, BMI a traité près de 1,4 mille milliards d'exécutions (dont 1,350 en ligne), un chiffre en hausse de 40 % par rapport à l'année précédente.

Données musicales traitées en 2017

PRS	6,6 mille milliards d'utilisations
Sacem	2,1 mille milliards d'utilisations
BMI	1,4 mille milliards d'exécutions

Face à cette augmentation des volumes de données, les sociétés ont investi massivement pour adapter leurs systèmes aux nouvelles conditions du marché et garantir des répartitions plus rapides et plus précises. Malgré une certaine concurrence entre OGC, les sociétés d'auteurs ont renforcé leur collaboration pour optimiser leurs systèmes.

Dans un environnement en constante évolution, elles ont négocié avec succès le tournant numérique et sont désormais à même de faire face à la complexité des nouveaux modèles économiques, à l'évolution des habitudes de consommation et à l'explosion des données.



A mesure que des modèles économiques différents trouvent leur place dans l'écosystème numérique, les OGC font preuve de flexibilité et de créativité.





Copie privée Une source de collectes croissante pour les créateurs

– ANALYSE – MUSIQUE

La copie privée est une mesure juste et équitable qui, si elle est correctement appliquée, peut améliorer la vie des créateurs.

Angélique Kidjo,
Vice-Présidente de la CISAC

La copie privée est une exception au droit de reproduction qui permet aux particuliers de faire une copie d'une œuvre pour leur usage personnel, à des fins non commerciales. Pour rémunérer les créateurs, une redevance s'applique aux supports vierges et dispositifs de stockage qui permettent la copie des œuvres.

À l'échelle mondiale, la copie privée génère 484 millions d'euros, soit une hausse de 33,3 % par rapport à 2016 et de 141 % depuis 2013. La majeure partie des revenus viennent du répertoire musical (70,6 %), qui affiche une hausse de 28,4 %. Les collectes des répertoires audiovisuel, arts visuels et spectacle vivant ont respectivement augmenté de 57,3 %, 29,6 % et 26,0 %.

La rémunération pour copie privée est une importante source de revenus pour les créateurs qui peuvent en bénéficier, surtout dans les pays où les supports physiques restent prépondérants mais où le cadre de protection du droit d'auteur est insuffisant. Dans certains pays d'Afrique, la copie privée représente plus de la moitié des revenus des sociétés locales. Au total, elle génère 14,1 % des collectes de la région.

La copie privée, un important levier de croissance

Les pays qui disposent d'un système efficace de rémunération de la copie privée ont vu leurs collectes augmenter significativement ces dernières années.

En Allemagne, un accord rétroactif est venu étendre la liste des dispositifs concernés par la redevance, ce qui a permis de quasiment doubler les revenus. Au Maroc, une réforme de la loi a favorisé une forte hausse des revenus des créateurs, qui ont dépassé la barre des 4 millions d'euros en 2017.

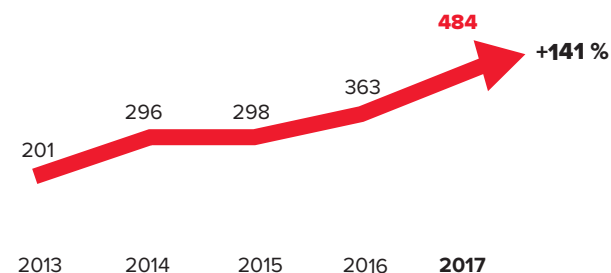
Malgré ces résultats positifs, la copie privée ne représente toujours que 5,1 % des collectes mondiales, essentiellement en raison d'une législation inadaptée et non appliquée. En octobre 2017, la CISAC y a consacré une étude détaillée. Seulement 74 pays disposent de lois prévoyant une rémunération pour copie privée, parmi lesquels 38 seulement ont mis en place un système efficace de collecte.

Distributions

Outre les sommes versées directement aux créateurs, les sociétés consacrent plus de 50 millions d'euros par an à des projets socioculturels et pédagogiques de soutien aux créateurs. Une petite proportion de ces sommes sont investies dans une myriade d'activités, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Suisse par exemple.

Les collectes pour copie privée ont un rôle majeur à jouer dans l'environnement numérique. Une législation adéquate, une bonne application de la loi et des mécanismes de collecte efficaces sont essentiels pour libérer leurs potentiels.

Collectes mondiales liées à la copie privée (millions €)





Remédier au « transfert de la valeur » : le message de l'Europe au reste du monde – ANALYSE – MUSIQUE

Face aux obstacles que rencontrent les créateurs pour se faire rémunérer équitablement par certaines des plus grandes plateformes numériques, le vote historique du Parlement européen en 2018 offre de nouvelles perspectives.

Dans le marché numérique actuel, les services de contenus chargés par les utilisateurs (UUC) tels que YouTube engrangent d'importantes recettes publicitaires et ne payent aux créateurs qu'une fraction de ces sommes pour les œuvres utilisées. Ils versent en outre des sommes significativement moins élevées aux auteurs que d'autres services de streaming qui proposent les mêmes contenus.

La directive européenne sur le droit d'auteur entend remédier à ce problème en exigeant des services UUC qu'ils négocient des licences adéquates et utilisent des mesures techniques pour empêcher la mise à disposition d'œuvres non autorisées sur leurs sites. Si elle est adoptée par le Conseil de l'Union européenne, elle contribuera à s'assurer que les mêmes règles s'appliquent à tous les services numériques.

Ce rapport illustre parfaitement la réalité à laquelle se confrontent les créateurs : malgré la croissance rapide des revenus du numérique, ce secteur ne génère que 13 % des collectes mondiales des sociétés membres de la CISAC ; les montants collectés auprès des services UUC ne représentent à leur tour qu'une infime partie de cette somme.

Au-delà de l'Europe : l'étude Liebowitz de la CISAC

Le problème du « transfert de la valeur » dépasse les frontières de l'Europe. La solution législative européenne est riche d'enseignement pour les responsables politiques du monde entier, même si les cadres législatifs diffèrent. De nombreux pays ont des législations imparfaites, qui permettent aux services UUC de tirer parti des « règles de limitation de responsabilité ».

Ces services s'en servent comme d'un avantage face à leurs concurrents qui, eux, s'acquittent des droits d'auteur. À lui seul, YouTube aurait 1,8 milliard de visiteurs enregistrés par mois. Le premier service mondial de streaming musical par abonnement, Spotify, lui ne compterait que 159 millions d'utilisateurs actifs mensuels et 71 millions d'abonnés au service Premium. YouTube et d'autres services similaires rémunèrent beaucoup moins les auteurs.



1,8 milliards
de visiteurs enregistrés
par mois sur YouTube



13 % :
part du numérique dans
les collectes mondiales

Jusqu'à récemment, les études économiques sur le sujet étaient rares. En 2018, la CISAC a publié l'étude de Stan Liebowitz, Ashbel Smith Professor à l'Université du Texas à Dallas, sous le titre « Economic Analysis of Safe Harbor Provisions » (analyse économique des règles de limitation de responsabilité). Selon cette étude, les règles de limitation de responsabilité en cas d'atteinte au droit d'auteur instaurées il y a un quart de siècle pour soutenir les débuts du commerce sur Internet, faussent le marché numérique, profitent aux géants de la technologie et créent un important manque-à-gagner pour les ayants droit.

L'étude aboutit aux conclusions suivantes :

- En s'appuyant sur les règles de limitation de responsabilité, les services UUC tels que YouTube négocient des tarifs de licences d'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur sur leurs sites et bénéficient d'un avantage qui s'avère peu efficace et injuste pour les créateurs.
- Aussi ces services ne versent rien aux auteurs pour l'utilisation de leurs œuvres ou paient des tarifs bien inférieurs au prix du marché.
- Les autres services en ligne (tels que Spotify et Apple Music) subissent un désavantage concurrentiel face aux UUC. Ils génèrent des revenus plus faibles et ont moins d'utilisateurs à cause de la distorsion du marché créée par les règles de limitation de responsabilité.

Cette importante première étape marque un tournant pour l'avenir des créateurs de musique et de l'ensemble des créatifs de l'Union européenne et du reste du monde.

Eddie Schwartz,
auteur-compositeur et Président
du CIAM (Conseil International
des Créateurs de Musique)

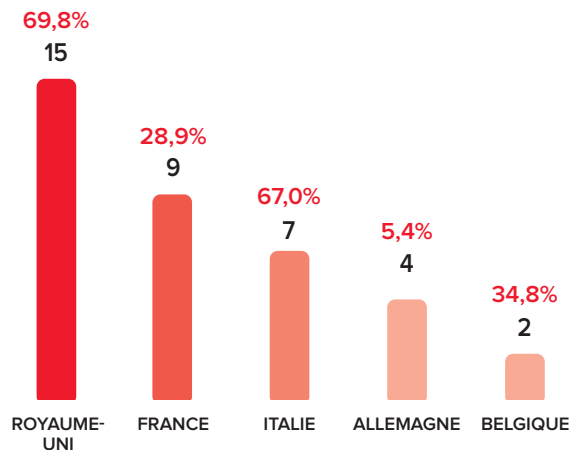


Une nouvelle étude confirme les avantages du droit de suite – ANALYSE – ARTS VISUELS

Globalement, les artistes sont en très grande majorité favorables au droit de suite. La plupart estiment (...) que les artistes doivent recevoir leur part des bénéfices générés par leurs œuvres, comme le font d'autres créateurs.

Étude commandée par l'OMPI

Part du droit de suite dans les collectes liées aux arts visuels des 5 premiers pays contributeurs (millions €)



Le droit de suite a gagné en importance ces dix dernières années et génère désormais 43 millions d'euros, soit un cinquième des collectes mondiales liées aux arts visuels.

L'objectif du droit de suite pour les artistes visuels est de leur attribuer une fraction du prix de revente de l'une de leurs œuvres par une salle de vente ou une galerie. Plus de 80 pays ont instauré ce droit et des discussions sont en cours au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en vue de l'étendre aux artistes du monde entier.

Une nouvelle étude commandée par l'OMPI apporte un nouvel éclairage intéressant sur les avantages du droit de suite. Elle a été rédigée par Joëlle Farchy, Professeur à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, de Paris, et Kathryn Graddy, Doyenne de la Brandeis International Business School et Professeur émérite à la chaire d'économie Fred et Rita Richman de l'Université Brandeis de Boston. Sous le titre « Les incidences économiques du droit de suite », elle a été présentée pour la première fois lors de la session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI (SCCR) de novembre 2017.

Études de cas à l'appui

L'étude retrace en détail l'évolution du marché de l'art international et analyse l'impact économique du droit de suite, en particulier sur le prix des œuvres. « Cette étude s'est intéressée à plusieurs aspects », explique le Pr Graddy. « D'abord, nous avons exposé la théorie économique et expliqué le contexte du droit de suite, puis nous avons résumé les travaux universitaires sur la base des données et des analyses économétriques disponibles. Enfin, nous avons exposé le cas concret du droit de suite au Royaume-Uni, en Afrique et en Australie. Nous n'avons pas recueilli de nouvelles données car nous pouvions nous fier aux données et analyses

de nos précédentes études. Ces différentes études n'ont mis en évidence aucune baisse des prix après l'introduction du droit de suite. »

Les auteurs de l'étude soulignent que « le droit de suite, qui associe dans le temps le créateur à la vie économique de son œuvre, apparaît comme une spécificité pour les auteurs d'arts graphiques et plastiques, qui produisent des œuvres originales uniques ou tirées en exemplaires limités ».

Le marché de l'art international est très concentré : un petit nombre de pays contrôlent la majeure partie du commerce de l'art. Selon l'étude, les plus grands marchés de ventes aux enchères sont la Chine (38 % en 2016), les États-Unis (28 %), le Royaume-Uni (17 %) et la France (5%). Deux de ces pays, la France et le Royaume-Uni, prévoient le droit de suite dans leur législation en tant que membres de l'Union européenne, qui a adopté en 2001 la directive relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale (2001/84/CE).

La France – pionnière du droit de suite

La France génère 21,1 % des collectes mondiales liées au droit de suite, ce qui en fait la deuxième source de revenus pour ce type d'utilisation. Dans ce pays, la notion de droit de suite remonte à la fin du XIX^e siècle et a été introduite dans la législation dès 1920. La société française d'arts visuels, l'ADAGP, poursuit cet engagement au service des artistes visuels par son implication active dans la campagne internationale pour le droit de suite.

Le Royaume-Uni a versé 74 millions d'euros à 5 000 artistes

Au Royaume-Uni, le droit de suite a été introduit en 2006 et étendu aux héritiers des artistes en 2012. Au total, depuis 2006, la société britannique Design and Artists Copyright Society (DACS) a versé plus de 65 millions de livres sterling (74 Mio €) à près de 5 000 artistes et héritiers. Les Professeurs Farchy et Graddy ont étudié l'évolution du marché de l'art dans ce pays en analysant l'activité des salles de vente et des marchands d'art. « L'étude montre, qu'au Royaume-Uni, le droit de suite semble n'avoir eu aucun impact sur le marché de l'art. Les œuvres vendues sont uniques et les acheteurs ne pensent pas au droit de suite quand ils veulent faire une acquisition », souligne le Professeur Graddy.

Le marché australien

Dans leur analyse du marché australien, un pays qui a instauré le droit de suite en 2010, les Professeurs Farchy et Graddy montrent qu'il a eu un impact significatif sur les revenus des artistes australiens, en particulier les artistes aborigènes, qui vantent ses avantages. « Écouter les artistes s'est avéré très instructif », rapporte le Professeur Graddy. « Ils disent que le droit de suite est plus qu'une simple rémunération. Les artistes aiment savoir ce qui se passe avec leurs œuvres. C'est très important pour eux de savoir ce qu'elles deviennent mais les suivre leur demanderait du temps et de l'argent. Pour les artistes, [le droit de suite] compte beaucoup et pourrait augmenter leur productivité en les motivant dans leur travail. »

Dans un marché où la croissance des ventes des œuvres d'après-guerre et contemporaines est la plus importante, le droit de suite pourrait rapporter des revenus substantiels aux artistes visuels, comme le montrent les chiffres du Royaume-Uni et de l'Australie.

Les Professeurs Farchy et Graddy concluent leur rapport par ces mots : « Globalement, les artistes sont en très grande majorité favorables au droit de suite. La plupart estiment qu'il s'agit d'une question morale ; les artistes doivent recevoir leur part des bénéfices générés par leurs œuvres, comme le font d'autres créateurs. »



**Le droit de suite fonctionne,
il est juste et profite à des milliers
d'artistes.**

Joel Shapiro,
Président du Conseil International
des Créateurs des Arts Graphiques,
Plastiques et Photographiques
(CIAGP)





Des droits audiovisuels en hausse de 6,8 % mais des créateurs toujours en attente d'une rémunération équitable

ANALYSE – AUDIOVISUEL

Dans l'univers numérique, nos œuvres peuvent toucher un vaste public aux quatre coins du monde mais les scénaristes et réalisateurs qui les créent ne sont toujours pas rémunérés à leur juste valeur. C'est une question d'équité pour assurer l'avenir des créateurs audiovisuels de demain, à travers le monde.

Jia Zhang-ke,
Réalisateur et Vice-Président de la CISAC

Le paysage audiovisuel ainsi que les opportunités de rémunération des créateurs évoluent et s'étendent. Selon la Motion Picture Association of America (MPAA), les ventes mondiales d'entrées de cinéma ont atteint la somme record de 40,6 milliards de dollars US (35,9 Mds €) en 2017, et les dépenses des consommateurs en divertissement domestique aux formats numériques ou CD sont aussi en hausse avec 47,8 milliards de dollars US (42,9 Mds €).

Les collectes déclarées à la CISAC pour le répertoire audiovisuel ont augmenté de 6,8 % en 2017 pour atteindre 611 millions d'euros, tous types d'utilisations confondus. La télévision reste la première source de revenus avec 70 % des collectes. Les revenus du numérique ont été multipliés par plus de dix depuis 2013, notamment grâce à la pénétration mondiale des smartphones et tablettes et à l'engouement pour des contenus audiovisuels en ligne.

Une situation difficile pour les auteurs audiovisuels

Malgré cette croissance encourageante, dans la plupart des pays, les scénaristes et réalisateurs ne sont toujours pas rémunérés équitablement pour leurs contributions à ce secteur florissant.

Les auteurs dépendent généralement des contrats qu'ils signent avec les producteurs. Vu leur faible pouvoir de négociation, ils cèdent souvent leurs droits en échange d'une rémunération forfaitaire. Par conséquent, alors que les affaires des opérateurs, des télé- et radiodiffuseurs et des distributeurs se portent au mieux, les auteurs sont rarement à même de s'assurer un revenu qui reflète le succès commercial de leurs œuvres.

La campagne audiovisuelle

En 2015, l'alliance Writers & Directors Worldwide (WDW) et la CISAC ont lancé la campagne audiovisuelle en faveur d'un droit à rémunération universel, incessible et inaliénable des scénaristes et réalisateurs afin de les mettre sur un pied d'égalité avec les autres acteurs du secteur.

Ce droit donne aux créateurs les moyens de prospérer et de créer ; il agit comme un levier économique sur le secteur audiovisuel, la croissance économique et l'emploi.

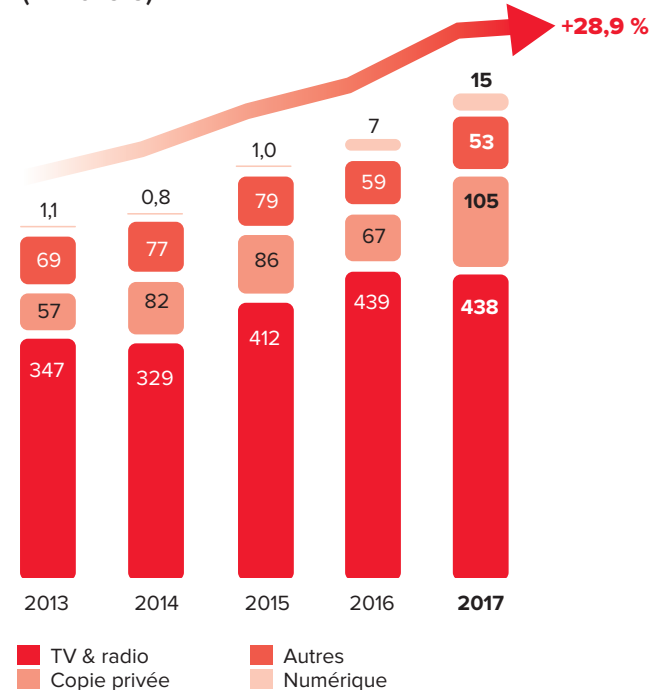
Cette campagne pour une rémunération plus équitable gagne du terrain. La Belgique, la France, l'Italie, la Pologne et l'Espagne ont réussi à mettre en place différentes formes de droit à rémunération, même si celles-ci ne sont pas toujours incessibles et inaliénables. Cette campagne encourage d'autres pays à prendre des dispositions similaires pour soutenir leurs auteurs – le Chili a adopté la loi Ricardo Larraín en 2016 et la Colombie la loi Pepe Sánchez en mai 2017.

Des avancées en Europe

Les auteurs ont trouvé un autre appui auprès de l'Union européenne avec l'adoption de la directive sur le droit d'auteur par le Parlement européen en septembre 2018. Cette avancée décisive envoie un message fort aux créateurs audiovisuels et aux responsables politiques de toute la planète. La directive établit le principe d'une rémunération

équitable et proportionnée des auteurs et obtiendra le soutien des créateurs audiovisuels lors de son examen futur par les États membres.

1^{ère} source de revenus : TV et radio (millions €)





Une étude juridique montre la voie à suivre pour les créateurs audiovisuels – ANALYSE – AUDIOVISUEL

Nous disposons pour la première fois d'une étude internationale détaillée qui propose des solutions pour une rémunération juste des créateurs audiovisuels.

Gadi Oron,
Directeur Général de la CISAC

Selon la nouvelle étude juridique internationale commandée par la CISAC et Writers & Directors Worldwide, des réformes législatives s'imposent à l'échelle mondiale pour permettre aux scénaristes et réalisateurs d'être rémunérés pour l'exploitation de leurs œuvres.

L'étude du Professeur Raquel Xalabarder, titulaire de la chaire de propriété intellectuelle à l'Universitat Oberta de Catalunya en Espagne, préconise l'instauration d'un droit garantissant une rémunération juste aux auteurs audiovisuels quand leurs œuvres sont utilisées par les services numériques et les autres utilisateurs.

Cette nouvelle étude, publiée en mai 2018, propose un projet législatif clair que les décideurs peuvent transposer au niveau national, afin que les auteurs audiovisuels, quel que soit leur pays d'origine ou de production en bénéficient. Ces recommandations profiteraient à toutes les parties impliquées, de la production à l'exploitation et assureraient un flux constant de revenus des utilisateurs aux auteurs, sans empiéter sur l'exploitation commerciale par le producteur, qui en conserve l'entier contrôle. Le cadre proposé est conforme aux obligations internationales et européennes en matière de droit d'auteur.

S'inspirer des solutions locales et régionales

L'étude constate qu'il n'existe pas de définition universelle de la paternité des œuvres audiovisuelles. Même quand la rémunération des auteurs audiovisuels est prévue par la loi, les dispositions légales varient fortement d'un pays à l'autre et dépendent du type d'utilisation.

Parmi les 28 États membres de l'Union européenne, 19 ont un système de rémunération des auteurs audiovisuels, principalement pour la retransmission par câble et la copie privée. Dans le monde, il est rare que l'exploitation en ligne fasse l'objet de la moindre rémunération. L'application et la gestion correctes des systèmes de rémunération obligatoires reposent sur l'existence de syndicats, de sociétés d'auteurs ou de guildes puissantes, comme aux États-Unis.

Une solution pérenne pour les décideurs politiques

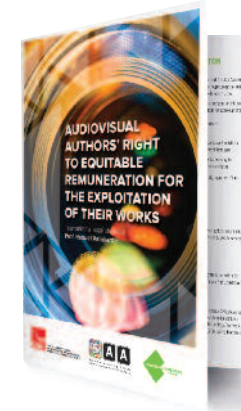
En évaluant les lois et les pratiques existantes à travers le monde, le Professeur Xalabarder conclut que le meilleur moyen de garantir une rémunération équitable aux auteurs passe par l'instauration d'un droit inaliénable collecté et géré par les OGC.

Ce droit n'est pas un dédommagement mais une rémunération versée par les utilisateurs en contrepartie de l'exploitation des œuvres. Il est jugé équitable s'il est proportionnel aux recettes du titulaire de la licence. En l'absence de dispositions garantissant son inaliénabilité, le droit à rémunération a tendance à être transféré ou cédé sous la pression du producteur.

L'adoption universelle d'un droit inaliénable doit être rendue obligatoire pour qu'il puisse bénéficier aux auteurs audiovisuels du monde entier, quel que soit leur pays d'origine ou de production.

Il est essentiel que les créateurs disposent d'outils de négociation adaptés qui leur permettront de continuer à faire entendre leur voix et partager leurs histoires dans le monde entier avec les générations futures.

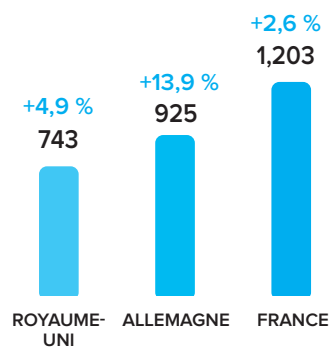
Horacio Maldonado,
Président de Writers & Directors Worldwide



REGION EUROPE



Principaux pays contributeurs et évolution annuelle (millions €)



LES COLLECTES REGIONALES AUGMENTENT DE 292 MILLIONS €

L'Europe reste la première région avec 56,4 % des collectes mondiales, une part stable par rapport à l'année précédente. Les sociétés européennes ont collecté 5,4 milliards d'euros, soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2016.

Près de 40 % de la croissance a été générée par l'Allemagne, suivie par le Royaume-Uni (11,9 %) et la France (10,5 %). Ces trois pays ont également généré plus de la moitié des collectes régionales en valeur absolue, la France menant avec 1,2 milliards d'euros.

La croissance allemande s'explique en grande partie par la collecte d'un arriéré de 91 millions d'euros suite à un

nouvel accord sur la copie privée s'appliquant aux smartphones, tablettes et PC. Les collectes générées par la musique live ont également augmenté dans ce pays grâce au succès croissant des concerts de grande ampleur.

En 2016, du fait des taux de change, la hausse de 9,2 % des collectes du Royaume-Uni en livres sterling s'était traduite par un recul de 3,1 % après conversion en euros. Cette répercussion des taux de change se fait moins sentir sur les chiffres de 2017 et la hausse de 30,6 % des revenus du numérique a permis une hausse globale de 4,9 % des collectes du pays.

EUROPE

TYPES D'UTILISATION

Le numérique génère plus du tiers de la croissance

Grâce au streaming et à la vidéo à la demande, le numérique est à l'origine de 31,2 % de la hausse de 292 millions d'euros des collectes européennes. La valeur totale du secteur numérique a augmenté de 20,5 % mais, malgré cette tendance encourageante, il génère moins d'un dixième des collectes régionales. Sa croissance a d'ailleurs ralenti par rapport à 2016, quand un accord rétroactif avec YouTube en Allemagne avait été conclu.

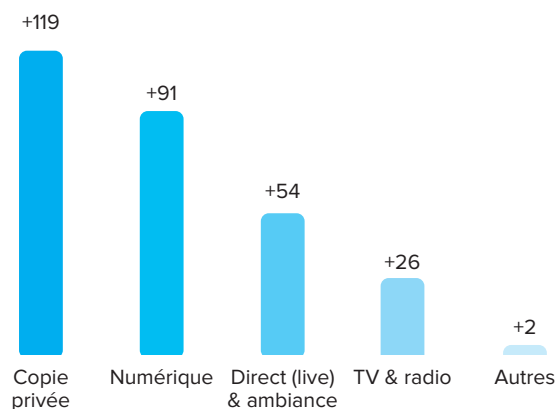
Pays nordiques : le numérique double en cinq ans

L'essor du numérique dans les pays nordiques se confirme avec une hausse de 65,8 % au Danemark et de 52,8 % en Norvège. La Suède affiche une hausse globale de 19,5 % et voit le secteur numérique devenir sa première source de revenus avec 32,8 % des collectes totales. En Finlande, le plus petit marché de cette région, le numérique affiche une croissance de 14,8 %. Cette tendance s'explique par le vaste succès des services premium de streaming musical : selon une étude de Polaris publiée en 2017, 40 % de la population nordique est abonnée à ces services. De plus, le marché de la VOD dans les foyers équipés d'Internet haut débit dépasse désormais les 75 %¹ contre seulement 56 % au Royaume-Uni.

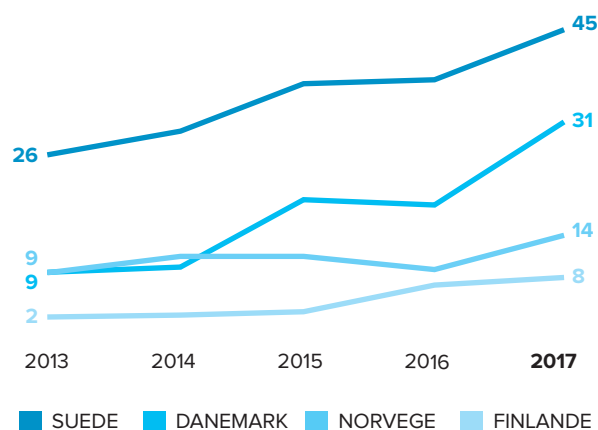
Tensions sur les tarifs avec les télé- et radiodiffuseurs

Dans plusieurs pays européens, dont la France, l'Italie et les Pays-Bas, les télé- et radiodiffuseurs cherchent à faire baisser les tarifs, ce qui affecte les collectes. Cette source de revenus reste croissante en 2017, notamment grâce à une procédure au tribunal du droit d'auteur et à la négociation de nouvelles licences au Royaume-Uni, mais également à un accord avec l'alliance Copydan au Danemark.

Principales sources de croissance (millions €)



Essor du numérique dans les pays nordiques (millions €)



Source des collectes régionales (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	4 349	+5,2 %	+19,5 %
Audiovisuel	559	+6,3 %	+30,7 %
Arts visuels	197	+19,3 %	+73,8 %
Spectacle vivant	175	+2,1 %	+3,5 %
Littérature	121	+5,8 %	+23,8 %
Type d'utilisation			
TV & radio	1 987	+1,3 %	+11,6 %
Direct (live) & ambiance	1 855	+3,0 %	+10,6 %
Numérique	535	+20,5 %	+157 %
Copie privée	471	+33,6 %	+146 %
CD & vidéo	242	-6,7 %	-14,2 %
Reprographie	150	+11,3 %	+40,8 %
Droit de suite	43	+0,0 %	+14,2 %
Location/prêt public	33	+34,2 %	+95,3 %
Reproduction	16	+5,7 %	+12,1 %
Synchronisation	12	-17,8 %	+91,8 %
Utilisations pédagogiques	10	+58,1 %	+83,0 %
Reproduction mécanique	4	-43,1 %	-86,8 %
Publication	0	-86,3 %	-88,9 %
Autres	45	-6,7 %	-49,8 %
Type de droits			
Droits d'exécution	3 968	+3,7 %	+17,3 %
Droits mécaniques	1 086	+7,9 %	+17,5 %
Autres droits	347	+25,3 %	+148 %
Total	5 401	+5,7 %	+21,5 %

Sources

1. Rapport 2018 publié par Kagan, groupe de recherche sur les médias au sein de S&P Global Market Intelligence.

EUROPE REPERTOIRES

Les collectes musicales en hausse pour toujours plus d'efficacité

Le répertoire musical enregistre la plus forte croissance en valeur avec une hausse de 216 millions d'euros qui reflète la reprise du marché musical européen avec l'essor du streaming et la stabilité des revenus hors secteur numérique.

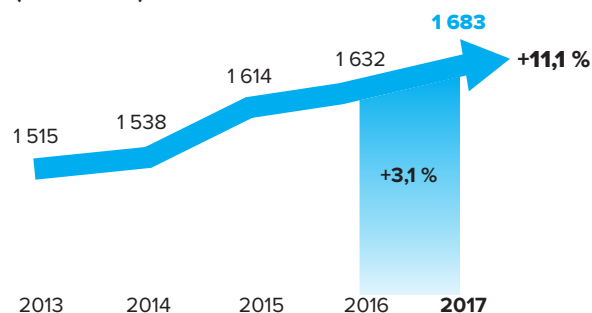
La catégorie direct (live) et ambiance reste la première source de droits musicaux, en hausse dans 19 des 20 premiers pays contributeurs. Cette hausse s'explique en partie par le succès croissant des concerts et des grands festivals de musique, avec des forfaits plus élevés qui rapportent plus aux auteurs.

De plus, les OGC ont adapté leurs modèles économiques pour proposer des licences via des guichets uniques et simplifier les démarches des salles de spectacles et commerçants. En Suisse, par exemple, la SUISA a collaboré avec une entreprise européenne à but lucratif afin de simplifier l'octroi des licences pour la musique d'ambiance.

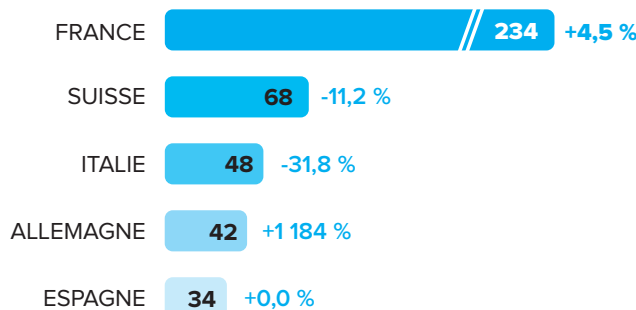
Audiovisuel : une croissance freinée par l'Italie

L'audiovisuel est le deuxième répertoire en termes de collectes avec une hausse de 6,3 %, qui s'explique largement par la hausse de 37 millions d'euros de la copie privée en Allemagne. Cette hausse compense la perte des 22 millions d'euros italiens, elle-même liée à un important arriéré qui a gonflé les chiffres de 2016 et à un litige avec un grand opérateur télévisuel qui a suspendu ses paiements en 2017. ►

1^{ère} source de droits musicaux : direct (live) et ambiance (millions €)



Droits audiovisuels : la France en tête (millions €)



Principaux types d'utilisation par répertoire (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
MUSIQUE			
Direct (live) & ambiance	1 683	+3,1 %	+11,1 %
TV & radio	1 544	+1,9 %	+7,7 %
Numérique	515	+18,4 %	+152 %
Total musique	4 349	+5,2 %	+19,5 %
AUDIOVISUEL			
TV & radio	389	-2,0 %	+26,7 %
Copie privée	105	+58,8 %	+87,7 %
Direct (live) & ambiance	18	+11,8 %	+65,0 %
Total audiovisuel	559	+6,3 %	+30,7 %
ARTS VISUELS			
Reprographie	86	+24,3 %	+113 %
Droit de suite	43	+0,0 %	+14,2 %
Copie privée	18	+29,3 %	+335 %
Total arts visuels	197	+19,3 %	+73,8 %
SPECTACLE VIVANT			
Direct (live) & ambiance	147	+0,9 %	+2,0 %
TV & radio	21	+5,3 %	-1,6 %
Copie privée	5	+39,9 %	+1324 %
Total spectacle vivant	175	+2,1 %	+3,5 %
LITTÉRATURE			
Reprographie	63	-2,8 %	-3,7 %
Location/prêt public	21	+37,5 %	+132 %
TV & radio	18	+23,6 %	+39,2 %
Total littérature	121	+5,8 %	+23,8 %

EUROPE REPERTOIRES

►Italie mise à part, le secteur audiovisuel européen affiche une hausse de 12,2 %. La plus forte croissance est enregistrée en Allemagne, puis en France, où la copie privée affiche une hausse de 6,7 millions d'euros. Toujours en France, la SVOD a également contribué à la croissance avec un nombre d'abonnés en hausse de 40 % par rapport à l'année précédente¹.

Droit de suite et copie privée, sources de revenus substantielles pour les créateurs

Dans le secteur des arts visuels, les collectes ont augmenté de 19,3 %, de nouveau grâce aux arriérés versés en Allemagne. Près des trois-quarts des collectes européennes proviennent d'Allemagne, de France, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Le droit de suite reste une source importante de revenus qui représente 21,6 % des collectes européennes, derrière la reprographie avec 43,7 %. Première source de revenus au Royaume-Uni (69,8 %), le droit de suite affiche une hausse de 21,9 % en cinq ans.

En ce qui concerne le répertoire littéraire, la majorité de la croissance vient de la catégorie location et prêt public (+37,5 %), qui vient compenser une baisse des collectes liées à la reprographie et à la reproduction mécanique. Le spectacle vivant affiche un niveau de collectes constant dans la région et l'Italie génère 38,0 % des droits collectés en Europe.

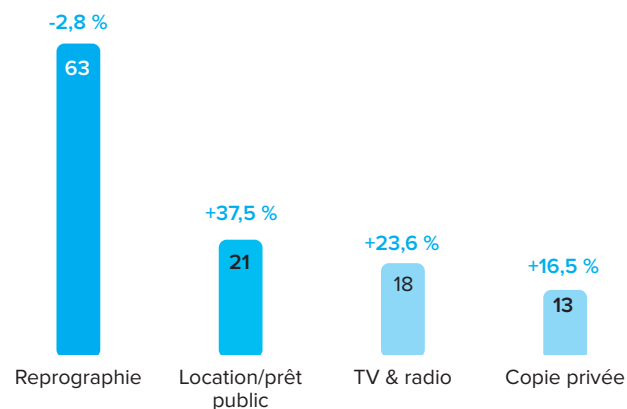
Source

1. Rapport Médiamétrie 2017.

Le droit de suite, essentiel pour les artistes visuels (millions €)

	Droits collectés	Part
Reprographie	86	43,7 %
Droit de suite	43	21,6 %
Copie privée	18	9,0 %
Reproduction	16	7,9 %
TV & radio	15	7,5 %
Autres	20	10,3 %

1^{ère} source de droits littéraires : la reprographie (millions €)



FRANCE

LE LEADER MONDIAL POURSUIT SA CROISSANCE

Avec 12,6 % des collectes mondiales, la France occupe la première place au niveau européen et la deuxième à l'échelle internationale derrière les États-Unis.

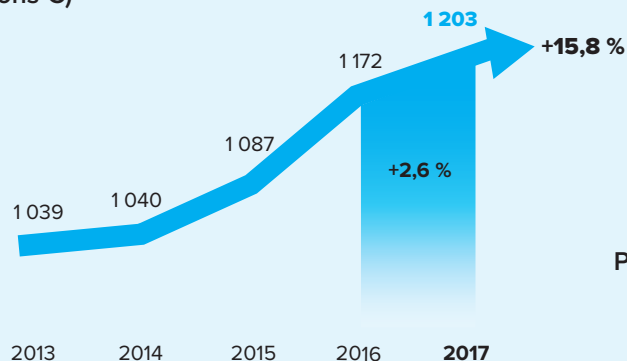
Précurseur en matière de droit d'auteur, le pays compte quelques-unes des plus anciennes OGC au monde et dispose d'un véritable cadre législatif protégeant les créateurs. Les sociétés françaises ont un rayonnement européen et international.

En 2017, celles-ci ont collecté, tous répertoires confondus, 1 203 millions d'euros, en hausse de 2,6 % par rapport à 2016 et de 15,8 % sur les cinq dernières années. La musique est le répertoire le plus important (73,6 %), suivi de l'audiovisuel (19,4 %), du spectacle vivant (4,3 %) et des arts visuels (2,6 %).

Malgré une légère baisse en 2017, la catégorie TV et radio, avec 43,5 %, domine les collectes françaises. La catégorie direct (live) et ambiance reste au même niveau autour des 29,7 %. La copie privée est en troisième position, avec une croissance de 21,1 % depuis 2016. Copie France est l'unique entité chargée de collecter la rémunération pour copie privée pour l'ensemble des répertoires.

Les collectes des sociétés françaises auprès des plateformes digitales ont augmenté de 15,5 % en 2017 et presque quadruplé en cinq ans, reflétant l'extension de licences multi-territoriales et la croissance de la diffusion des œuvres sur ces réseaux. Le numérique est désormais la quatrième source de collectes, dépassant la catégorie CD et vidéo.

Hausse de 2,6 % des collectes nationales (millions €)



La France bien classée pour la plupart des répertoires

Répertoire	Part des collectes mondiales	Rang
Musique	10,6 %	2
Audiovisuel	38,3 %	1
Spectacle vivant	26,5 %	2
Arts visuels	15,2 %	2

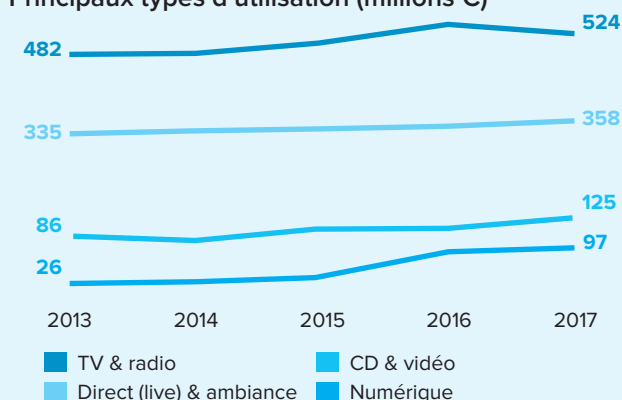
La musique représente 74 % des collectes

Les collectes de droits musicaux ont augmenté de 2,1 % en 2017, atteignant un record de 886 millions d'euros pour la Sacem. Plus de 36 % des collectes sont issues de la catégorie TV et radio avec des collectes relativement stables.

La deuxième source de revenus du répertoire musical, la catégorie direct (live) et ambiance, a connu une croissance de 4,8 % grâce à l'augmentation du nombre de festivals et à une programmation foisonnante. L'octroi de licences pour la diffusion de musique dans de nouveaux lieux a contribué à soutenir les collectes.



Principaux types d'utilisation (millions €)



La copie privée pour le répertoire de la Sacem a augmenté de 13 millions d'euros pour atteindre 96 millions d'euros, notamment grâce à un marché du smartphone dynamique et à plusieurs régularisations de droits.

Les collectes issues du numérique ont augmenté de 7,9 % pour le répertoire musical grâce aux services de streaming audio et de partage vidéo. Des accords de licences multi-territoriales avec Facebook et de nouveaux partenariats avec des éditeurs internationaux ont été signés en 2018. ►

FRANCE

LE LEADER MONDIAL POURSUIT SA CROISSANCE

► Augmentation des collectes audiovisuelles

Avec deux opérateurs principaux, la SACD et la SCAM, la France est le leader mondial des collectes audiovisuelles : 234 millions d'euros collectés en France en 2017, soit une augmentation de 4,5 %. Près de 85 % proviennent de la télévision et de la radio.

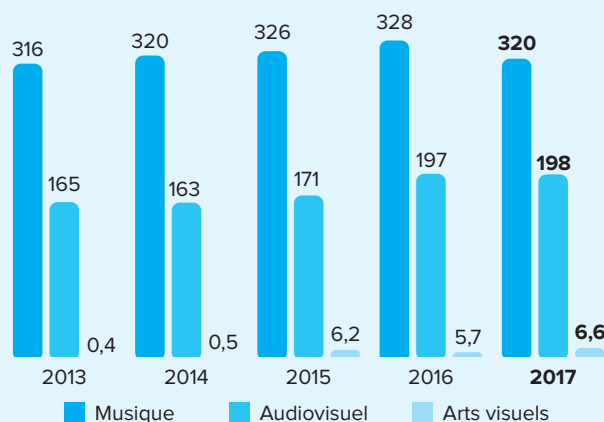
La SACD, dont 78 % des collectes sont issues en France de la télévision et de la radio, a conclu de nouveaux accords avec des plateformes digitales, des chaînes de télévision thématiques et des opérateurs nationaux. Pour la SCAM, qui représente les auteurs multimédias, les revenus TV et radio sont restés globalement stables (+5,9 % sur 5 ans), avec une légère augmentation attribuée au règlement d'arriérés et à des paiements plus réguliers des chaînes TNT haute définition. La refonte du secteur audiovisuel public suscite des inquiétudes et les compressions budgétaires prévues pourraient avoir un impact sur les auteurs à l'avenir.

La rémunération pour copie privée a augmenté de façon significative. Plus de 73 % de la population française possède un smartphone, contre 17 % en 2011, selon une étude du CREDOC en 2017. 44 % les utilisent pour regarder des vidéos, soit une hausse de 10 points par rapport à l'année dernière. Suite au règlement de litiges opposant Copie France à des fabricants et importateurs de supports de stockage, des régularisations de rémunération pour copie privée ont été débloquées et versées aux sociétés d'ayants droit.

Le recul des représentations freine les collectes en spectacle vivant

L'essentiel des collectes pour le répertoire spectacle vivant provient de la catégorie direct (live) et ambiance. La baisse du nombre de représentations et de dates de tournées a entraîné un tassement des collectes de la SACD à 52 millions d'euros. La société a conclu de nouveaux accords avec plusieurs fédérations, lieux et festivals.

Evolution sur 5 ans de la catégorie TV et radio (millions €)



Numéro 2 mondial pour les collectes d'arts visuels

La France est le deuxième plus grand contributeur après l'Allemagne et devant le Royaume-Uni aux collectes d'arts visuels. Les sociétés d'arts visuels ADAGP et SAIF ont respectivement collecté 29 et 3 millions d'euros.

L'ADAGP joue un rôle de premier plan dans la campagne pour l'adoption d'un droit de suite international (cf. p. 33). En 2017, en France, 28,9 % des revenus des arts visuels proviennent du droit de suite. Avec 30,9 % des revenus, c'est-à-dire 10 millions d'euros, la copie privée est la première source de collectes pour les arts visuels. Le fort taux de pénétration des disques durs, smartphones, décodeurs et tablettes, qui à eux seuls sont à l'origine de 87 % des rémunérations pour copie privée, a contribué à une augmentation des collectes de 178 % en cinq ans.

Source des collectes nationales (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	886	+2,1 %	+17,3 %
Audiovisuel	234	+4,5 %	+10,1 %
Spectacle vivant	52	-4,5 %	-2,6 %
Arts visuels	32	+16,8 %	+79,8 %
Type d'utilisation			
TV & radio	524	-1,3 %	+8,8 %
Direct (live) & ambiance	358	+3,3 %	+6,8 %
Copie privée	125	+21,1 %	+44,1 %
Numérique	97	+15,5 %	+275 %
CD & vidéo	81	-7,0 %	+23,6 %
Droit de suite	9	+14,6 %	+9,8 %
Reproduction	3	-13,6 %	-28,8 %
Reprographie	2	+55,5 %	+19,4 %
Utilisations pédagogiques	0,4		
Location/prêt public	0,1	-14,2 %	+649 %
Autres	5	-49,3 %	-33,2 %
Type de droits			
Droits d'exécution	840	-0,5 %	+10,1 %
Droits mécaniques	267	+9,1 %	+27,9 %
Autres droits	96	+15,8 %	+42,4 %
Total	1 203	+2,6 %	+15,8 %

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

UNE SITUATION CONTRASTÉE

L'Europe centrale et orientale, qui inclut la Turquie, le Caucase et l'Asie centrale, offre une situation contrastée. La Hongrie, par exemple, avec un PIB légèrement inférieur à celui du Kazakhstan, a collecté une somme 30 fois plus élevée que celle de l'économie la plus dynamique d'Asie centrale.

Les collectes de la région affichent une hausse constante ces cinq dernières années (+11,4 %) pour atteindre 424 millions d'euros. Avec 106 millions d'euros, les sociétés polonaises génèrent un quart des revenus et placent la Pologne en tête du classement régional.

La Russie, qui arrive en 2^{ème} position, affiche une hausse de 29,6 % (+15,1 % en devise locale) grâce à un octroi de licences plus efficace et à l'appréciation du rouble.

Le droit d'auteur continue à rencontrer des résistances

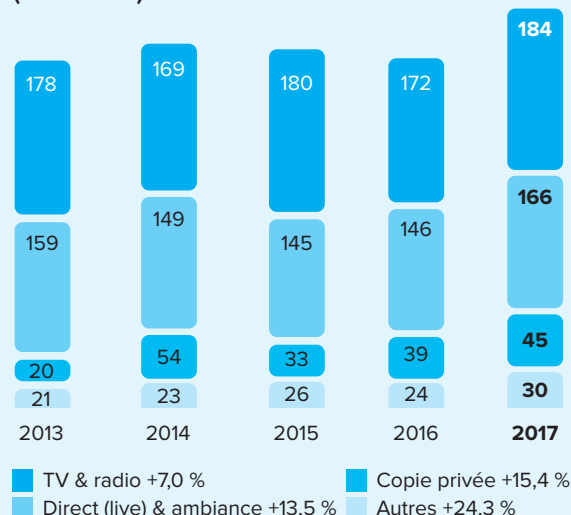
Dans un grand nombre de pays, les droits d'exécution et la gestion collective reposent en grande partie sur la musique locale, en raison de la situation économique difficile et de la faiblesse des dépenses. Beaucoup de grands utilisateurs continuent de résister au paiement des droits et de recourir aux tribunaux. La propriété intellectuelle est souvent vue comme un obstacle au développement, y compris par les responsables politiques.

Prédominance du répertoire musical

À l'origine de 77,0 % des collectes régionales, le répertoire musical domine. La catégorie TV et radio est la première source de revenus (43,3 %), peu à peu rattrapée par la catégorie direct (live) et ambiance (39,1 %) à mesure que les dépenses publicitaires migrent vers Internet, aux dépens des télé- et radiodiffuseurs, et que les consommateurs se tournent vers le numérique.

Ce dernier a vu ses revenus augmenter de 61,5 % en 2017 pour tous les répertoires mais ne représente toujours qu'une très faible part des collectes régionales. Cette

Une région en croissance en 2017 (millions €)



situation s'explique en grande partie par l'exclusion du répertoire international – dont les droits sont collectés par des plateformes multi-territoriales et non par les sociétés locales – et une offre locale relativement faible. La Turquie génère plus de 50 % des droits liés aux utilisations en ligne dans la région.

La copie privée largement sous-exploitée

La copie privée est une source de revenus importante mais la région ne génère qu'une petite partie (7,5 %) des sommes collectées dans toute l'Europe pour ce type d'utilisation. La croissance est limitée par l'absence de mesures d'application – même dans certains pays de l'Union européenne comme la Slovaquie et la Bulgarie –, l'obsolescence de la liste des dispositifs concernés et la résistance des utilisateurs. L'exception hongroise tient à l'efficacité de longue date de son système de rémunération (cf. p. 43).

Meilleurs niveaux de collectes en % du PIB en Europe

Droits collectés en % du PIB	
FRANCE	0,0526 %
DANEMARK	0,0503 %
FINLANDE	0,0455 %
SUISSE	0,0385 %
SLOVENIE	0,0378 %
MONTENEGRO	0,0373 %
CROATIE	0,0360 %
ITALIE	0,0345 %
HONGRIE	0,0345 %

Source des collectes régionales (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	327	+8,2 %	+5,8 %
Audiovisuel	57	+29,1 %	+96,3 %
Spectacle vivant	30	+13,2 %	-9,1 %
Littérature	6	+3,8 %	+23,3 %
Arts visuels	4	+120 %	+158 %
Type d'utilisation			
TV & radio	184	+7,0 %	+3,3 %
Direct (live) & ambiance	166	+13,5 %	+4,2 %
Copie privée	45	+15,4 %	+126 %
Numérique	11	+61,5 %	+90,8 %
CD & vidéo	8	-0,6 %	+0,9 %
Reprographie	2,1	+15,7 %	+47,4 %
Location/prêt public	1,7	+13,3 %	+37,5 %
Reproduction	1,1	+884 %	+654 %
Droit de suite	1,0	+11,2 %	+32,9 %
Reproduction mécanique	0,5	-37,1 %	+35,6 %
Synchronisation	0,1	+39,3 %	-7,1 %
Autres	4	+8,6 %	+35,1 %
Type de droits			
Droits d'exécution	355	+10,9 %	+4,8 %
Droits mécaniques	44	+14,4 %	+99,9 %
Autres droits	25	+14,6 %	+48,6 %
Total	424	+11,4 %	+12,3 %

HONGRIE

MAITRISE DES ANCIENS ET DES NOUVEAUX FLUX

La Hongrie est la troisième source de collectes d'Europe centrale et orientale. Forte d'une gestion collective séculaire, elle se classe aussi au septième rang des pays avec le meilleur niveau de collecte par rapport au PIB. Les revenus proviennent plus ou moins à parts égales des catégories direct (live) et ambiance, TV et radio et copie privée.

La copie privée, source incontournable de revenus

Près de 90 % des supports et dispositifs de stockage sont importés. La gestion efficace des données, le suivi des importations et la coopération des douanes ont donc joué un rôle clé dans le succès de la copie privée. Le répertoire musical génère la majeure partie de ces revenus, contribuant à la hausse globale de 1,5 % malgré la chute de 27,0 % enregistrée par la société audiovisuelle Filmjus en 2017.

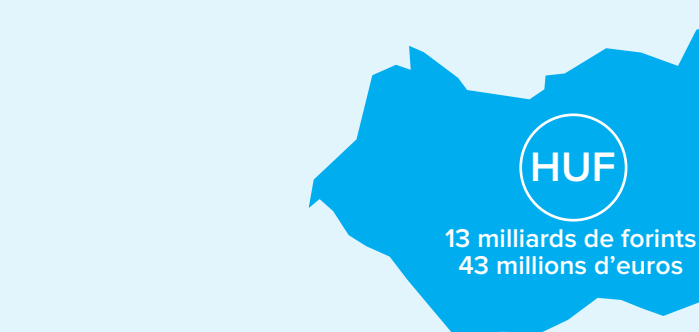
Des stratégies récompensées

L'octroi de licence en catégorie direct (live) et ambiance est arrivé à saturation pour le répertoire musical. En vertu d'un mandat contractuel revu tous les 5 à 10 ans, la société musicale Artisjus est chargée de collecter les droits d'auteur et les droits voisins. Légalement, l'augmentation de ses tarifs ne peut dépasser le taux d'inflation annuel. Elle a su encourager de nouveaux lieux à acquérir une licence pour la musique, un facteur de croissance depuis 2012.

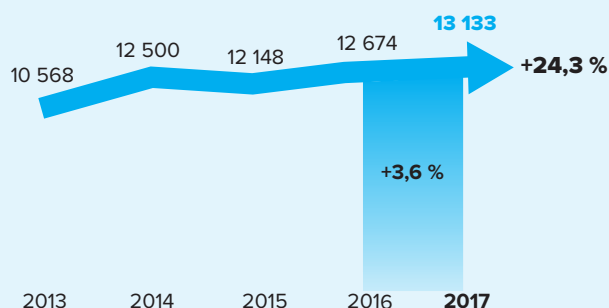
La catégorie TV et radio affiche une hausse de 8,1 % mais se heurte à des problèmes de licences, notamment au refus d'un grand radiodiffuseur privé de renouveler sa licence en 2017.

Les défis du numérique

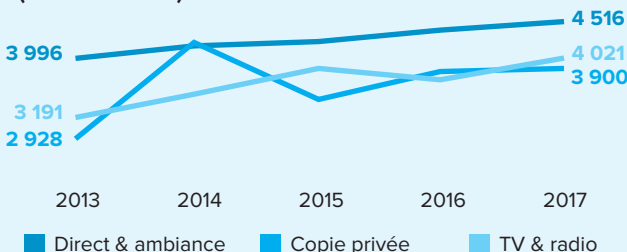
Le numérique affiche une baisse de 19,9 % en 2017 malgré la délivrance de licences à deux services locaux de vidéo à la demande. Il ne génère que 2,2 % des revenus des sociétés nationales, dont les collectes se limitent au répertoire hongrois. Le répertoire international fait l'objet de licences directes dont les redevances ne sont pas collectées par Artisjus. De plus les services de streaming



+24,3 % en 5 ans (millions HUF)



Croissance des principaux types d'utilisation (millions HUF)



Sources des collectes nationales (millions HUF)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	11 978	+4,5 %	+26,6 %
Audiovisuel	500	-18,7 %	-19,5 %
Littérature	457	+13,5 %	+37,0 %
Arts visuels	199	+4,2 %	+32,8 %
Type d'utilisation			
Direct & ambiance	4 516	+2,2 %	+13,0 %
TV & radio	4 021	+8,1 %	+26,0 %
Copie privée	3 900	+1,5 %	+33,2 %
Numérique	292	-19,9 %	+57,7 %
CD & vidéo	249	+38,0 %	+54,3 %
Droit de suite	90	+4,9 %	+53,0 %
Reprographie	27	-19,9 %	-2,0 %
Reproduction	15	+7,0 %	+73,4 %
Repro. mécanique	2	-53,9 %	-60,7 %
Autres	20	+137 %	+254 %
Type de droits			
Droits d'exécution	8 309	+4,0 %	+19,8 %
Droits mécaniques	1 554	+1,7 %	+20,0 %
Autres droits	3 269	+3,5 %	+39,8 %
Total	13 133	+3,6 %	+24,3 %

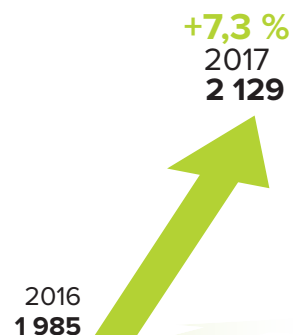
Le droit de suite profite aux artistes hongrois

En 2012, un amendement à la loi hongroise sur le droit d'auteur a réduit de 20 % la rémunération du droit de suite. Associée à la crise financière, cette situation s'était traduite par une chute significative des revenus. La société d'arts visuels HUNGART rapporte toutefois un regain d'intérêt pour les artistes hongrois, des ventes aux enchères record et une hausse générale des prix et des collectes depuis 2013.

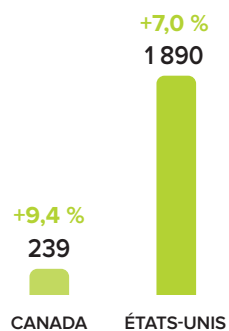
REGION

CANADA/ ETATS-UNIS

Total collecté en 2017
(millions €)



Montants collectés et croissance annuelle
(millions €)



CHAMPIONS DU NUMERIQUE

La région Canada/États-Unis se classe au deuxième rang en volume derrière l'Europe avec 22,2 % des collectes mondiales en 2017. 88,8 % des droits collectés dans la région viennent des États-Unis et 11,2 % du Canada. Les collectes régionales sont en croissance pour la cinquième année consécutive. En 2017, elles ont augmenté de 7,3 % grâce à la croissance des revenus liés à la musique et aux arts visuels.

Cette tendance reflète la bonne santé des économies locales et la capacité des sociétés à consolider les sources de revenus traditionnelles comme les droits d'exécution générés par les catégories TV et radio et direct (live) et ambiance. Elle reflète également le leadership de l'Amérique du Nord dans le secteur numérique et la capacité des sociétés à générer des revenus de l'utilisation numérique des œuvres.

CANADA/ETATS-UNIS

TYPES D'UTILISATION

Le numérique atteint 17 % des collectes régionales

La croissance des droits musicaux s'explique en partie par le succès du streaming musical. Les revenus du numérique atteignent désormais 363 millions d'euros (+27,5 %), soit 17,1 % des collectes régionales, et ont été multipliés par plus de quatre en cinq ans. Pour la première fois, ils passent devant la catégorie direct (live) et ambiance et deviennent la deuxième source de revenus de la région.

TV et radio en pôle position

La catégorie TV et radio reste la première source de revenus, avec 54,7 % des collectes. Les récents partenariats conclus entre les sociétés et différents acteurs des médias et de l'audiovisuel tels que Netflix, Hulu et YouTube commencent à porter leurs fruits.

Les sociétés rapportent en outre une hausse des droits collectés auprès des radios hertziennes et des radios par câble et satellite. En 2017, les revenus TV et radio affichent toutefois une croissance modeste de 1,7 %, en partie liée à la pression de plus en plus forte sur les recettes publicitaires des médias traditionnels.

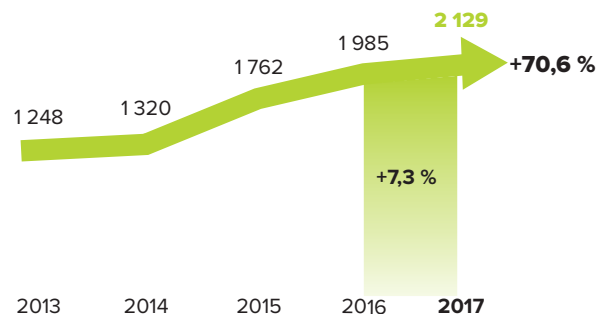
Direct (live) et ambiance

Cette catégorie génère 338 millions d'euros et reste une source stable de revenus. La hausse de 3,3 % entre 2016 et 2017 rend compte des efforts des sociétés qui gèrent les droits d'exécution pour monétiser l'utilisation de musique par les petites entreprises, bars, hôtels, centres commerciaux, salles de fitness, etc.

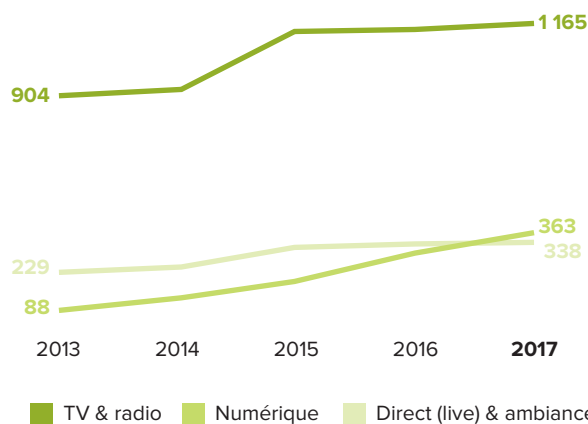
Les revenus de la vente de CD et de vidéos ont augmenté de 18,9 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 251 millions d'euros. Cette hausse s'explique en partie par l'inclusion des sommes collectées par la HFA et la CMRRA.

Contrairement à ce qui se passe en Europe, la rémunération pour copie privée ne représente qu'une infime partie des collectes régionales – moins de 0,1 % avec 1,3 million d'euros – car elle est uniquement collectée au Canada.

Collectes régionales : évolution sur 5 ans (millions €)



Principaux types d'utilisation (millions €)



Source des collectes régionales (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	2 123	+7,2 %	+71,3 %
Arts visuels	7	+16,0 %	-9,5 %
Audiovisuel	0,03	-26,4 %	-97,8 %
Type d'utilisation			
TV & radio	1 165	+1,7 %	+29,0 %
Numérique	363	+27,5 %	+314 %
Direct (live) & ambiance	338	+3,3 %	+47,1 %
CD & vidéo	251	+18,9 %	+1 935 %
Reproduction	6	+16,3 %	-5,2 %
Synchronisation	4	-53,0 %	+584 %
Copie privée	1,3	-4,1 %	-61,1 %
Reprographie	0,1	-21,6 %	-73,5 %
Autres	1,1	-44,6 %	-74,9 %
Type de droits			
Droits d'exécution	1 818	+5,1 %	+52,4 %
Droits mécaniques	306	+24,1 %	+494 %
Autres droits	5	-46,0 %	+27,3 %
Total	2 129	+7,3 %	+70,6 %

CANADA/ETATS-UNIS REPERTOIRES

Des droits presque exclusivement musicaux

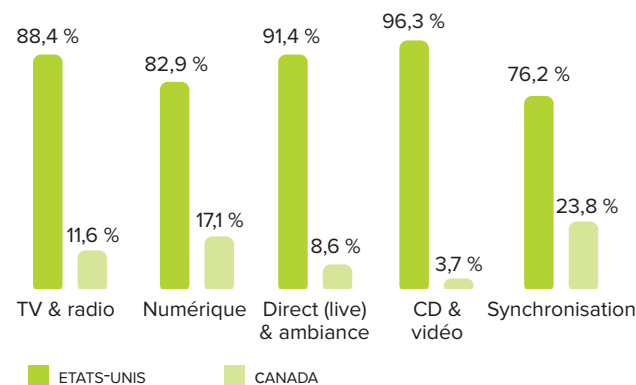
Le répertoire musical génère 99,7 % des collectes régionales avec une hausse de 7,2 % par rapport à 2016. La plus grande partie (85,4 %) provient des droits d'exécution, en hausse de 5,1% pour atteindre 1 817 millions d'euros en 2017. Les droits mécaniques représentent 14,4 % des collectes avec 306 millions d'euros. Ils sont aussi en hausse, en grande partie grâce à l'inclusion par la CISAC des chiffres des sociétés qui gèrent ces droits en Amérique du Nord : la HFA, membre du groupe SESAC, aux États-Unis, et la CMRRA au Canada.

Les arts visuels génèrent 0,3 % de droits restants avec 7 millions d'euros (+16 %). Les revenus de ce répertoire viennent essentiellement de la reproduction.

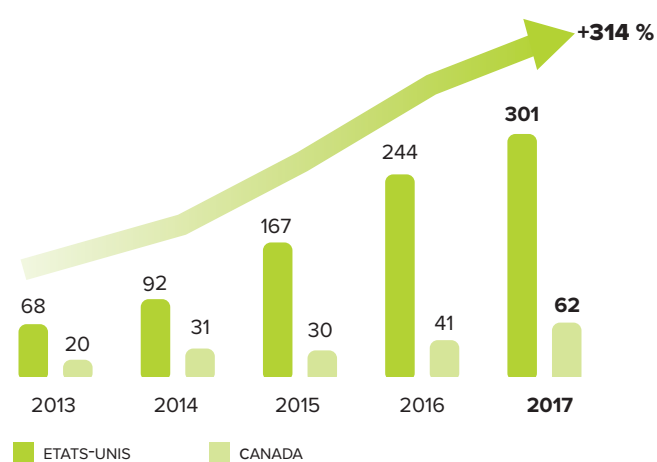
Les collectes liées au spectacle vivant et à la littérature sont quasiment nulles.

Dans le secteur audiovisuel, les sommes liées à l'utilisation secondaire des œuvres (« droits résiduels ») sont collectées directement par les studios et reversées à la Directors Guild of America (DGA) et à la Writers Guild of America (WGA). Ensemble, elles ont touché plus de 830 millions de dollars US de droits résiduels en 2017 mais ces chiffres ne sont pas repris dans le rapport de la CISAC. La CSCS a déclaré de très faibles droits audiovisuels pour le Canada.

Sources de droits musicaux par pays



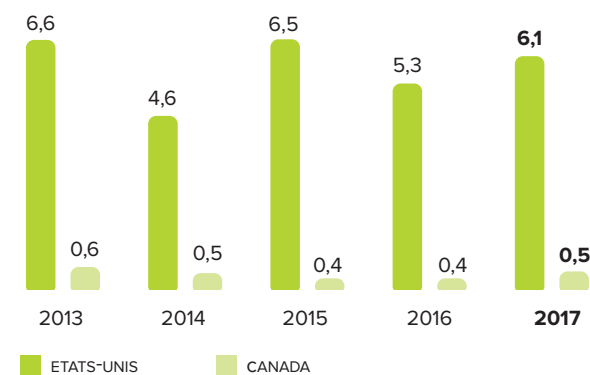
Musique en ligne : x4 depuis 2013 (millions €)



Principaux types d'utilisation par répertoire (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
MUSIQUE			
TV & radio	1 165	+1,7 %	+29,0 %
Numérique	363	+27,5 %	+314 %
Direct (live) & ambiance	338	+3,2 %	+47,1 %
Total musique	2 123	+7,2 %	+71,3 %
ARTS VISUELS			
Reproduction	6,4	+16,3 %	-5,2 %
Reprographie	0,07	-21,6 %	-73,5 %
Copie privée	0,03		
Total arts visuels	6,6	+16,0 %	-9,5 %
AUDIOVISUEL			
Autres	0,03	-26,4 %	-97,8 %
Total audiovisuel	0,03	-26,4 %	-97,8 %

Collectes des arts visuels par pays, 2013-2017 (millions €)



ETATS-UNIS

LE STREAMING ET UN CONTEXTE ECONOMIQUE FAVORABLE DYNAMISENT LA CROISSANCE

Avec deux années de croissance consécutives, le marché musical américain a passé un cap après plus de dix ans de déclin, entre autre grâce à l'essor rapide du streaming musical. Les collectes ont augmenté de 9,2 % en 2017 pour atteindre 2 135 millions de dollars US.

Pour le répertoire musical, l'ASCAP a déclaré des revenus de 840 Millions de dollars US l'année dernière et 836 millions de dollars US pour BMI pour l'année fiscale 2017. La SESAC est une entreprise privée à but lucratif et ne communique pas ses résultats annuels. Les droits collectés auprès des médias traditionnels, des services numériques et d'autres titulaires de licences (restaurants, bars, hôtels, centres commerciaux et salles de fitness) affichent tous une croissance robuste.

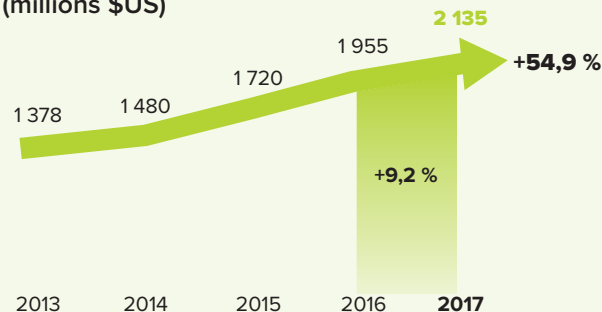
Le numérique enregistre une croissance à deux chiffres, surtout due au streaming vidéo. Les sociétés cherchent à maximiser ces revenus, comme le montrent les accords sur les droits d'exécution publique entre l'ASCAP et YouTube, qui prévoient une collaboration sur les données, et ceux à long terme de BMI avec Netflix et Hulu.

Des avancées juridiques

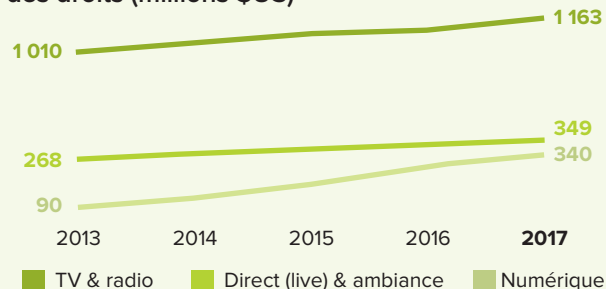
Le contexte juridique évolue rapidement avec des victoires importantes pour les auteurs. BMI a contesté l'interprétation par le Département de la Justice des « consent decrees », les licences couvrant des intérêts fractionnels qui permettent aux sociétés de délivrer une licence uniquement pour la part d'une composition musicale qu'elles représentent. La cour d'appel lui a donné raison. En ce qui concerne les droits mécaniques, le Copyright Royalty Board a accepté une hausse des tarifs de 44 % depuis 2013.

Adopté en septembre 2018, le Music Modernization Act (MMA) a en outre radicalement changé les règles d'octroi de licences et les procédures de fixation des tarifs pour le répertoire musical. Cette loi préconise la création d'une nouvelle OGC pour collecter et gérer les droits mécaniques pour le compte des éditeurs et des auteurs de musique.

Des collectes en hausse de 54,9 % en 5 ans (millions \$US)

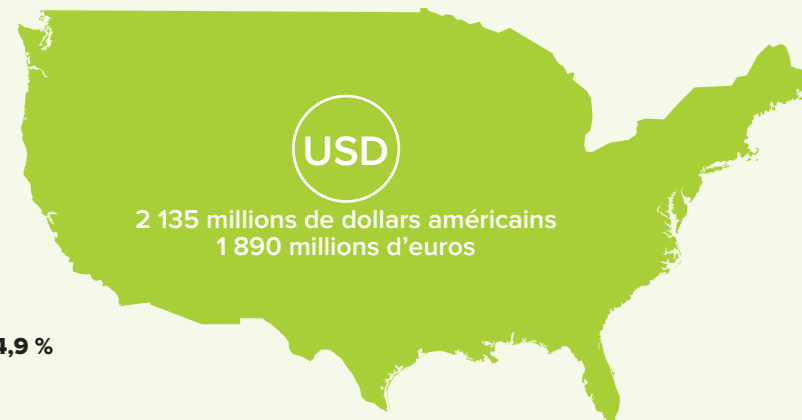


Trois types d'utilisations génèrent 87 % des droits (millions \$US)



Dans le domaine des arts visuels, les licences liées à l'utilisation d'œuvres visuelles dans la publicité, les films et les programmes télévisés génèrent d'importants revenus (7 Mio \$US, +17,8 %). Toutefois, les revenus des artistes américains sont limités, car les Etats-Unis n'appliquent toujours pas le droit de suite.

Dans ce pays, les droits liés à l'utilisation du répertoire audiovisuel sont appelés droits résiduels. Ils sont négociés et collectés par les syndicats et les guildes – principalement la Directors Guild of America (DGA) et la Writers Guild of America (WGA) – à titre de dédommagement pour la distribution ou l'exposition des œuvres après leur première utilisation.



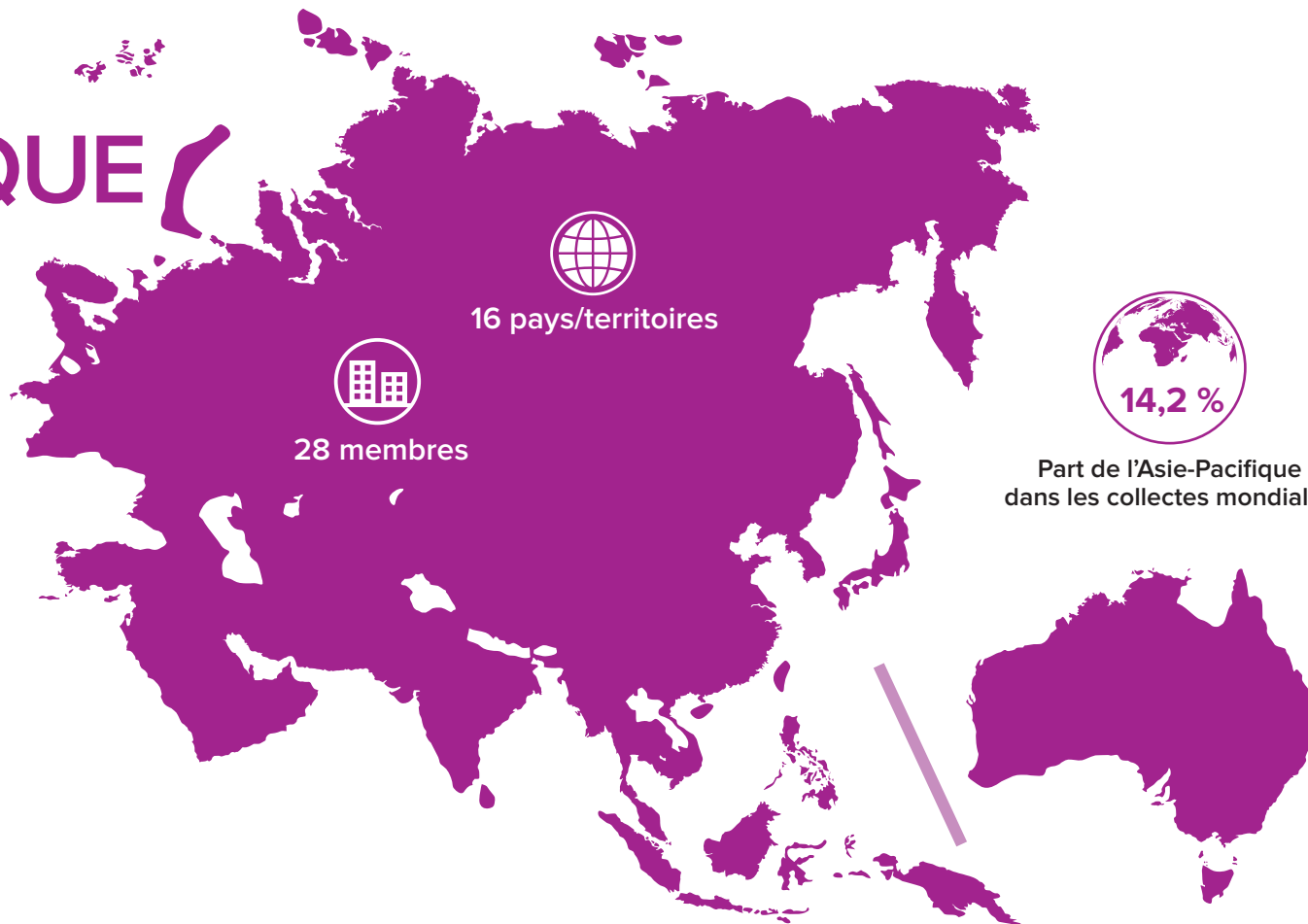
Sources des collectes nationales (millions \$US)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	2 128	+9,2 %	+55,6 %
Arts visuels	7	+17,8 %	-22,2 %
Type d'utilisation			
TV & radio	1 163	+4,1 %	+15,2 %
Direct (live) & ambiance	349	+4,9 %	+30,2 %
Numérique	340	+26,0 %	+277 %
CD & vidéo	273	+23,0 %	+566 770 %
Synchronisation	3	-59,7 %	+125 459 %
Reproduction	7	+17,8 %	-20,1 %
Type de droits			
Droits d'exécution	1 841	+7,3 %	+34,7 %
Droits mécaniques	291	+25,3 %	+2 536 %
Autres droits	3	-59,7 %	+125 459 %
Total	2 135	+9,2 %	+54,9 %

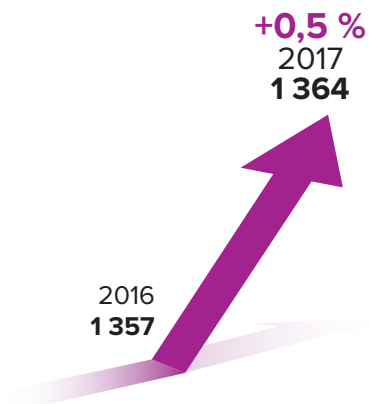
En 2017, la DGA a collecté près de 400 millions de dollars US pour les contenus TV (237 Mio \$US), les longs métrages (149 Mio \$US) et les contenus créés pour les nouveaux médias (8 Mio \$US). Les droits résiduels collectés par la WGA en 2017 ont atteint la somme record de 431 millions de dollars US (+11,8 %).

REGION

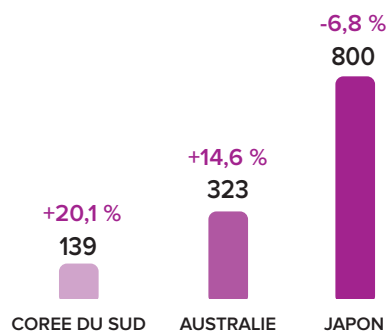
ASIE-PACIFIQUE



Total collecté en 2017
(millions €)



Principaux pays/territoires contributeurs
et évolution annuelle (millions €)



L'AUSTRALIE ET LA COREE AFFICHENT UNE SOLIDE CROISSANCE

Troisième région en termes de collectes, l'Asie-Pacifique enregistre des revenus stables (+0,5 %) à 1,3 milliard d'euros. Le Japon, l'Australie et la Corée du Sud sont les principaux moteurs économiques de la région et génèrent plus de 90 % de ses collectes.

La croissance enregistrée en Australie et en Corée du Sud injecte respectivement 41 et 23 millions d'euros dans le total régional. Le léger déclin du Japon en monnaie locale est accentué par la conversion en euros.

Hong Kong (+8,1 %), l'Indonésie (+87,4 %) et Taïwan (+21,8 %) affichent une croissance notable.

Dans nombre de plus petits pays et territoires asiatiques, les sociétés s'efforcent d'augmenter les collectes malgré l'influence des télé- et radiodiffuseurs et un cadre de protection insuffisant. Avec le soutien des pouvoirs publics, différents projets de « guichet unique » ont été introduits dans des pays et des territoires comme la Malaisie et l'Indonésie pour simplifier les collectes pour les auteurs et les producteurs, mais il est trop tôt pour évaluer leur efficacité.

ASIE-PACIFIQUE

TYPES D'UTILISATIONS

Le numérique dépasse le direct (live) et ambiance

Les revenus du numérique ont augmenté de 58,7 millions d'euros (+23,6 %) et deviennent la deuxième source de revenus de la région. Ce secteur dépasse pour la première fois la catégorie direct (live) et ambiance et se classe juste derrière la TV et radio, stable à 29,9 % du total.

Le Japon, la Corée du Sud et l'Australie sont les principaux moteurs de cet essor du numérique avec des hausses respectives de 9,4 %, 19,9 % et 64,3 %. En Corée du Sud, le digital est même la première source de revenus pour la troisième année consécutive.

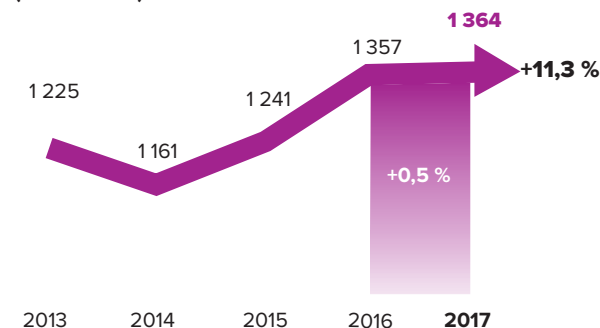
Il contribue aussi à la croissance en Chine. Une poignée d'acteurs numériques influents règne sur la vaste population d'internautes, à commencer par le géant mondial Tencent.

Des supports physiques en perte de vitesse

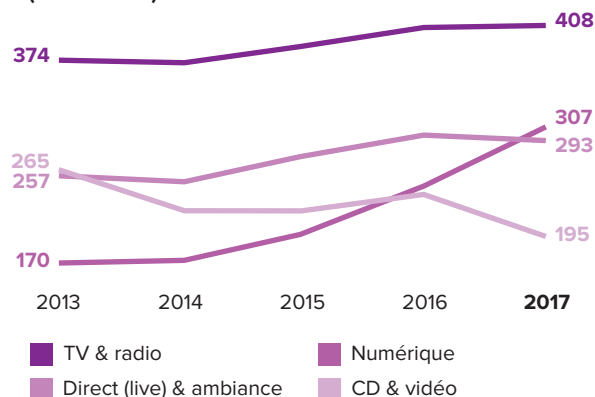
Avec un déclin de 43,6 millions d'euros en 2017, la catégorie CD et vidéo chute de 26,3 % sur 5 ans. Cette tendance déjà amorcée depuis longtemps dans d'autres régions n'apparaît que maintenant car la vente de musique sur support physique est un marché traditionnellement important au Japon.

La catégorie direct (live) et ambiance affiche un recul de 3,4 % au Japon suite au paiement d'un arriéré par un grand fournisseur de services en 2016. Certains pays et territoires enregistrent une croissance robuste. Après un déclin de 20,1 % en 2016, la Chine connaît une hausse de 23,9 % tandis que la Thaïlande fait un bond de 39,1 %.

Des collectes en hausse de 11,3 % en 5 ans (millions €)



Le numérique dépasse le direct (live) et ambiance (millions €)



Source des collectes régionales (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	1 258	+0,1 %	+11,1 %
Littérature	101	+5,2 %	+13,1 %
Arts visuels	3	+8,0 %	+26,0 %
Spectacle vivant	0,4	-17,7 %	+4,4 %
Audiovisuel	0,01	-6,8 %	
Type d'utilisation			
TV & radio	408	+0,1 %	+9,1 %
Numérique	307	+23,6 %	+80,3 %
Direct (live) & ambiance	293	-2,0 %	+13,9 %
CD & vidéo	195	-18,3 %	-26,3 %
Reprographie	96	+7,3 %	+7,9 %
Location/prêt public	20	-19,4 %	-23,5 %
Publication	7	-12,9 %	-16,8 %
Utilisations pédagogiques	5	-18,8 %	
Synchronisation	3	+1,8 %	+84,8 %
Reproduction	1,7	+2,8 %	+22,8 %
Droit de suite	0,6	+8,7 %	+72,3 %
Copie privée	0,1	-35,6 %	-85,2 %
Autres	27	-8,6 %	-15,1 %
Type de droits			
Droits d'exécution	875	+3,4 %	+21,9 %
Droits mécaniques	460	-3,5 %	-2,6 %
Autres droits	29	-16,4 %	-18,4 %
Total	1 364	+0,5 %	+11,3 %

ASIE-PACIFIQUE REPERTOIRES

Quand la situation législative agit sur les collectes

Initialement modestes, les collectes de la Chine ont plus que doublé en cinq ans pour atteindre 27 millions d'euros en 2017 (+18,4 % par rapport 2016). Cependant, la collecte des droits y reste complexe. Le projet de loi d'amendement du droit d'auteur, qui prévoit d'introduire le droit de suite, un droit inaliénable à rémunération des auteurs audiovisuels et un cadre réglementaire pour les OGC, stagne depuis six ans.

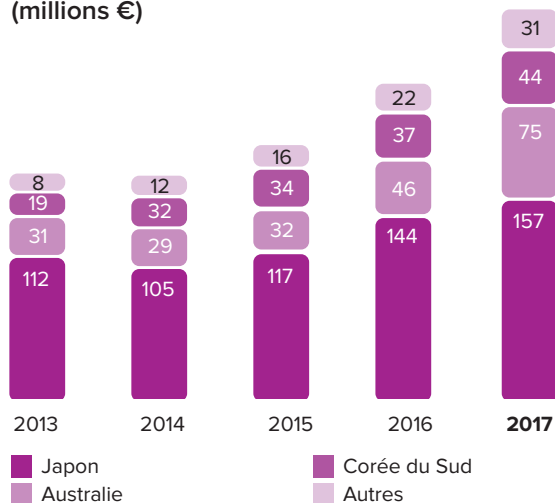
Ailleurs dans la région, les collectes liées aux arts visuels, au spectacle vivant et à la littérature restent relativement peu développées et s'élèvent à 105 millions d'euros. Le droit de suite est assez bien établi en Australie, où il génère un demi-million d'euros. La dynamique en sa faveur prend de l'ampleur, le Japon étant un marché clé en vue de son adoption universelle.

Répertoire audiovisuel

Les créateurs audiovisuels poursuivent leur campagne pour instaurer un droit inaliénable à rémunération dans la région, où ces collectes sont négligeables.

La copie privée est appliquée dans certains pays et territoires mais est loin d'atteindre tout son potentiel. Au Japon, notamment, un grand nombre de dispositifs électroniques courants sont exclus de la rémunération. La société JASRAC et le gouvernement japonais s'efforcent de relancer le débat pour qu'elle s'applique aussi aux ordinateurs et aux GPS. En Corée du Sud, la société KOMCA collabore avec la CISAC pour demander l'introduction de la rémunération pour copie privée.

Musique en ligne : Japon et Australie au premier plan (millions €)



Tarifs de radiodiffusion et opportunités de croissance

Les sociétés d'auteurs de la région négocient avec des télé- et radiodiffuseurs souvent influents pour augmenter les tarifs historiquement bas. En Chine, la plupart de ces organismes sont réfractaires à toute licence malgré l'existence d'un tarif officiel. En Indonésie, l'Etat a volontairement fixé un tarif initial assez bas pour inciter les diffuseurs à payer.

À Hong Kong, le faible tarif s'appliquant à la télédiffusion remonte aux années 1970. Malgré de fortes résistances des utilisateurs, les sociétés membres de la CISAC s'efforcent de rapprocher les tarifs des normes internationales. La révision et l'application de ceux-ci auraient un impact très positif sur la rémunération des créateurs de toute la région.

Principaux types d'utilisations par répertoire (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
MUSIQUE			
TV & radio	408	+0,1 %	+9,1 %
Numérique	307	+23,7 %	+80,3 %
Direct (live) & ambiance	293	-2,0 %	+13,9 %
Total musique	1 258	+0,1 %	+11,1 %
LITTERATURE			
Reprographie	95	+7,2 %	+7,9 %
Utilisations pédagogiques	5	-19,2 %	
Autres	0,6	-16,6 %	-44,2 %
Total littérature	101	+5,2 %	+13,1 %
ARTS VISUELS			
Reproduction	2	+2,8 %	+22,8 %
Reprographie	0,9	+17,0 %	+7,2 %
Droit de suite	0,6	+8,7 %	+72,3 %
Total arts visuels	3,4	+8,0 %	+26,0 %
SPECTACLE VIVANT			
Direct (live) & ambiance	0,4	-17,7 %	+4,4 %
Total spectacle vivant	0,4	-17,7 %	+4,4 %
AUDIOVISUEL			
TV & radio	0,01	-2,7 %	
Copie privée	0,001	-25,9 %	
Total audiovisuel	0,01	-6,8 %	

JAPON

TOUJOURS LEADER DE LA REGION ASIE-PACIFIQUE

Le Japon est le leader économique incontesté du secteur en Asie-Pacifique avec un marché qui repose principalement sur le répertoire local. Après une croissance robuste en 2016, les collectes sont restées stables en 2017 avec 101 milliards de yens (800 Mio €), soit 58,7 % du total régional. Avec 8,4 % au niveau international c'est la quatrième plus grande source de collectes au monde derrière les Etats-Unis, la France et l'Allemagne.

L'exportation de la culture japonaise est une priorité du gouvernement. Les exportations de films d'animation sont une importante source de droits musicaux et la J-Pop est un autre excellent produit d'exportation, essentiellement en Asie.

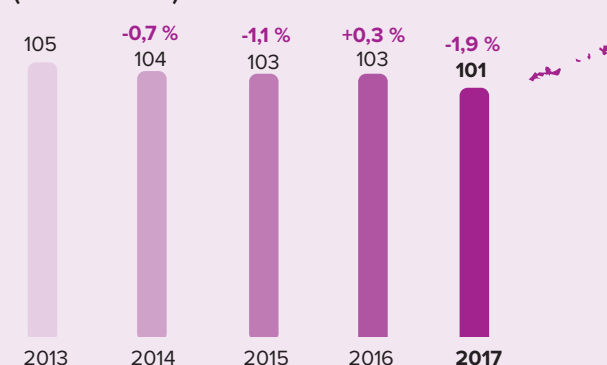
1^{ère} source de revenus : TV et radios

Avec plus de 200 stations radio et TV, du câble et du satellite, ce secteur génère près d'un tiers des collectes nationales. La croissance est favorisée par la hausse progressive des tarifs prévue dans les accords à long terme avec les télé- et radiodiffuseurs privés.

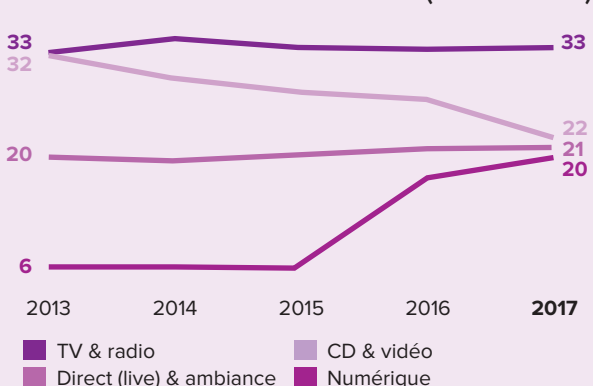
En 2017, la catégorie direct (live) et ambiance affiche une hausse de 1,7 % portée par le direct et les concerts. La musique d'ambiance est très peu rémunératrice (moins de 1 % des collectes totales) en raison d'un manque de sensibilisation des commerces et autres lieux, et de tarifs historiquement bas. La société musicale JASRAC a lancé une campagne pour libérer ce potentiel.

Les licences des salles de cinéma offrent d'autres perspectives de croissance pour la musique intégrée dans les films étrangers. Le secteur réfléchit à comment augmenter les tarifs qui, pour l'instant, se limitent à un montant forfaitaire bas qui ne reflète en rien le succès des films.

Collectes annuelles 2013-2017 (milliards JPY)



1^{ère} source de revenus : TV & radio (milliards JPY)



Le numérique toujours derrière les supports physiques

La demande pour les supports physiques reste forte au Japon. Les artistes continuent à promouvoir activement leur catalogue physique à grands renforts de campagnes et d'offres spéciales pour assurer de belles ventes. Le numérique affiche une hausse de plus de 15 % en 2017, surtout grâce au streaming musical sur Apple et à un certain nombre de grands services locaux. De manière atypique, au Japon, le numérique rapporte toujours moins que les supports physiques.



Source des collectes nationales (milliards JPY)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	101	-1,9 %	-3,5 %
Spectacle vivant	0,1	-13,4 %	+2,0 %
Arts visuels	0,1	+0,0 %	+25,4 %
Type d'utilisation			
TV & radio	33	+0,3 %	+2,0 %
Direct (live) & ambiance	21	+1,7 %	+7,7 %
CD & vidéo	22	-17,3 %	-30,7 %
Numérique	20	+15,1 %	+37,3 %
Location/prêt public	2	-15,1 %	-25,3 %
Publication	0,8	-8,3 %	-18,7 %
Reproduction	0,1	+0,0 %	+21,3 %
Synchronisation	0,1	+63,6 %	+38,5 %
Copie privée	0,0	-32,3 %	-85,7 %
Autres	1,3	+10,1 %	-15,6 %
Type de droits			
Droits d'exécution	64	+2,8 %	+8,2 %
Droits mécaniques	34	-8,8 %	-18,0 %
Autres droits	3,4	-12,7 %	-23,9 %
Total	101	-1,9 %	-3,5 %

L'extension du droit d'auteur bientôt établie

Sur le plan législatif, les auteurs japonais attendent beaucoup du projet de loi qui doit étendre la durée de protection du droit d'auteur de 50 à 70 ans après le décès de l'auteur. D'abord lié au Partenariat Trans-Pacifique (TPP) un temps dans l'impasse, ce point a été défendu lors de la renégociation de l'accord TPP11. Le projet de loi a été adopté par la Diète en juillet 2018 et prendra effet en même temps que le TPP11.

INDONESIE

DES COLLECTES MULTIPLIEES PAR DIX EN CINQ ANS

Le marché indonésien des contenus se développe rapidement : l'Indonésie est le troisième pays d'Asie en nombre d'utilisateurs de smartphones (après la Chine et l'Inde), leur pénétration et celle du haut débit augmentent rapidement et le secteur live est florissant.

Les revenus ont augmenté de 92,7 % pour atteindre 40,6 milliards de roupiahs (2,7 Mio €) en 2017, dix fois plus qu'en 2013. Partant d'un faible niveau de collectes, l'Indonésie affiche ainsi la plus forte croissance de la région. La société membre de la CISAC, Wahana Musik Indonesia (WAMI), exerce ses activités parallèlement à deux autres sociétés non-membres.

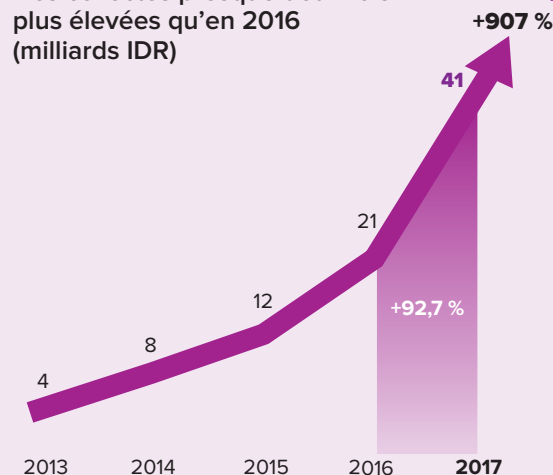
Le numérique est le principal moteur de la croissance pour WAMI avec une hausse de 171,6 %. Ce secteur représente près des trois quarts des collectes du pays.

Des accords de licences existent avec Apple, Spotify, Deezer et certains services locaux de streaming musical généralement proposés dans les offres groupées des opérateurs télécoms. Le marché des télécoms est dominé par trois acteurs principaux qui misent de plus en plus sur des services de contenus à valeur ajoutée. Dans le secteur de la VOD, Netflix et Amazon sont bien installés. Les droits versés par YouTube ont augmenté de façon significative après la signature d'un nouvel accord en 2014 et un important arriéré venu gonfler les chiffres de 2017.

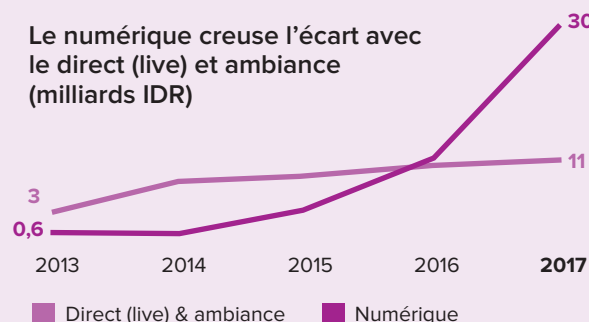
Gains d'efficacité

Partie de loin, la catégorie direct (live) et ambiance affiche une hausse de 7,4 % grâce au succès du karaoké. Nombre d'utilisateurs tels que The Body Shop et McDonald's font partie des grandes chaînes avec lesquelles les OGC locales ont réussi à négocier de larges accords. La musique dans les cinémas génère aussi plus de revenus après des négociations avec les grands groupes qui gèrent 80 % des salles du pays.

Des collectes presque deux fois plus élevées qu'en 2016 (milliards IDR)



Le numérique creuse l'écart avec le direct (live) et ambiance (milliards IDR)



IDR

41 milliards de rupiahs
2,7 millions d'euros

Source des collectes nationales (milliards IDR)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	41	+92,7 %	+907 %
Type d'utilisation			
Numérique	30	+172 %	+5 016 %
Direct (live) & ambiance	11	+7,4 %	+219 %
TV & radio	0,1	-59,5 %	-40,9 %
Type de droits			
Droits d'exécution	41	+92,7 %	+907 %
Total	41	+92,7 %	+907 %

TV et radio : un retour à la croissance attendu

La catégorie TV et radio est la seule à afficher une chute significative de plus de 50 %. Pour la télévision, le pays compte 12 stations hertziennes nationales et 50 locales, ainsi que 12 câblo-opérateurs. Les longues négociations avec ces différents organismes ont désormais abouti et permettent d'espérer une hausse des collectes.

Les radios ne génèrent aucun revenu en Indonésie, mais des discussions sont en cours pour y remédier.

Le potentiel de croissance est important : 80 % des collectes nationales viennent de l'île de Java alors que les autres îles abritent plus de 40 % de la population. De plus, les OGC d'Etat ont délibérément fixé des tarifs bas pour les droits d'exécution afin d'habituer les utilisateurs à rémunérer l'exploitation des œuvres. WAMI fait donc campagne pour rapprocher ces tarifs des normes internationales.

AUSTRALIE

LA VIDEO A LA DEMANDE STIMULE LA CROISSANCE

En Australie, avec 476 millions de dollars australiens, les collectes ont augmenté de 13,4 % en monnaie locale en 2017 et de 29,1 % sur cinq ans. Outre un léger recul de la catégorie TV et radio, toutes les autres sources de revenus ont progressé, pour les droits d'exécution comme pour les droits mécaniques.

Les revenus digitaux ont plus que doublé en 5 ans

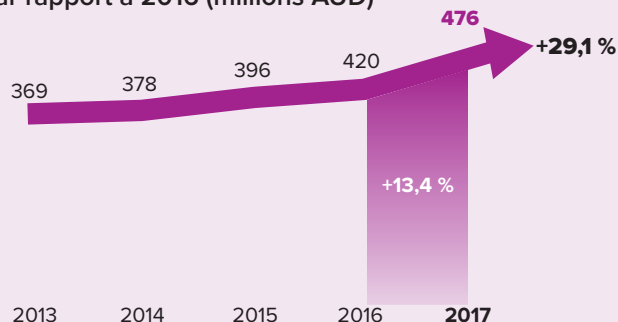
La musique numérique est le principal moteur de la croissance en Australie et en Nouvelle-Zélande avec un bond de 62,6 %. Avec des revenus plus que doublés en cinq ans, le secteur génère 23,2 % des collectes de ces deux pays, presque deux fois plus que la moyenne mondiale. L'Australie assiste à un essor spectaculaire du streaming musical qui compte 4 millions d'abonnés payants selon la société musicale APRA AMCOS.

Fait notable, les droits musicaux liés à la VOD génèrent d'importants revenus pour les créateurs de musique. En 2017, une étude de Roy Morgan Research estime que plus d'un Australien sur trois est abonné à Netflix. Les revenus de la société musicale locale ont augmenté de 69,9 % pour atteindre 14,1 millions de dollars australiens pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, seulement pour la VOD.

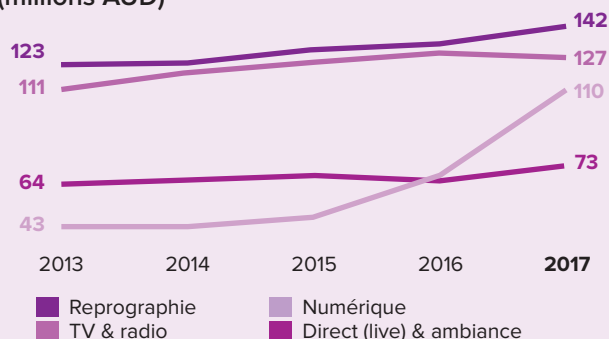
TV et radio : des revenus stables

Tous répertoires confondus, la catégorie TV et radio affiche un recul de 1,6 % et génère 26,7 % des collectes en Australie. Le passage de la télévision hertzienne à la télévision payante se poursuit graduellement. L'un des réseaux de télévision privés a été déclaré en faillite ; obligeant la société à renoncer aux redevances dues et faisant ainsi fortement baisser ses revenus. Heureusement, cette baisse est plus que compensée par le secteur de la VOD (dans la catégorie numérique).

Hausse des collectes de 13,4 % par rapport à 2016 (millions AUD)



Revenus digitaux multipliés par deux en 5 ans (millions AUD)



Nouveaux amendements sur le droit d'auteur

La multiplication des concerts de grande envergure a stimulé la hausse des revenus de la catégorie direct (live) et ambiance (+9,6 %), qui représente 15,2 % des collectes nationales.

La société d'arts visuels Viscopy a fusionné avec la société littéraire Copyright Agency qui gère déjà la reprographie – première source de revenus du pays –, ouvrant peut-être la voie à de futures collectes pour les artistes visuels. En 2017, cette source de revenus a augmenté de 6,1 % et génère 29,7 % des collectes totales.



Sources des collectes nationales (millions AUD)

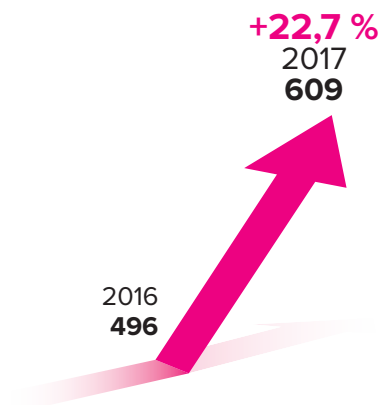
	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	333	+16,7 %	+36,1 %
Littérature	140	+6,1 %	+15,2 %
Arts visuels	3	+14,8 %	+32,7 %
Type d'utilisation			
Reprographie	142	+6,1 %	+15,2 %
TV & radio	127	-1,6 %	+14,6 %
Numérique	110	+62,6 %	+156 %
Direct (live) & ambiance	73	+9,6 %	+12,7 %
CD & vidéo	5	+4,2 %	-5,1 %
Reproduction	1,1	+19,6 %	+32,5 %
Droit de suite	0,8	+7,6 %	+84,2 %
Synchronisation	0,5	+48,2 %	+147 %
Autres	17	+4,1 %	+10,9 %
Type de droits			
Droits d'exécution	243	+13,6 %	+37,5 %
Droits mécaniques	233	+13,1 %	+21,3 %
Autres droits	0,5	+48,2 %	+147 %
Total	476	+13,4 %	+29,1 %

Fin 2017, le gouvernement australien a proposé un nouvel amendement à la loi sur le droit d'auteur après consultation des auteurs et de leurs représentants. Si ce projet est adopté, les moteurs de recherche et les médias sociaux ne pourront plus invoquer les règles de limitation de responsabilité, une avancée majeure pour le secteur de la création.

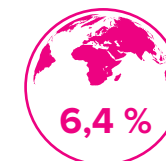
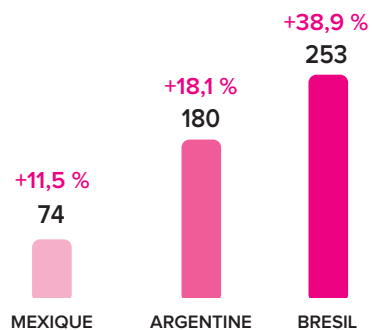
REGION

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

Total collecté en 2017
(millions €)



Principaux pays contributeurs
et évolution annuelle (millions €)



Part de l'Amérique latine
dans les collectes mondiales

LA PLUS FORTE CROISSANCE REGIONALE AU MONDE

Les droits collectés pour le compte des auteurs en Amérique latine et dans les Caraïbes ont connu la plus forte croissance régionale (+22,7 %) et atteignent 609 millions d'euros. Un retournement de situation notable par rapport au déclin de 6,4 % l'année précédente. La région reste au quatrième rang mondial avec 6,4 % des droits collectés dans le monde.

Le Brésil est la première source de revenus de la région et affiche aussi la plus forte croissance (cf. p. 58) : +38,9 % en 2017, suivi par l'Argentine (+18,1 %) et le Mexique (+11,5 %). Ensemble, ces trois pays génèrent plus de 80 % des collectes régionales.

La catégorie TV et radio reste la première source de revenus de la région avec une part de 49,7 %. En progression dans la plupart des pays, elle affiche une hausse de 25,4 % et atteint 303 millions d'euros.

Droits de télédiffusion au Mexique et ailleurs

Au Mexique, la hausse de 23,2 % des revenus TV et radio s'explique par la régularisation des paiements des opérateurs du câble et du satellite. Au Chili, les négociations tarifaires avec le télédiffuseur public ont été difficiles et retardant les paiements au premier trimestre 2017. Les versements mensuels ont repris après des discussions avec les télédiffuseurs régionaux.

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

UTILISATIONS ET REPERTOIRES

Le direct (live) et ambiance renoue avec la croissance

En hausse de 16,4 %, les droits liés à la catégorie direct (live) et ambiance représentent 38,5 % des collectes régionales. Le Brésil et l'Argentine restent les deux premiers contributeurs de ces collectes. En 2017, le Brésil assoit sa domination avec une hausse de 29,1 % et génère 35,3 % des collectes régionales contre 30,6 % pour l'Argentine.

Nombre de plus petits pays ont également connu un développement rapide de cette source de revenus, en hausse de plus de 50 % en Équateur et à la Barbade, et de plus de 340 % à Sainte Lucie.

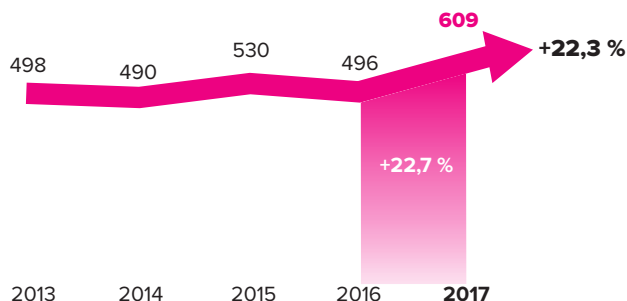
La Colombie affiche une hausse de 8,2 % grâce aux efforts de la société SAYCO pour réduire le nombre d'exécutions non identifiées qui empêchent le versement des droits. Au Mexique, la société SACM et l'Institut Mexicain de la Propriété Industrielle ont renforcé leurs mesures en cas d'atteinte aux droits et ont permis d'augmenter les collectes de 16,0 %.

Au Pérou, les intempéries et phénomènes climatiques tels que « La Niña » ont perturbé le secteur du spectacle vivant en début d'année et contribué au recul de 4,6 % de la catégorie direct (live) et ambiance.

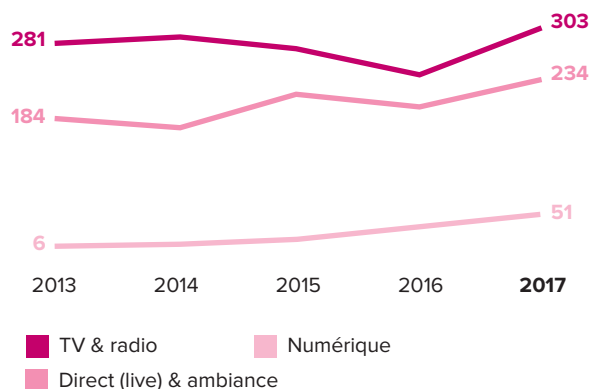
Hausse des droits de synchronisation

L'utilisation de musique dans les bandes son de films, spots publicitaires et jeux génère des revenus faibles mais en hausse de 34,0 % pour atteindre 14 millions d'euros en 2017, en progression de 24 % depuis 2013. Plus de 90 % de ces revenus viennent d'Argentine où ils ont augmenté de 36,6 %. Le Brésil et l'Uruguay collectent d'importants revenus pour ce type d'utilisation.

Hausse des collectes de 22,7 % par rapport à 2016 (millions €)



Forte progression des 3 principales sources de revenus (millions €)



Sources des collectes régionales (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	538	+23,6 %	+22,9 %
Audiovisuel	51	+13,6 %	+18,7 %
Spectacle vivant	20	+25,4 %	+17,3 %
Arts visuels	0,4	-8,4 %	-21,6 %
Littérature	0,003	-82,3 %	-74,8 %
Type d'utilisation			
TV & radio	303	+25,4 %	+7,8 %
Direct (live) & ambiance	234	+16,4 %	+27,2 %
Numérique	51	+47,5 %	+759,8 %
Synchronisation	14	+34,0 %	+23,9 %
CD & vidéo	2,1	-20,6 %	-58,1 %
Copie privée	1,0	+38,8 %	+460 %
Reproduction	0,4	-0,2 %	-14,9 %
Droit de suite	0,02	-64,9 %	
Autres	3,5	-20,3 %	-64,5 %
Type de droits			
Droits d'exécution	586	+22,2 %	+22,1 %
Droits mécaniques	8,2	+49,0 %	+21,2 %
Autres droits	15	+32,0 %	+30,4 %
Total	609	+22,7 %	+22,3 %

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

UTILISATIONS ET REPERTOIRES

Le potentiel de la copie privée

La copie privée est une source de revenus pleine de potentiel qui permet aux auteurs d'obtenir une petite rémunération lors de la vente des dispositifs numériques et des supports qui permettent de copier leurs œuvres. En Amérique latine, seuls deux pays reconnaissent ce droit dans leur législation mais son application laisse à désirer. Les sociétés de la région s'efforcent d'y remédier.

Au Paraguay, le seul pays à collecter cette rémunération et uniquement sur le répertoire musical, les revenus de la copie privée ont augmenté de 38,8 %, juste sous le million d'euros. D'autres pays pourraient tirer parti de ce potentiel, notamment la République dominicaine où la loi existe mais n'est pas encore appliquée.

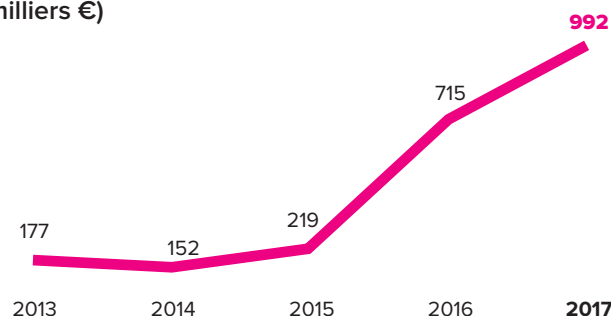
Audiovisuel : un droit à rémunération en Colombie

Les collectes liées au répertoire audiovisuel ont augmenté de 13,6 % dans la région pour atteindre 51 millions d'euros. L'Argentine est le principal moteur de la croissance.

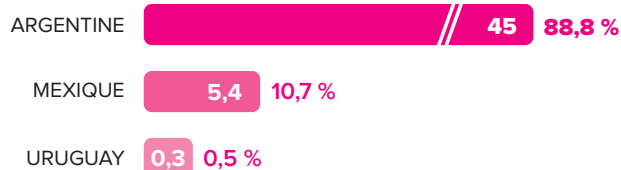
Le Mexique enregistre un déclin de 11,1 % largement attribuable aux difficultés économiques du pays.

Différentes avancées législatives permettent d'espérer une hausse des collectes pour ce répertoire dans la région Amérique latine et Caraïbes. En juin 2017, le sénat colombien a adopté la loi Pepe Sánchez qui amende la loi sur le droit d'auteur de 1982 en instaurant un droit à rémunération des scénaristes et réalisateurs pour la diffusion publique de leurs œuvres.

Copie privée : l'exemple du Paraguay (milliers €)



Audiovisuel : l'Argentine en tête (millions €)



Le texte s'inspire des systèmes en place en France, en Espagne, au Chili et en Inde. Son adoption fait suite à celle de la loi similaire Ricardo Larraín adoptée l'année précédente au Chili.

Principaux types d'utilisation par répertoire (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
MUSIQUE			
TV & radio	255	+27,5 %	+5,5 %
Direct (live) & ambiance	213	+15,6 %	+28,0 %
Numérique	51	+47,3 %	+759 %
Total musique	538	+23,6 %	+22,9 %
AUDIOVISUEL			
TV & radio	48	+15,2 %	+22,3 %
Direct (live) & ambiance	1,6	+5,0 %	+31,4 %
Numérique	0,07		
Total audiovisuel	51	+13,6 %	+18,7 %
SPECTACLE VIVANT			
Direct (live) & ambiance	20	+27,0 %	+17,3 %
TV & radio	0,2	+16,4 %	+19,1 %
Total spectacle vivant	20	+25,4 %	+17,3 %
ARTS VISUELS			
Reproduction	0,4	-0,2 %	-14,9 %
Droit de suite	0,02	-64,9 %	
TV & radio	0,01		+983 %
Total arts visuels	0,4	-8,4 %	-21,6 %

AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

UTILISATIONS ET REPERTOIRES

Musique : une hausse soutenue par le numérique

En 2017, les droits musicaux ont augmenté de 23,6 % dans la région. La croissance du répertoire musical en Amérique latine depuis 2013 est d'ailleurs l'un des faits les plus marquants pour ce secteur à l'échelon mondial. Elle met fin à près de vingt ans de déclin sur un marché historiquement miné par le piratage.

En 2017, le numérique apparaît comme un moteur, modeste mais en pleine expansion, de la croissance, avec une progression plus rapide que dans d'autres régions. Ces revenus ont augmenté de 47,3 % et atteignent 51 millions d'euros ; ils ont plus que doublé au Brésil, en Colombie, au Panama, au Pérou et en Uruguay. Les revenus du numérique se répartissent ainsi de manière plus homogène entre les différents pays.

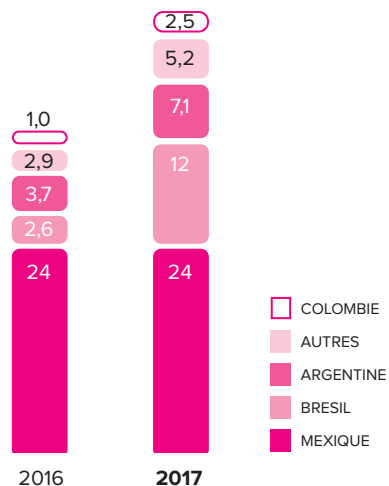
Au Mexique, les revenus du numérique sont restés stables malgré un bond en 2016 grâce à un important paiement rétroactif suite à un accord avec Youtube.

Arts visuels : un répertoire sous-représenté

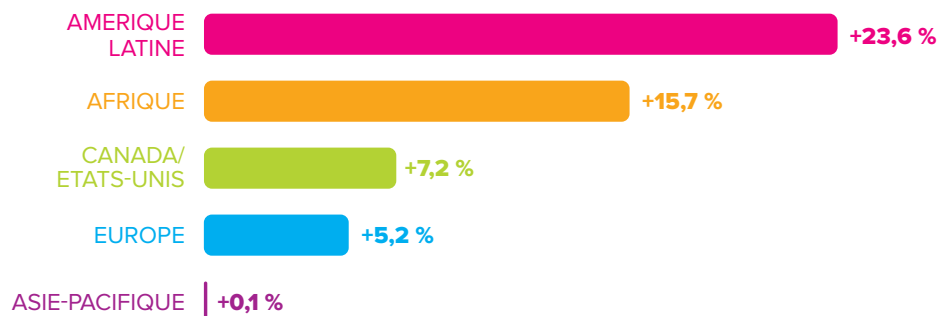
Si le spectacle vivant affiche une hausse de 25,4 % pour générer 20 millions d'euros, les arts visuels et la littérature enregistrent tous deux un déclin, malgré un niveau de collectes déjà très bas. En cause : l'absence de système efficace de droit de suite dans la plupart des pays et cadre juridique insuffisant dans lequel les OGC doivent exercer leurs activités.

Le manque de coopération d'un grand nombre d'utilisateurs est également à prendre en compte. Au Mexique, par exemple, la société d'arts visuels SOMAAP estime devoir recourir aux tribunaux pour collecter jusqu'à 80 % de ses redevances.

Numérique : une répartition plus homogène (millions €)



L'Amérique latine, premier moteur de croissance du secteur musical en 2017



BRESIL

LE SUCCES DES CONTENUS AUDIOVISUELS DOPE LA CROISSANCE

Avec plus de 40 % des collectes régionales, le Brésil est la première source de revenus pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il affiche une hausse de 29,8 % en monnaie locale avec 911 millions de réals. L'utilisation de musique dans les contenus audiovisuels est le premier moteur de croissance.

Croissance du numérique

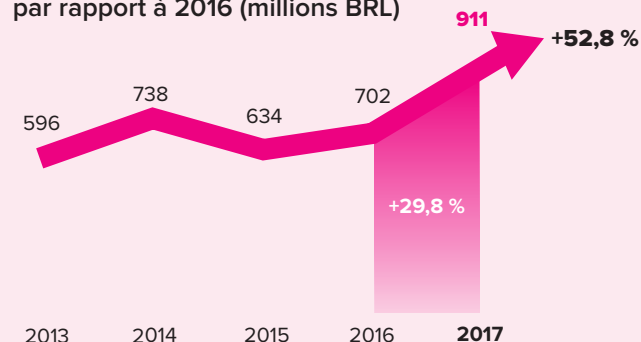
En forte hausse, les revenus du numérique ont plus que triplé mais ne représentent encore que 4,8 % du total collecté. Tous les grands fournisseurs internationaux de services musicaux sont désormais couverts par une licence dans ce pays, avec un marché de plus en plus dominé par le streaming via des plateformes comme Spotify, Apple Music ou Deezer.

Après un accord rétroactif historique avec YouTube et un nouvel accord de licence avec Netflix, les perspectives de croissance restent importantes. Netflix produirait actuellement environ 25 séries locales et compterait plus de huit millions d'abonnés payants au Brésil. Des négociations sont en cours avec Facebook et Amazon, et les sociétés locales ABRAMUS et UBC pensent que la part du numérique dans les collectes nationales est appelée à se rapprocher des niveaux européens.

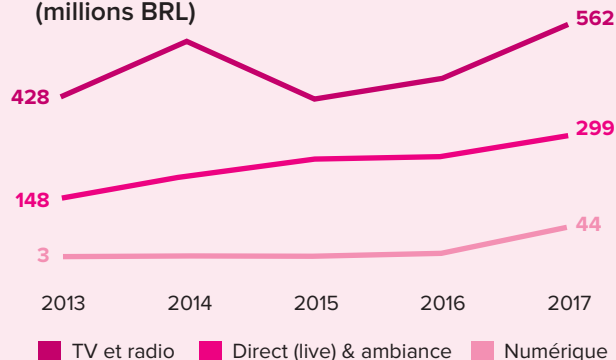
Radio et TV par câble

Les revenus TV et radio tous répertoires confondus ont augmenté de 28,5 %. Les consommateurs se détournent des chaînes traditionnelles au profit de la télévision payante et de la vidéo à la demande. Les quelque 250 sociétés de production locales sont subventionnées par les pouvoirs publics et les câblo-opérateurs sont obligés de programmer 20 % de productions locales en prime-time. Autre avantage pour les créateurs locaux : la plupart de ces productions locales intègrent aussi de la musique brésilienne.

Hausse des collectes de 29,8 % par rapport à 2016 (millions BRL)



Principaux types d'utilisations (millions BRL)



Un accord avec les cinémas après vingt ans de discussions

Après 20 ans de bataille judiciaire, un nouvel accord avec les exploitants de cinémas couvre désormais l'utilisation de musique dans la quasi-totalité des salles du pays contre seulement la moitié auparavant en l'absence d'accord général.

À l'origine d'un tiers des collectes nationales, la catégorie direct (live) et ambiance connaît une hausse de 20,6 %,

BRL

911 millions de réals brésiliens
253 millions d'euros

Source des collectes nationales (millions BRL)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	909	+29,9 %	+53,2 %
Spectacle vivant	1,3	-6,1 %	-23,8 %
Arts visuels	0,7	-8,9 %	-11,1 %
Type d'utilisation			
TV & radio	562	+28,5 %	+31,2 %
Direct (live) & ambiance	299	+20,6 %	+102 %
Numérique	44	+341 %	+1 472 %
Synchronisation	1,0	+211 %	-29,9 %
Reproduction	0,7	-8,9 %	-11,1 %
CD & vidéo	0,3	-31,0 %	-67,2 %
Autres	5	-11,0 %	-64,0 %
Type de droits			
Droits d'exécution	907	+29,7 %	+53,1 %
Droits mécaniques	3,1	+26,1 %	+31,0 %
Autres droits	1,0	+211 %	-29,7 %
Total	911	+29,8 %	+52,8 %

soutenue par la bonne santé du secteur des concerts et festivals de musique.

Les efforts des auteurs audiovisuels pour instaurer un droit à rémunération avancent avec la création de deux nouvelles OGC : Diretores Brasileiros de Cinema e do Audiovisual (DBCA) pour les réalisateurs, et Gestão de Direitos de Autores Roteiristas (GEDAR) pour les scénaristes.

ARGENTINE

EN CROISSANCE MALGRE UN CLIMAT ECONOMIQUE DIFFICILE

L'Argentine est la deuxième plus grande source de revenus d'Amérique latine avec 29,6 % des collectes régionales. Ses revenus ont augmenté de 35,7 % en monnaie locale pour atteindre 3,4 milliards de pesos (180 Mio €), essentiellement grâce à l'amélioration constante des stratégies de collectes des OGC nationales. Après conversion en euros, cependant, le taux de croissance est presque réduit de moitié à 18,1 %, reflétant l'impact de l'inflation, la dépréciation de la monnaie et le contexte économique difficile.

Le numérique stimule le secteur musical

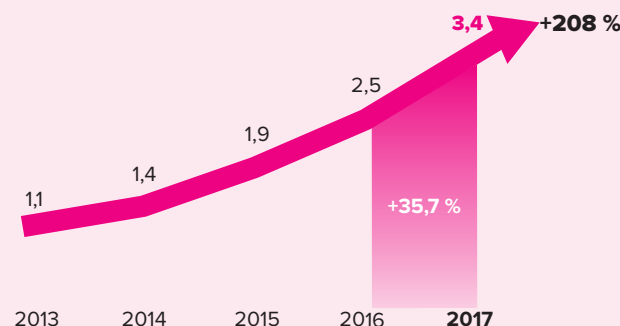
Les revenus du numérique ont plus que doublé pour atteindre 133 millions de pesos. Ils connaissent une hausse exponentielle depuis 2013, presque entièrement liée aux droits musicaux collectés par la SADAIC. Les grands fournisseurs de services numériques (FSN) sont sous licence depuis le départ mais le numérique ne représente encore que 3,9 % des collectes nationales. Celui-ci est passé devant la catégorie CD et vidéo (pour la première fois en 2015), qui enregistre un nouveau déclin de 15,1 % en 2017 et se limite à 0,7 % du total.

La catégorie TV et radio est la première source de revenus avec 47,4 % des collectes nationales, suivie par la catégorie direct (live) et ambiance (39,8 %). Toutes deux affichent une forte croissance (+33,3 % et +32,0 %, respectivement). Avec 7,4 % des collectes nationales, la seule autre importante source de revenus est la synchronisation, qui a plus que doublé en 2017 grâce à une meilleure couverture de l'utilisation des œuvres dans la publicité.

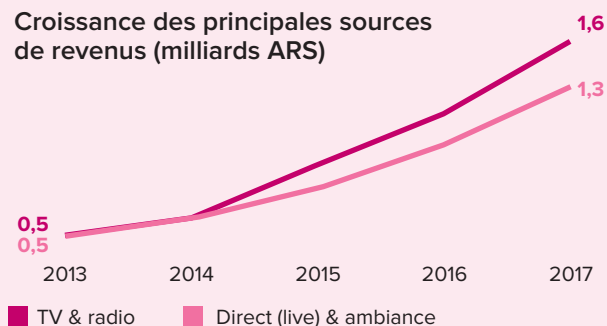
Droit de suite

La pression monte pour que le Congrès argentin adopte une loi instaurant le droit de suite, ce qui permettrait aux artistes de toucher un petit pourcentage du prix de revente de leurs œuvres. La société locale, la SAVA, a organisé des manifestations artistiques et des débats qui ont permis à des experts internationaux de se faire entendre dans cette campagne. La SAVA prépare un nouveau projet de loi qu'elle présentera au gouvernement avec le soutien de la CISAC.

Hausse des collectes de 35,7 % par rapport à 2016 (milliards ARS)



Croissance des principales sources de revenus (milliards ARS)



Le répertoire audiovisuel poursuit sa croissance

Le secteur audiovisuel génère 25,2 % des collectes nationales et 88,8 % des collectes régionales pour ce répertoire. Ses revenus, collectés par les sociétés locales ARGENTORES et DAC, ont augmenté de 35,1 % en 2017. Ils ont plus que triplé en 5 ans, notamment grâce à l'identification de nouveaux utilisateurs, à la hausse des tarifs et au recouvrement d'arriérés importants.



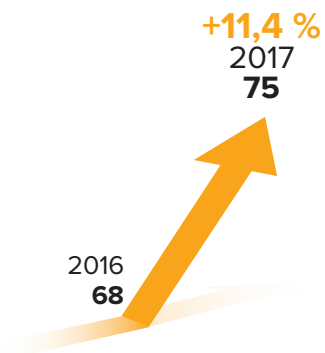
3 370 millions de pesos argentins
180 millions d'euros

Source des collectes nationales (milliards ARS)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	2 192	+34,5 %	+203 %
Audiovisuel	848	+35,1 %	+223 %
Spectacle vivant	330	+45,7 %	+210 %
Arts visuels	0,5	+37,1 %	+168 %
Type d'utilisations			
TV & radio	1 599	+33,3 %	+237 %
Direct (live) & ambiance	1 341	+32,0 %	+171 %
Synchronisation	248	+56,9 %	+238 %
Numérique	133	+122 %	+1 469 %
CD & vidéo	25	-15,1 %	+8,5 %
Reproduction	0,3	+2,4 %	+144 %
Autres	24	+13,8 %	+37,2 %
Type de droits			
Droits d'exécution	3 025	+32,4 %	+205 %
Droits mécaniques	97	+134 %	+251 %
Autres droits	248	+56,9 %	+238 %
Total	3 370	+35,7 %	+208 %

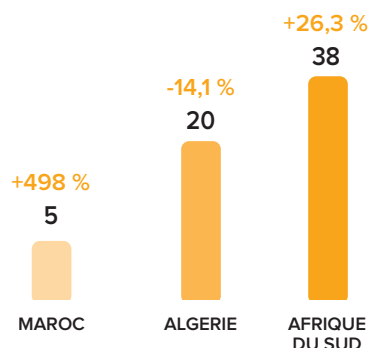
REGION AFRIQUE

Total collecté en 2017
(millions €)



Part de l'Afrique
dans les collectes mondiales

Principaux pays contributeurs
et évolution annuelle (millions €)



DES PROGRES CONSTATES EN AFRIQUE

L'Afrique est un véritable carrefour de la créativité. Pourtant, il existe un incroyable décalage entre la production et l'influence des créateurs et les revenus qu'ils tirent de leurs créations.

Les sociétés africaines ont collecté 75 millions d'euros en 2017, confirmant la croissance stable des revenus, qui restent toutefois inférieurs à 1% des collectes mondiales. Le répertoire musical génère l'immense majorité des droits collectés (91,5 %).

Les sociétés rapportent de réels progrès : de nouveaux pays enregistrent une hausse des revenus du numérique (Sénégal) et de la copie privée (Maroc) et concluent des accords remarquables avec les grands utilisateurs. La société capverdienne SCM a procédé à sa première répartition en avril 2018.

La hausse spectaculaire de la pénétration des mobiles et smartphones en Afrique permet l'accès à une base de consommateurs de plus en plus vaste. Toutefois, le manque de mesures d'application, le piratage endémique et la domination des opérateurs télécoms régionaux limitent toujours les collectes et maintiennent les tarifs vers le bas.

Sur les 31 pays africains dont les sociétés déclarent des revenus à la CISAC, les trois plus performants génèrent plus de 80 % des collectes du continent : l'Afrique du Sud (50,5 %), l'Algérie (26,0 %) et le Maroc (7,2 %).

AFRIQUE

TYPES D'UTILISATIONS

Première source de revenus : TV et radio

Avec 29 millions d'euros en 2017, la catégorie TV et radio génère 38,2 % des collectes malgré de fortes résistances des télé- et radiodiffuseurs et un niveau élevé d'utilisations non autorisées par les stations de radio. En 2017, une enquête auprès des sociétés membres de la CISAC de 22 pays a révélé que, sur 2 580 stations, 40 % seulement disposaient d'une licence.

Avec 21,2 % des collectes et 16 millions d'euros, la catégorie direct (live) et ambiance est la seconde source de revenus de la région. L'Algérie suit un autre schéma : le numérique y génère 43,8 % des revenus, suivi par la copie privée à 27,2 %. En Côte d'Ivoire, la catégorie direct (live) et ambiance représente plus des deux tiers des collectes (cf. p. 65).

Quand il génère des revenus, le numérique est source de croissance

L'Afrique du Sud est de loin la championne du secteur numérique (cf. p. 64). Au total, 17 pays africains collectent des droits pour les utilisations numériques, surtout des petites sommes pour les tonalités de retour d'appel.

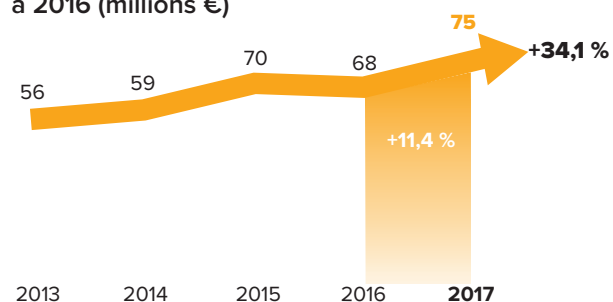
Au Sénégal, le passage de relais entre la société d'État BSDA, et la SODAV, OGC autonome, a entraîné une sévère chute des revenus en 2016. En 2017, les bons résultats du secteur numérique ont contribué à multiplier par plus de cinq les collectes du pays. Les revenus de la nouvelle société sont même un tiers plus élevés qu'en 2015, principalement grâce au numérique, source de revenus la plus importante et qui croît le plus rapidement.

Formation et infrastructures

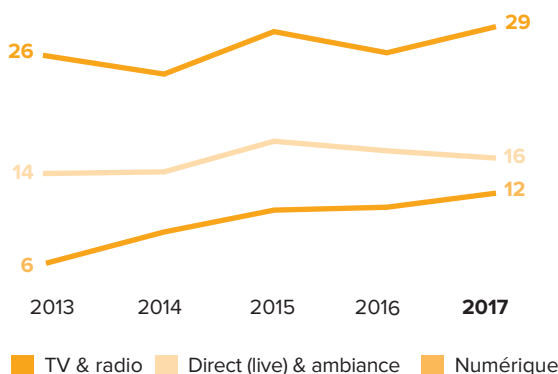
Les 37 sociétés CISAC d'Afrique ont conclu des partenariats avec l'African Regional Intellectual Property Organisation (ARIPO) et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) pour développer des formations axées sur le renforcement des capacités et la sensibilisation des responsables politiques.

Les sociétés réfléchissent aussi à une base de données commune et à une solution centrale pour les licences numériques en s'inspirant de l'expertise des sociétés latino-américaines.

Hausse des collectes de 11,4 % par rapport à 2016 (millions €)



Principaux types d'utilisation (millions €)



Source des collectes régionales (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	69	+15,7 %	+40,2 %
Littérature	4	-8,6 %	+4,9 %
Spectacle vivant	1,1	-35,6 %	+5,7 %
Audiovisuel	0,8	-44,4 %	-53,6 %
Arts visuels	0,03	+284 %	+159 %
Type d'utilisation			
TV & radio	29	+9,6 %	+10,5 %
Direct (live) & ambiance	16	-4,7 %	+11,7 %
Numérique	12	+11,1 %	+122 %
Copie privée	11	+27,6 %	+103 %
Reprographie	3,2	+2,9 %	+9,8 %
CD & vidéo	2,6	+166 %	+190 %
Repro. mécanique	0,2	-17,3 %	-50,4 %
Location/prêt public	0,1	-0,8 %	+3,2 %
Reproduction	0,0	+1 171 %	+158 %
Autres	1,5	+103 %	+94,8 %
Type de droits			
Droits d'exécution	48	+4,8 %	+17,4 %
Droits mécaniques	18	+18,2 %	+51,5 %
Autres droits	9	+41,0 %	+170 %
Total	75	+11,4 %	+34,1 %

AFRIQUE

REPERTOIRES

Des collectes surtout liées à la musique

Les droits musicaux continuent d'augmenter par rapport aux années précédentes, avec une hausse de 15,7 % en 2017. Le répertoire musical génère pas moins de 91,5 % des collectes régionales.

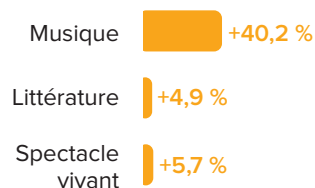
Vient ensuite la littérature (5,9 % des collectes régionales), qui connaît un recul de 8,6 % avec 4 Mio €. Les deux tiers des droits littéraires viennent d'Afrique du Sud et un peu moins du tiers restant d'Algérie (25,6 %). Ces revenus proviennent principalement de la reprographie (72,2 %) et de la catégorie TV et radio (21,8 %).

Autres répertoires

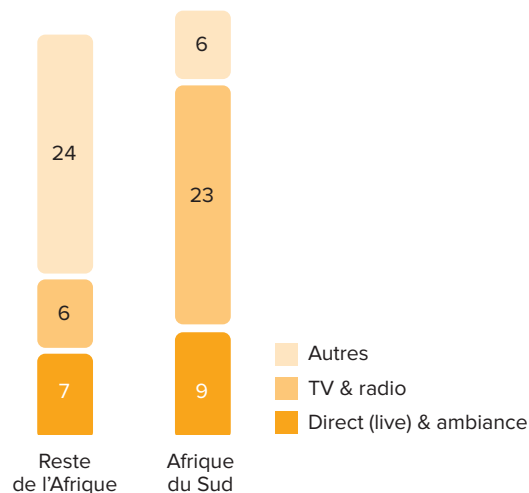
Les droits liés aux arts visuels, au spectacle vivant et à l'audiovisuel représentent moins de 3 % des collectes régionales. Avec 35 k€, les revenus liés aux arts visuels ont augmenté de 284 % par rapport à 2016, notamment grâce à la reprographie en Afrique du Sud.

Le spectacle vivant et l'audiovisuel sont en déclin. Les collectes liées au spectacle vivant viennent surtout d'Algérie (72,2 %), d'Afrique du Sud (14,5 %) et du Burkina Faso (9,9 %) tandis que les droits audiovisuels proviennent en grande partie d'Algérie (63,4 %), du Burkina Faso (19,9 %) et de Côte d'Ivoire (13,0%).

Croissance des principaux répertoires 2013-2017



Revenus TV et radio : l'Afrique du Sud en tête (millions €)



Principaux types d'utilisation par répertoire (millions €)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
MUSIQUE			
TV & radio	28	+13,4 %	+10,9 %
Direct (live) & ambiance	16	-4,0 %	+11,8 %
Numérique	12	+11,1 %	+122 %
Total musique	69	+15,7 %	+40,2 %
LITTÉRATURE			
Reprographie	3	+2,9 %	+9,7 %
TV & radio	1	-30,7 %	+26,1 %
Copie privée	0,2	-30,9 %	+12,8 %
Total littérature	4,5	-8,6 %	+4,9 %
SPECTACLE VIVANT			
Copie privée	0,7	-30,5 %	+11,7 %
TV & radio	0,2	-47,9 %	-9,7 %
Direct (live) & ambiance	0,2	-42,7 %	+1,2 %
Total spectacle vivant	1,1	-35,6 %	+5,7 %
AUDIOVISUEL			
Copie privée	0,5	-50,9 %	-56,4 %
TV & radio	0,1	-44,3 %	-56,4 %
Repro. mécanique	0,1	-34,2 %	-59,6 %
Total audiovisuel	0,8	-44,4 %	-53,6 %
ARTS VISUELS			
Reproduction	0,03	+1171 %	+158 %
TV et radio	0,01	+9,4 %	+70,5 %
Reprographie	0,003	+120 %	
Total arts visuels	0,03	+284 %	+159 %

AFRIQUE

REPERTOIRES

Copie privée : un potentiel important pour tous les répertoires

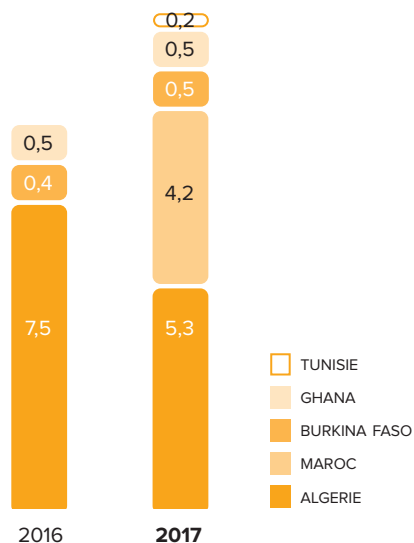
En Afrique, la copie privée pourrait permettre aux créateurs d'augmenter significativement leurs revenus. C'est déjà la première source de revenus pour l'audiovisuel et le spectacle vivant.

Mais quelques pays seulement – l'Algérie, le Burkina Faso, le Ghana, le Maroc et la Tunisie – disposent de systèmes de rémunération en place et garantis par la loi. Le Maroc n'a rejoint cette liste qu'en 2017 : la copie privée y est non seulement devenue la première source de revenus (78,2 %), mais elle a vu ses collectes multipliées par six en moins d'un an.

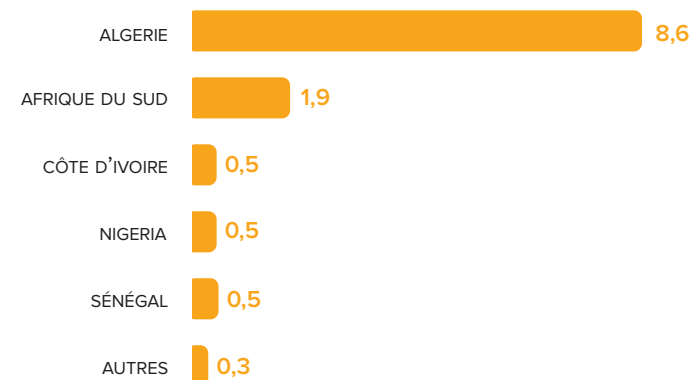
L'Algérie et la Côte d'Ivoire se battent activement pour des systèmes juridiques forts de protection de la copie privée et ont collaboré avec la CISAC pour promouvoir la question dans le cadre du MASA Festival d'Abidjan et du Salon de la Créativité en Algérie.

En 2018, Madagascar et le Niger doivent aussi commencer à collecter cette rémunération et les autorités sénégalaises et ivoiriennes se sont engagées à renforcer leur législation en la matière.

Copie privée : principaux pays contributeurs (millions €)



Revenus du numérique en 2017 (millions €)



AFRIQUE DU SUD

LE NUMERIQUE PROGRESSE

Avec 50,5 % des droits collectés, l'Afrique du Sud est le premier pays contributeur de la région. En 2017, les sociétés ont collecté 573 millions de rands, soit une hausse de 16,6 % par rapport à 2016. Les collectes nationales ont augmenté de 41,2 % ces cinq dernières années.

Le répertoire musical domine

Les revenus TV et radio sont les plus importants et représentent plus de la moitié des collectes nationales. À l'origine de 91,1 % des droits collectés, le répertoire musical domine. Le répertoire local a toujours occupé une large place dans le secteur de la radiodiffusion mais en août 2017, la South African Broadcasting Corporation (radiodiffuseur public), a mis un terme à une politique éphémère qui rendait obligatoire l'utilisation de 90 % de contenus locaux. Cette décision ne semble pas avoir eu beaucoup d'impact sur le marché, notamment grâce à l'amélioration de la production locale.

Hausse des revenus direct (live) et ambiance

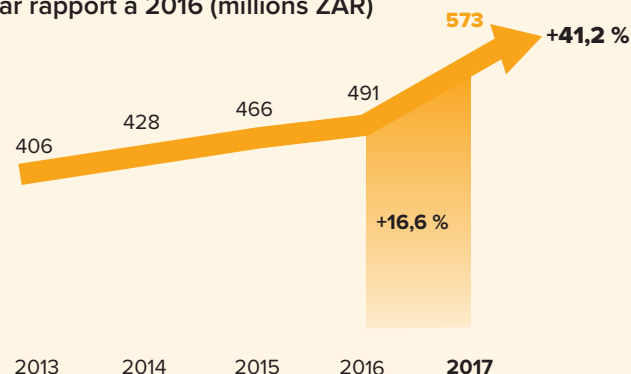
La catégorie direct (live) et ambiance reste la deuxième source de revenus du pays. Malgré le ralentissement de l'économie, une politique efficace d'octroi de licences ciblant les grands utilisateurs de musique comme les chaînes de magasin a permis d'augmenter les collectes de 5,4 millions de rands en 2017.

Un secteur numérique prometteur

Les revenus du numérique, déclarés pour la première fois dans ce rapport par la nouvelle société membre de la CISAC, la CAPASSO, atteignent 29 millions de rands et génèrent 5,1 % des collectes nationales. Cette agence de gestion des droits mécaniques est mandatée par la SAMRO pour délivrer des licences pour les droits d'exécution pour certains types d'utilisations, notamment en ligne. Elle offre ainsi une nouvelle visibilité sur ces collectes pour lesquelles on manquait de chiffres.

La CAPASSO couvre tous les services numériques et de vidéo à la demande. Tout comme les grands FSN interna-

Hausse des collectes de 16,6 % par rapport à 2016 (millions ZAR)



Part des différentes sources de revenus (millions ZAR)

Utilisation	Droits collectés	Part
TV & radio	338	59,0 %
Direct (live) & ambiance	139	24,3 %
Reprographie	48	8,4 %
Numérique	29	5,1 %
CD & vidéo	18	3,1 %
Reproduction	0,4	0,1 %
Autres	0,4	0,1 %

tionaux, les services locaux de streaming musical comme Simfy Africa sont en plein essor.

Les entreprises de télécommunication restent des acteurs assez influents pour empêcher toute hausse des tarifs.

Des amendements susceptibles d'affecter les créateurs

Les droits collectés par DALRO pour les arts visuels, la littérature et le spectacle vivant restent faibles. Plus de 90 % sont des droits de reprographie versés par des établissements de l'enseignement supérieur.



Sources des collectes nationales (millions ZAR)

	Droits collectés	Évolution	Évolution sur 5 ans
Répertoire			
Musique	522	+19,7 %	+44,1 %
Littérature	48	-4,6 %	+16,8 %
Spectacle vivant	2	-46,7 %	+10,6 %
Arts visuels	0,4	+1 073 %	+201 %
Type d'utilisation			
TV & radio	338	+10,2 %	+28,8 %
Direct (live) & ambiance	139	+4,0 %	+38,3 %
Reprographie	48	-3,8 %	+30,0 %
Numérique	29		
CD & vidéo	18		
Reproduction	0,4		
Autres	0,4	-54,9 %	-91,4 %
Type de droits			
Droits d'exécution	454	+3,1 %	+27,2 %
Droits mécaniques	119	+134 %	+144 %
Total	573	+16,6 %	+41,2 %

En Afrique du Sud, les sociétés d'auteurs réunies au sein de Copyright Alliance ont fait part de leurs inquiétudes face à un projet d'amendement de la loi sur le droit d'auteur qui affaiblirait significativement les droits des créateurs et donnerait encore plus de poids aux grands utilisateurs sous couvert d'une prétendue disposition sur l'« utilisation équitable ». Selon les estimations, son impact sur les utilisations pédagogiques pourrait réduire des deux tiers les revenus de la DALRO.

CÔTE D'IVOIRE

DE NOUVELLES SOURCES DE REVENUS POUR LES CREATEURS

La Côte d'Ivoire est la quatrième plus grande source de collectes de la région Afrique. Ses revenus ont augmenté de plus de 60 % depuis 2013, atteignant 2,5 milliards CFA en 2017 grâce à la progression des collectes issues des catégories direct (live) et ambiance et numérique. Le répertoire musical génère l'immense majorité des droits collectés.

Poser les bases pour réussir

En juillet 2016, les amendements apportés à la législation ivoirienne ont étendu la gestion collective aux droits voisins. En janvier 2018, le BURIDA, la société ivoirienne, tirant parti de cette réforme majeure, a signé un accord avec le service de suivi des utilisations de musique BMAT qui lui permet de mieux contrôler les utilisations et de collecter plus efficacement les droits. La société nationale appelle à présent le gouvernement à mettre en place un système de copie privée efficace qui contrerait les effets du piratage et assurerait une nouvelle source de revenus aux créateurs.

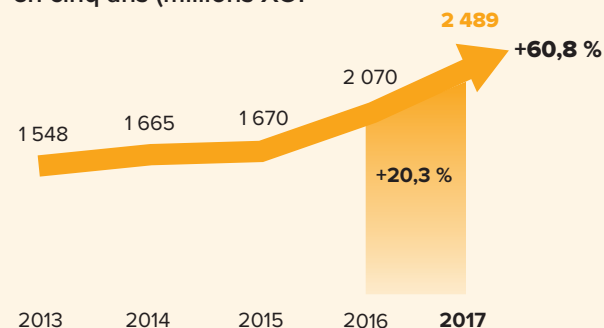
Les campagnes de sensibilisation dopent les collectes

La catégorie direct (live) et ambiance génère plus des deux tiers des droits collectés. En négociant avec les principaux utilisateurs, tels que les brasseries, et en optimisant les contrats, de nouveaux paiements ont pu être enregistrés. Les agences de communication, qui tendaient à surexploiter la musique en raison d'une redevance globale très faible, ont vu leurs tarifs tripler. Dans le cadre d'une campagne du BURIDA, les organisateurs d'évènements ont été incités à payer pour la musique qu'ils utilisent. Malgré une sensibilisation grandissante, les exploitants de salles de cinéma résistent pour l'instant à l'instauration de toute forme de licence musicale.

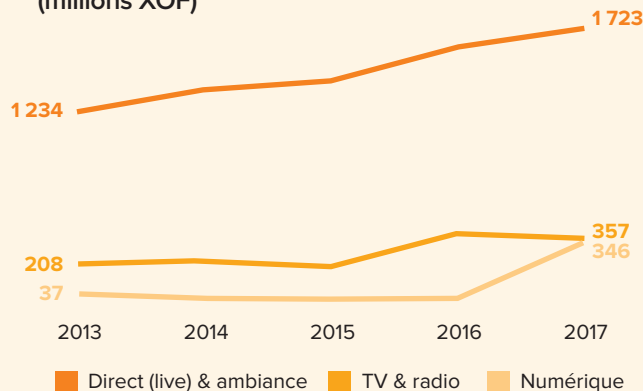
Des droits de télé- et radiodiffusion fragilisés

Les collectes liées à la catégorie TV et radio ont décliné ces dernières années – en cause, une forte résistance des opérateurs et radiodiffuseurs : les opérateurs de télévision par satellite refusent actuellement de payer leurs redevances, prétextant ne pas opérer dans le pays.

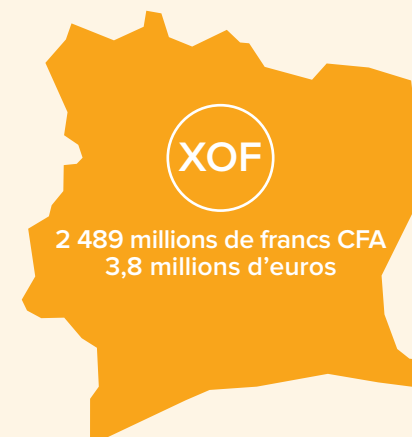
Des collectes en hausse de 60,8 % en cinq ans (millions XOF)



1^{ère} source de revenus : direct (live) et ambiance (millions XOF)



En 2018, le lancement de 10 chaînes et une hausse des tarifs pour le radiodiffuseur national à l'occasion du passage à la télévision numérique terrestre (TNT) devraient générer de nouveaux revenus. Plusieurs nouvelles radios commerciales ont accepté une licence calculée en fonction de leurs recettes.



Sources des collectes nationales (millions XOF)

	Droits collectés	Evolution	Evolution sur 5 ans
Type d'utilisation			
Direct (live) & ambiance	1 723	+7,3 %	+39,7 %
TV & radio	357	-9,1 %	+71,3 %
Numérique	346	+4 476 %	+837 %
CD & vidéo	63	-0,4 %	-8,3 %
Type de droits			
Droits d'exécution	2 426	+20,9 %	+64,0 %
Droits mécaniques	63	-0,4 %	-8,3 %
Total	2 489	+20,3 %	+60,8 %

Les tonalités de retour d'appel stimulent le secteur numérique

Même s'il est encore assez restreint, le numérique est en pleine croissance, notamment grâce aux tonalités de retour d'appel. De nouveaux accords ont été conclus avec les opérateurs de téléphonie mobile en 2017 et la résolution de litiges a permis de débloquer des arriérés datant de 2012. Toutefois, l'emprise des sociétés de télécommunication sur le streaming musical tend à maintenir les revenus relativement bas. Les services de streaming non installés sur le territoire ne génèrent pas encore de collectes pour les créateurs locaux.

POUR TOUS LES REPERTOIRES



SOMMES COLLECTÉES TOUS REPERTOIRES CONFONDUS EN MILLIONS €

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	EVOLUTION	PART MONDIALE
1	ETATS-UNIS	1 890	+7,0 %	19,7 %
2	FRANCE	1 203	+2,6 %	12,6 %
3	ALLEMAGNE	925	+13,9 %	9,7 %
4	JAPON	800	-6,8 %	8,4 %
5	ROYAUME-UNI	743	+4,9 %	7,8 %
6	ITALIE	591	-2,7 %	6,2 %
7	AUSTRALIE	323	+14,6 %	3,4 %
8	BRESIL	253	+38,9 %	2,6 %
9	CANADA	239	+9,4 %	2,5 %
10	PAYS-BAS	235	+0,5 %	2,5 %
11	SUISSE	231	-2,9 %	2,4 %
12	ESPAGNE	224	+3,1 %	2,3 %
13	ARGENTINE	180	+18,1 %	1,9 %
14	DANEMARK	145	+26,5 %	1,5 %
15	COREE, RÉPUBLIQUE DE	139	+20,1 %	1,4 %
16	SUÈDE	136	+18,8 %	1,4 %
17	BELGIQUE	136	+3,9 %	1,4 %
18	AUTRICHE	114	+15,1 %	1,2 %
19	POLOGNE	106	+2,1 %	1,1 %
20	FINLANDE	101	+18,4 %	1,1 %
21	FEDERATION DE RUSSIE	98	+29,6 %	1,0 %
22	MEXIQUE	74	+11,5 %	0,8 %
23	NORVEGE	63	+36,4 %	0,7 %
24	PORTUGAL	44	+5,0 %	0,5 %
25	ISRAEL	43	+5,8 %	0,5 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	EVOLUTION	PART MONDIALE
26	HONGRIE	43	+4,3 %	0,4 %
27	RÉPUBLIQUE TCHEQUE	41	+11,8 %	0,4 %
28	AFRIQUE DU SUD	38	+26,3 %	0,4 %
29	CHINE	27	+18,4 %	0,3 %
30	ROUMANIE	27	+30,0 %	0,3 %
31	IRLANDE	27	+7,6 %	0,3 %
32	HONG KONG	26	+8,1 %	0,3 %
33	CHILI	26	-2,2 %	0,3 %
34	COLOMBIE	25	+7,9 %	0,3 %
35	TURQUIE	21	+0,5 %	0,2 %
36	ALGERIE	20	-14,1 %	0,2 %
37	PÉROU	18	+7,4 %	0,2 %
38	CROATIE	17	+3,5 %	0,2 %
39	SLOVÉNIE	16	+8,6 %	0,2 %
40	SINGAPOUR	15	+1,1 %	0,2 %
41	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	13	+21,8 %	0,1 %
42	URUGUAY	11	+9,2 %	0,1 %
43	SLOVAQUIE	10	+2,9 %	0,1 %
44	SERBIE	9,6	+8,4 %	0,1 %
45	MALAISIE	6,7	-43,8 %	0,1 %
46	LITUANIE	6,4	-7,2 %	0,1 %
47	LETONIE	6,3	+15,7 %	0,1 %
48	ESTONIE	6,1	+18,9 %	0,1 %
49	MAROC	5,4	+498 %	0,1 %
50	LUXEMBOURG	5,2	+2,0 %	0,1 %



TABLEAUX DETAILLES DES SOMMES COLLECTEES

MUSIQUE

SOMMES COLLECTEES EN MILLIONS €

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	EVOLUTION	PART MONDIALE
1	ETATS-UNIS	1 884	+7,0 %	22,6 %
2	FRANCE	886	+2,1 %	10,6 %
3	ALLEMAGNE	806	+7,2 %	9,7 %
4	JAPON	799	-6,8 %	9,6 %
5	ROYAUME-UNI	678	+5,0 %	8,1 %
6	ITALIE	458	+0,6 %	5,5 %
7	BRESIL	252	+39,1 %	3,0 %
8	CANADA	239	+9,4 %	2,9 %
9	AUSTRALIE	226	+18,0 %	2,7 %
10	PAYS-BAS	190	+5,1 %	2,3 %
11	ESPAGNE	175	+3,6 %	2,1 %
12	DANEMARK	136	+27,9 %	1,6 %
13	COREE, RÉPUBLIQUE DE	132	+23,0 %	1,6 %
14	SUEDE	127	+20,4 %	1,5 %
15	SUISSE	127	+0,3 %	1,5 %
16	ARGENTINE	117	+17,1 %	1,4 %
17	BELGIQUE	111	+3,7 %	1,3 %
18	AUTRICHE	87	+15,2 %	1,0 %
19	POLOGNE	79	-2,2 %	1,0 %
20	MEXIQUE	68	+13,8 %	0,8 %
21	FINLANDE	67	+8,3 %	0,8 %
22	NORVEGE	62	+37,2 %	0,7 %
23	FEDERATION DE RUSSIE	58	+33,9 %	0,7 %
24	PORTUGAL	39	+5,5 %	0,5 %
25	HONGRIE	39	+5,2 %	0,5 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	EVOLUTION	PART MONDIALE
26	ISRAEL	35	+3,5 %	0,4 %
27	AFRIQUE DU SUD	35	+29,6 %	0,4 %
28	REPUBLIQUE TCHEQUE	34	+8,7 %	0,4 %
29	CHINE	27	+18,4 %	0,3 %
30	IRLANDE	27	+7,6 %	0,3 %
31	HONG KONG	26	+8,1 %	0,3 %
32	CHILI	25	-2,4 %	0,3 %
33	COLOMBIE	25	+8,7 %	0,3 %
34	ROUMANIE	21	+4,1 %	0,3 %
35	TURQUIE	21	+0,5 %	0,2 %
36	PÉROU	18	+7,4 %	0,2 %
37	ALGERIE	17	-8,8 %	0,2 %
38	CROATIE	16	+3,2 %	0,2 %
39	SINGAPOUR	15	+1,1 %	0,2 %
40	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	13	+21,8 %	0,2 %
41	SLOVENIE	12	+11,2 %	0,1 %
42	URUGUAY	9,4	+5,9 %	0,1 %
43	SERBIE	9,4	+8,1 %	0,1 %
44	SLOVAQUIE	7,5	+2,4 %	0,1 %
45	MALAISIE	6,7	-43,8 %	0,1 %
46	MAROC	5,4	+567 %	0,1 %
47	ESTONIE	5,2	+19,2 %	0,1 %
48	LITUANIE	5,2	-3,1 %	0,1 %
49	LETTONIE	5,1	+19,4 %	0,1 %
50	ISLANDE	4,8	+41,3 %	0,1 %



TABLEAUX DETAILLES DES SOMMES COLLECTEES

AUDIOVISUEL

SOMMES COLLECTEES EN MILLIONS €

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	EVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	234	+4,5 %	38,3 %
2	SUISSE	68	-11,2 %	11,1 %
3	ITALIE	48	-31,8 %	7,9 %
4	ARGENTINE	45	+17,6 %	7,4 %
5	ALLEMAGNE	42	+1184 %	6,9 %
6	ESPAGNE	34	+0,0 %	5,6 %
7	POLOGNE	22	+21,2 %	3,6 %
8	PAYS-BAS	17	-20,6 %	2,8 %
9	ROYAUME-UNI	16	-1,1 %	2,7 %
10	FEDERATION DE RUSSIE	16	+25,6 %	2,6 %
11	BELGIQUE	14	+9,2 %	2,3 %
12	FINLANDE	11	+53,4 %	1,9 %
13	ISRAEL	7,7	+17,7 %	1,3 %
14	MEXIQUE	5,4	-11,1 %	0,9 %
15	ROUMANIE	5,3		0,9 %
16	SLOVENIE	4,0	+5,8 %	0,7 %
17	REPUBLIQUE TCHEQUE	3,3	+19,4 %	0,5 %
18	GRECE	3,1	-1,3 %	0,5 %
19	AUTRICHE	2,9	+17,6 %	0,5 %
20	PORTUGAL	2,1	+6,8 %	0,3 %



TABLEAUX DETAILLES DES SOMMES COLLECTEES

SPECTACLE VIVANT

SOMMES COLLECTEES EN MILLIONS €

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	EVOLUTION	PART MONDIALE
1	ITALIE	67	+2,8 %	34,1 %
2	FRANCE	52	-4,5 %	26,5 %
3	FEDERATION DE RUSSIE	23	+17,4 %	11,7 %
4	ARGENTINE	18	+26,9 %	9,0 %
5	ESPAGNE	11	+5,3 %	5,5 %
6	SUISSE	9,2	+3,2 %	4,7 %
7	POLOGNE	4,7	+5,0 %	2,4 %
8	BELGIQUE	3,6	-0,3 %	1,8 %
9	URUGUAY	1,3	+44,3 %	0,7 %
10	PORTUGAL	1,1	-3,2 %	0,6 %
11	ALGERIE	0,8	-32,9 %	0,4 %
12	UKRAINE	0,8	+7,9 %	0,4 %
13	LUXEMBOURG	0,5	+10,5 %	0,3 %
14	BÉLARUS	0,5	-8,2 %	0,2 %
15	JAPON	0,4	-17,7 %	0,2 %
16	LITUANIE	0,4	+1,3 %	0,2 %
17	BRESIL	0,4	+0,5 %	0,2 %
18	GRECE	0,4	-19,8 %	0,2 %
19	CHILI	0,3	+3,6 %	0,2 %
20	LETTONIE	0,3	-37,4 %	0,1 %



TABLEAUX DETAILLES DES SOMMES COLLECTEES

ARTS VISUELS

SOMMES COLLECTEES EN MILLIONS €

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	EVOLUTION	PART MONDIALE
1	ALLEMAGNE	77	+34,6 %	37,1 %
2	FRANCE	32	+16,8 %	15,2 %
3	ROYAUME-UNI	21	+15,3 %	10,2 %
4	PAYS-BAS	16	-9,6 %	7,7 %
5	ITALIE	10	+1,2 %	4,8 %
6	SUEDE	8,8	+0,2 %	4,3 %
7	DANEMARK	8,2	+6,1 %	3,9 %
8	ÉTATS-UNIS	6,1	+15,5 %	2,9 %
9	BELGIQUE	5,4	-3,2 %	2,6 %
10	AUTRICHE	4,7	+81,4 %	2,3 %
11	FINLANDE	4,3	+85,5 %	2,1 %
12	ESPAGNE	3,4	+1,0 %	1,7 %
13	AUSTRALIE	2,2	+16,0 %	1,1 %
14	REPUBLIQUE TCHEQUE	1,6	+183 %	0,8 %
15	FEDERATION DE RUSSIE	1,0	+4 898 %	0,5 %
16	NORVEGE	1,0	+1,5 %	0,5 %
17	JAPON	1,0	+0,0 %	0,5 %
18	SUISSE	1,0	-19,5 %	0,5 %
19	HONGRIE	0,6	+5,0 %	0,3 %
20	CANADA	0,5	+23,2 %	0,2 %



TABLEAUX DETAILLES DES SOMMES COLLECTEES

LITTERATURE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS €

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	EVOLUTION	PART MONDIALE
1	AUSTRALIE	95	+7,2 %	42,0 %
2	ROYAUME-UNI	27	-0,5 %	11,9 %
3	SUISSE	26	+4,7 %	11,6 %
4	FINLANDE	19	+32,3 %	8,4 %
5	AUTRICHE	19	+4,8 %	8,4 %
6	PAYS-BAS	12	-13,9 %	5,1 %
7	ITALIE	7,7	+24,8 %	3,4 %
8	COREE, REPUBLIQUE DE	6,2	-18,6 %	2,7 %
9	AFRIQUE DU SUD	3,2	+3,3 %	1,4 %
10	REPUBLIQUE TCHEQUE	2,2	+1,0 %	1,0 %
11	BELGIQUE	2,1	+6,5 %	0,9 %
12	HONGRIE	1,5	+14,2 %	0,7 %
13	PORTUGAL	1,3	+3,6 %	0,6 %
14	ALGERIE	1,2	-29,9 %	0,5 %
15	SLOVAQUIE	1,1	+1,6 %	0,5 %
16	SLOVENIE	0,6	-15,3 %	0,2 %
17	LETTONIE	0,5	+27,5 %	0,2 %
18	ISRAEL	0,4	+5,7 %	0,2 %
19	LITUANIE	0,3	+10,8 %	0,1 %
20	BURKINA FASO	0,1	+10,0 %	0,0 %

TABLEAUX DETAILLES DES SOMMES COLLECTEES

DROITS COLLECTES PAR HABITANT ET PAR PAYS/TERRITOIRE (€)

MOYENNE MONDIALE : 1,87

RANG	PAYS/TERRITOIRE	DROITS COLLECTÉS/HABITANT	RÉGION
1	SUISSE	27,33	EUROPE
2	DANEMARK	25,07	EUROPE
3	FINLANDE	18,41	EUROPE
4	FRANCE	17,93	EUROPE
5	ISLANDE	14,07	EUROPE
6	PAYS-BAS	13,71	EUROPE
7	SUÈDE	13,50	EUROPE
8	AUSTRALIE	13,14	ASIE-PACIFIQUE
9	AUTRICHE	12,94	EUROPE
10	BELGIQUE	11,94	EUROPE
11	NORVÈGE	11,89	EUROPE
12	ROYAUME-UNI	11,26	EUROPE
13	ALLEMAGNE	11,19	EUROPE
14	ITALIE	9,76	EUROPE
15	LUXEMBOURG	8,64	EUROPE
16	SLOVENIE	7,90	EUROPE
17	NOUVELLE-CALEDONIE (FRANCE)	7,19	ASIE-PACIFIQUE
18	ANDORRE	6,59	EUROPE
19	CANADA	6,52	CANADA/ETATS-UNIS
20	JAPON	6,31	ASIE-PACIFIQUE
21	ETATS-UNIS	5,80	CANADA/ETATS-UNIS
22	IRLANDE	5,51	EUROPE
23	ISRAEL	4,96	EUROPE
24	ESPAGNE	4,81	EUROPE
25	ESTONIE	4,60	EUROPE

RANG	PAYS/TERRITOIRE	DROITS COLLECTÉS/HABITANT	RÉGION
26	HONGRIE	4,35	EUROPE
27	PORTUGAL	4,30	EUROPE
28	CROATIE	4,24	EUROPE
29	ARGENTINE	4,07	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
30	REPUBLIQUE TCHEQUE	3,89	EUROPE
31	HONG KONG	3,47	ASIE-PACIFIQUE
32	LETONNIE	3,24	EUROPE
33	SAINTE-LUCIE	3,20	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
34	URUGUAY	3,19	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
35	POLOGNE	2,79	EUROPE
36	COREE, REPUBLIQUE DE	2,69	ASIE-PACIFIQUE
37	SINGAPOUR	2,62	ASIE-PACIFIQUE
38	MONTENEGRO	2,53	EUROPE
39	LITUANIE	2,25	EUROPE
40	SLOVAQUIE	1,91	EUROPE
41	MACAO	1,83	ASIE-PACIFIQUE
42	BARBADE	1,79	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
43	TRINITE-ET-TOBAGO	1,63	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
44	CHILI	1,42	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
45	SERBIE	1,36	EUROPE
46	ROUMANIE	1,36	EUROPE
47	BRESIL	1,21	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
48	MACEDOINE ANCIENNE REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE	0,79	EUROPE
49	FEDERATION DE RUSSIE	0,68	EUROPE
50	AFRIQUE DU SUD	0,67	AFRIQUE

TABLEAUX DETAILLES DES SOMMES COLLECTEES

DROITS COLLECTÉS EN % DU PIB PAR PAYS/TERRITOIRE

MOYENNE MONDIALE : 0,015 %

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	REGION
1	FRANCE	0,053 %	EUROPE
2	DANEMARK	0,050 %	EUROPE
3	FINLANDE	0,045 %	EUROPE
4	SUISSE	0,038 %	EUROPE
5	SLOVENIE	0,038 %	EUROPE
6	SAINTE-LUCIE	0,038 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
7	MONTENEGRO	0,037 %	EUROPE
8	CROATIE	0,036 %	EUROPE
9	ITALIE	0,035 %	EUROPE
10	HONGRIE	0,035 %	EUROPE
11	PAYS-BAS	0,032 %	EUROPE
12	ROYAUME-UNI	0,032 %	EUROPE
13	ARGENTINE	0,032 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
14	BELGIQUE	0,031 %	EUROPE
15	AUTRICHE	0,031 %	EUROPE
16	SUEDE	0,029 %	EUROPE
17	ALLEMAGNE	0,028 %	EUROPE
18	AUSTRALIE	0,028 %	ASIE-PACIFIQUE
19	ESTONIE	0,026 %	EUROPE
20	SERBIE	0,026 %	EUROPE
21	LETTONIE	0,024 %	EUROPE
22	PORTUGAL	0,023 %	EUROPE
23	POLOGNE	0,023 %	EUROPE
24	ISLANDE	0,023 %	EUROPE
25	URUGUAY	0,022 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	REGION
26	REPUBLIQUE TCHEQUE	0,022 %	EUROPE
27	ESPAGNE	0,019 %	EUROPE
28	ANDORRE	0,019 %	EUROPE
29	JAPON	0,019 %	ASIE-PACIFIQUE
30	NORVEGE	0,018 %	EUROPE
31	MACEDOINE, ANCIENNE REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE	0,016 %	EUROPE
32	CANADA	0,016 %	CANADA/ETATS-UNIS
33	LITUANIE	0,015 %	EUROPE
34	PARAGUAY	0,014 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
35	ROUMANIE	0,014 %	EUROPE
36	BOSNIE-HERZEGOVINE	0,014 %	EUROPE
37	ISRAEL	0,014 %	EUROPE
38	BRÉSIL	0,014 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
39	ALGÉRIE	0,013 %	AFRIQUE
40	AFRIQUE DU SUD	0,012 %	AFRIQUE
41	SLOVAQUIE	0,012 %	EUROPE
42	BARBADE	0,012 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
43	TRINITE-ET-TOBAGO	0,011 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
44	BURKINA FASO	0,011 %	AFRIQUE
45	ETATS-UNIS	0,011 %	CANADA/ETATS-UNIS
46	CÔTE D'IVOIRE	0,011 %	AFRIQUE
47	CHILI	0,010 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
48	COREE, REPUBLIQUE DE	0,010 %	ASIE-PACIFIQUE
49	GEORGIE	0,010 %	EUROPE
50	PEROU	0,010 %	AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES



Membres par région

121 pays – 239 membres



EUROPE

48 pays
107 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	M, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	M, AV, AGP	KAZAKHSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZEGOVINE
ARMAUTOR NGO	M	M, D	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, AV, L, AGP	HONGRIE
ASDAC	M	M, AV, D, L, AGP	REPUBLIQUE DE MOLDAVIE
ATHINA-SADA	P	AV, D	GRECE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	M	M	GRECE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT GMBH	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUEDE
BONO	M	AGP	NORVEGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	REPUBLIQUE TCHEQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GAI UZ	M	M, AV, D	OUBÉKISTAN
GCA	M	M, AV, D, L, AGP	GEORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ETATS-UNIS
ARS	M	AGP	ETATS-UNIS
ASCAP	M	M	ETATS-UNIS
BMI	M	M	ETATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	M	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ETATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	M, AV	CANADA
SESAC INC.	M	M	ETATS-UNIS
SOCAN	M	M	CANADA
SODRAC	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	A	M	CANADA
VAGA	M	AGP	ETATS-UNIS
WGA	A	AV, D	ETATS-UNIS



CANADA/ ETATS-UNIS

2 pays
16 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
GESTOR	M	AGP	REPUBLIQUE TCHEQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMRO	M	M	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
KAZAK	M	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	M, AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
KYRGYZPATENT	M	M, D	KIRGHIZISTAN
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	AV, D, L	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	AV, L	AUTRICHE
MCPS	M	M, AV	ROYAUME-UNI
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	M	M, D	BELARUS
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-5	P	AV, AGP	REPUBLIQUE TCHEQUE
OSA	M	M	REPUBLIQUE TCHEQUE
PAM CG	M	M	MONTENEGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FEDERATION DE RUSSIE
RUR	P	M, AV	FEDERATION DE RUSSIE
SABAM	M	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVENIE

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre A = Membre associé P = Membre provisoire

REPERTOIRES



MU = Musique



D = Spectacle vivant



AGP = Arts visuels



AV = Audiovisuel



L = Littérature

SR = Sans répertoire

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SCAM	M	AV, L, AGP	FRANCE
SDADV	P	M, AV	ANDORRE
SETEM	M	AV	TURQUIE
SGAE	M	M, AV, D, L	ESPAGNE
SGDL	A	L	FRANCE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOPE	M	D	GRECE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUEDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVEGE
UCARR	M	M, D	UKRAINE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	M	SAINT-SIEGE (ETAT DU VATICAN)
UFW	A	L, D	FINLANDE
UPRAVIS	P	AGP	FEDERATION DE RUSSIE
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AV, AGP	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	M, D, L	POLOGNE
ZAMP - MACÉDOINE	M	M	MACÉDOINE, ANCIENNE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE
ZAMP ASS. OF SLOVENIA	M	L	SLOVENIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE
ZPAP	P	AGP	POLOGNE



Membres par région

121 pays – 239 membres



ASIE-PACIFIQUE

16 pays/territoires
28 membres

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	M	AUSTRALIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CA	P	L, AGP	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
CPSN	A	M	NEPAL
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	M, D	JAPON
KOMCA	M	M	REPUBLIQUE DE COREE
KORRA	P	L, AGP	REPUBLIQUE DE COREE
KOSA	M	L, AGP	REPUBLIQUE DE COREE
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
MRCNS	P	M	NÉPAL
MÛST	M	M	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
PAPPRI	A	M	INDONÉSIE
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE, REPUBLIQUE DE
VCPMC	M	M	VIETNAM
VISCOPY	M	AGP	AUSTRALIE
WAMI	P	M	INDONÉSIE



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

24 pays
51 membres

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRESIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITE-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADAVIS	A	AGP	CUBA
ADDAF	M	M	BRESIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR	M	M	BRESIL
APA	M	M, D	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PEROU
APSAV	M	AGP	PEROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	A	AGP	EQUATEUR
ASSIM	M	M	BRESIL
ATN	M	D	CHILI

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AUTORARTE	A	AGP	VENEZUELA
AUTVIS	M	AGP	BRESIL
BSCAP	M	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITE-ET-TOBAGO
CREAMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	P	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRESIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRESIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
LATINAUTOR	A	SR	URUGUAY
REDES	P	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SACVEN	M	M, D	VENEZUELA
SADAIAC	M	M	ARGENTINE
SAGCRYT	P	AV	MEXIQUE
SASUR	M	M	SURINAME
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	EQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRESIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	REPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRESIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRESIL
SOGEM	M	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRESIL



AFRIQUE

31 pays
37 membres

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	M	M	CONGO
BGDA	M	M, AV, L	GUINEE
BMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MAROC
BNDA	M	M, D, L	NIGER
BUBEDRA	M	M, AV, D, L	BENIN
BUMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	P	M	AFRIQUE DU SUD
CMC	M	M	CAMEROUN
COSOMA	M	M, L	MALAWI
COSON	M	M	NIGERIA

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
COSOTA	M	M	REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
COSOZA	P	M	REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE
DALRO	M	M, D, L, AGP	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	M	M	ÎLE MAURICE
MCSN	M	M	NIGERIA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
ODDA	P	M	DJIBOUTI
OMDA	M	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGERIE
OTDAV	M	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M, AV, D, L, AGP	RWANDA
SACERAU	M	M	EGYPTE

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SACS	M	M	SEYCHELLES
SADIA	M	M, AV	ANGOLA
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	M	CAP-VERT
SOCILADRA	M	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SENEGAL
SOMAS	M	M	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	M, AV, D	ANGOLA
UPRS	M	M	OUGANDA
ZAMCOPS	M	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

Nouveaux membres de la CISAC à dater de juin 2018

SOCIETE	STATUT	REPERTOIRE	PAYS	REGION
ANCO	P	M, AV	REPUBLIQUE DE MOLDAVIE	EUROPE
CNRCMSE	P	M, AV, D, L, AGP	ETHIOPIE	AFRIQUE
CRSEA	A	SR	FEDERATION DE RUSSIE	EUROPE
IMPF	A	M	BELGIQUE	EUROPE
NGO-UACRR	M	M	UKRAINE	EUROPE
OAZA	P	AV	REPUBLIQUE TCHEQUE	EUROPE
SAA	A	AV	BELGIQUE	EUROPE

Sociétés ayant changé de statut à dater de juin 2018 :
la MASA a désormais le statut de membre provisoire.

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de juin 2018 :

LATINAUTOR (URUGUAY, SANS REPERTOIRE), UFW (FINLANDE, L, D), GAI UZ (OUZBEKISTAN, MU, AV, D), UACRR (UKRAINE, MU, D), VISCOPY (AUSTRALIE, AGP), SADIA (ANGOLA, MU), ASDAC (REPUBLIQUE DE MOLDAVIE, MU, AV, D, L, AGP), SETEM (TURQUIE, AV).

Méthodologie

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC se base sur les collectes nationales déclarées à la Confédération par ses sociétés membres, autrement dit les revenus collectés par chaque société pour l'utilisation du répertoire qu'elle représente dans son propre pays ou, parfois, dans plusieurs territoires (p. ex. pour les licences d'exploitation numérique en Europe).

Les chiffres donnés dans le rapport ne tiennent pas compte des sommes qui leur sont versées par leurs sociétés sœurs afin d'éviter de compter deux fois les mêmes montants. Les sommes mentionnées correspondent aux collectes brutes des sociétés, c.-à-d. avant toute déduction socio-culturelle ou de leurs frais de gestion.

Dans cette édition 2018, les données relatives aux sommes collectées de 2013 à 2017 peuvent différer en partie des sommes qui apparaissent dans les rapport précédents. Ce retraitement fait suite à une révision de la méthode de déclaration afin de clarifier certains flux de revenus, en particulier quand une société est mandatée par une autre dans le même territoire pour collecter certains revenus de licence pour son compte.

Les variations de montants collectés sont également influencées par le nombre fluctuant de sociétés membres de la CISAC. Quand une société adhère à la CISAC et lui déclare ses revenus, cela induit automatiquement une hausse des revenus dans le pays en question.

À titre de comparaison, les tableaux ci-contre montrent les sommes collectées et leur évolution avant et après retraitement.

DONNEES PREALABLEMENT PUBLIEES (millions €)

Année	Musique	Audiovisuel	Arts visuels	Spectacle vivant	Littérature	Total
2013	6 746	475	122	187	191	7 721
2014	6 909	499	142	195	190	7 934
2015	7 497	574	181	191	198	8 642
2016	8 006	578	174	190	208	9 156
2017	8 336	611	208	196	227	9 578
Evolution annuelle	+4,1 %	+5,7 %	+19,5 %	+3,2 %	+9,0 %	+4,6 %
Evolution sur 5 ans	+23,6 %	+28,6 %	+70,4 %	+4,9 %	+18,7 %	+24,1 %

DONNEES RETRAITEES (millions €)

Année	Musique	Audiovisuel	Arts visuels	Spectacle vivant	Littérature	Total
2013	6 497	474	124	187	191	7 473
2014	6 661	488	141	192	186	7 668
2015	7 352	577	183	191	202	8 505
2016	7 863	572	175	189	215	9 015
2017	8 336	611	208	196	227	9 578
Evolution annuelle	+6,0 %	+6,8 %	+19,0 %	+3,7 %	+5,2 %	+6,2 %
Evolution sur 5 ans	+28,3 %	+28,9 %	+67,5 %	+4,7 %	+18,4 %	+28,2 %

La monnaie utilisée tout au long de ce rapport est l'euro afin de garantir la cohérence des données et de permettre de les comparer à celles des années précédentes. Mais aussi parce que près de 40 % des collectes déclarées à la CISAC le sont en euros, soit deux fois plus que les sommes déclarées en dollars américains.

Le taux de change de l'euro est calculé sur la base du taux moyen de 2017. Tous les chiffres des années précédentes sont convertis en euros en utilisant le taux de change de l'année en question. Les comparaisons d'une année à l'autre se font donc en utilisant des taux de change flottants. La prise en compte des variations de valeur entre les différentes monnaies illustre les collectes de droit d'auteur dans le cadre des variations de la situation économique internationale. Dans certains cas, cette approche peut donner une vision différente par rapport à des valeurs exprimées en utilisant des taux de change constants, qui ne refléteraient que les variations de volume.

Dans les pages détaillées consacrées à certains pays, les valeurs sont exprimées en monnaie locale pour montrer l'évolution des collectes du pays en question, indépendamment des variations des taux de change entre cette monnaie et l'euro. Dans ce cas, la monnaie est exprimée à l'aide du code ISO de trois lettres (ex. JPY pour le yen).

Dans un souci de clarté, les montants collectés ont été arrondis au million ou au millier le plus proche, sauf quand ces sommes sont trop basses pour être significatives, auquel cas elles sont exprimées avec un chiffre après la virgule. Les taux en pourcentage sont calculés sur la base des montants réels non arrondis.

Crédits et remerciements

La CISAC tient à remercier :

Couverture : ©cifotart

Crédits photographiques :

Pages intérieures : Jean-Michel Jarre, compositeur et artiste (Président de la CISAC – France) © Peter Lindbergh (p. 6) – Eric Baptiste – Chef de la direction de la SOCAN – Président du Conseil d'administration de la CISAC © Steve Carty Photographe (p. 7) – Gadi Oron (Directeur Général de la CISAC – Paris) ©Petar Glebov/PIXSELL (p. 8).

Traduction/édition : Emmanuel Legrand, Marco Foley/652South, Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez.

Une publication du Département de la communication de la CISAC – novembre 2018.

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

Impression : ICA-38230 Tignieu-Jamezieu, France – nov. 2018

Bellefaye!

Base de données du Cinéma et de l'Audiovisuel

NOTES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

MIDEM

TUE. 4 - FRI. 7 JUNE 2019

Palais des Festivals, Cannes, France

HOME OF THE GLOBAL MUSIC COMMUNITY

TARIF SPÉCIAL DE 295 € POUR LES ARTISTES !

- Rencontrez** les acteurs les plus influents de la musique et de la technologie
- Développez** votre réputation au sein de l'écosystème international de la musique
- Inspirez-vous** des conférences sur le perfectionnement professionnel
- Acquérez une connaissance** pratique des outils technologiques émergents
- Découvrez** des modèles innovants de distribution et de monétisation

Pour plus d'informations, consultez le site midem.com



midem
connected by music

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org

